



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Économie

2025



Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Économie	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 134 : Développement des entreprises et régulations	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	24
1 – Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises	24
2 – Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises	27
3 – Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés	28
4 – Développer l'attractivité touristique de la France	29
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	31
Justification au premier euro	45
Éléments transversaux au programme	45
Dépenses pluriannuelles	56
Justification par action	58
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique	58
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire	60
08 – Expertise, conseil et inspection	61
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	62
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	64
23 – Industrie et services	65
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	71
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire	74
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	75
Opérateurs	77
Atout-France	77
ANFr - Agence nationale des fréquences	81
INPI - Institut national de la propriété industrielle	86
Business France	92
PROGRAMME 343 : Plan France Très haut débit	97
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	98
Objectifs et indicateurs de performance	100
1 – Généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025	100
2 – Accompagner la montée en compétences numériques de la population française	101
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	102
Justification au premier euro	106
Éléments transversaux au programme	106
Dépenses pluriannuelles	107
Justification par action	108
01 – Réseaux d'initiative publique	108
02 – Autres projets concourant à la mise en oeuvre du plan France très haut débit	109
03 – Inclusion numérique	110
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	111
PROGRAMME 220 : Statistiques et études économiques	113
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	114

Objectifs et indicateurs de performance	116
1 – Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques	116
2 – Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts	117
3 – Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics	118
Présentation des crédits	120
Justification au premier euro	125
Éléments transversaux au programme	125
Dépenses pluriannuelles	135
Justification par action	137
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	137
06 – Action régionale	139
08 – Information économique, démographique et sociale	140
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	142
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	145
PROGRAMME 305 : Stratégies économiques	147
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	148
Objectifs et indicateurs de performance	150
1 – Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales	150
2 – Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor	152
3 – Assurer un traitement efficace du surendettement	153
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	156
Justification au premier euro	162
Éléments transversaux au programme	162
Dépenses pluriannuelles	171
Justification par action	173
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	173
02 – Développement international de l'économie française	177
04 – Économie sociale, solidaire et responsable	179
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	182
PROGRAMME 367 : Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	183
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	184
Présentation des crédits	187
Justification au premier euro	190
Éléments transversaux au programme	190
Dépenses pluriannuelles	191
Justification par action	192
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	192

MISSION
Économie

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « Économie » regroupe les politiques publiques portées par les programmes suivants :

- Programme 134 : Développement des entreprises et régulations ;
- Programme 220 : Statistiques et études économiques ;
- Programme 305 : Stratégies économiques ;
- Programme 343 : Plan « France Très Haut Débit » ;
- Programme 367 : Financement des opérations patrimoniales sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

Ces politiques visent à renforcer la compétitivité des entreprises, favoriser une concurrence saine et promouvoir une croissance économique durable tout en protégeant les consommateurs. Pour 2025, elles se sont articulées autour de quatre axes principaux :

1/ Le renforcement de la compétitivité des entreprises et de la souveraineté industrielle et numérique

a/ Le soutien à la compétitivité dans un contexte de crise

Afin de prévenir les risques de délocalisation industrielle et de perte de compétitivité liés au coût de l'énergie, le Gouvernement a maintenu en 2025 le dispositif de **compensation carbone** et l'a doté de 900 M€. Cela permet de compenser une partie du coût indirect du système européen d'échange de quotas d'émission de carbone (SEQE), répercuté dans les prix de l'électricité, et de préserver ainsi la compétitivité des industries électro-intensives. Ce dispositif s'articule avec des mécanismes fiscaux et tarifaires spécifiques destinés aux industries fortement consommatrices d'électricité, contribuant à limiter l'impact des coûts énergétiques sur leur compétitivité et à soutenir le maintien de l'activité industrielle sur le territoire national.

Des **dispositifs d'aides spécifiques** ont été mobilisés en 2025 pour soutenir les entreprises, notamment les TPE et PME, confrontées à des pertes de chiffre d'affaires dans des territoires touchés par des circonstances exceptionnelles. En **Nouvelle-Calédonie**, ces mesures ont permis d'accompagner la reprise d'activité et de soutenir le tissu économique local. Par ailleurs, des aides exceptionnelles ont été déployées à **Mayotte** afin de contribuer à la reconstruction économique à la suite du cyclone Chido, en soutien aux entreprises affectées par les dégâts matériels et les perturbations d'activité.

Au niveau local, la direction générale des entreprises (DGE), en lien avec ses **services déconcentrés en région**, notamment au sein des DREETS, a poursuivi son action en faveur du renforcement de la compétitivité de l'industrie française, en particulier au sein des grandes filières stratégiques.

Au niveau international, dans le cadre de la dynamique de réforme structurelle de l'État et de ses opérateurs, une réflexion a été engagée sur **l'optimisation des réseaux internationaux d'accompagnement des entreprises**.

b/ Une aide au financement et à l'innovation

- **Financement des entreprises**

La direction générale du Trésor (DG Trésor), en lien avec la Banque publique d'investissement (Bpifrance), a poursuivi en 2025 son action en faveur de **l'accès des entreprises au financement**. Grâce à la mobilisation de dispositifs de garanties publiques, ces interventions ont contribué à sécuriser les financements bancaires et à faciliter l'accès au

crédit pour les entreprises. Ce soutien a notamment permis de favoriser la poursuite de projets d'innovation et de transfert technologique.

La DG Trésor a également poursuivi en 2025 ses missions d'élaboration et de mise en œuvre de la **régulation des institutions financières, des entreprises et intermédiaires d'assurance**, ainsi que de la politique de régulation de l'épargne, de l'investissement et de la politique de financement des entreprises et du logement. Chargée de la mise en œuvre de la politique en matière d'économie sociale, solidaire et responsable (ESSR), la DG Trésor a apporté des financements, sous forme de subventions, visant au développement de l'ESSR et au soutien à l'investissement à impact social (IIS).

- **Soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat**

La DGE a poursuivi le renforcement de l'écosystème d'innovation français, notamment à travers les actions de la **Mission French Tech**. Le programme French Tech Next40/120, destiné à accompagner les start-ups françaises à fort potentiel de croissance, a en outre été reconduit. Il s'inscrit aux côtés du dispositif French Tech 2030, créé en 2023 afin d'accompagner les entreprises innovantes contribuant aux grandes priorités technologiques et industrielles du plan France 2030.

Le soutien à l'innovation repose également sur les **pôles de compétitivité**, relabellisés dans le cadre de la phase V (2023-2026). Ces structures rassemblent entreprises, centres de recherche et organismes de formation autour de projets collaboratifs innovants. Dans ce cadre, des conventions annuelles de transfert des crédits d'animation ont été signées avec les régions, l'État demeurant garant de la délivrance et de la qualité du label « pôle de compétitivité ».

- **Promotion de la diffusion de l'information économique**

L'**Institut national de la statistique et des études économiques** a contribué à renforcer sa mission d'éducation sur le fonctionnement des enjeux économiques et sociaux. D'une part, l'Institut a poursuivi la modernisation de la production statistique et de son système d'information, notamment par le développement d'outils d'analyse statistique *open source* et de solutions de *datascience*. D'autre part, il a également renforcé ses actions de communication, de manière à toucher des publics diversifiés. Cette dynamique s'est traduite par la poursuite de la modernisation du site internet, l'enrichissement de l'offre thématique et le développement de la présence sur les réseaux sociaux. L'expérimentation de nouvelles rencontres citoyennes a aussi contribué à renforcer le dialogue avec le public sur le rôle des statistiques publiques dans la vie quotidienne.

2/ Des actions structurantes pour la transition écologique

Afin d'accélérer la décarbonation et le verdissement du tissu industriel français, le ministère a mobilisé plusieurs instruments structurants.

D'une part, le **crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte** (C3IV) a soutenu l'implantation et le développement de chaînes de production dans des secteurs clés de la transition écologique, notamment les batteries, l'éolien, les panneaux solaires et les pompes à chaleur.

D'autre part, un dispositif de **soutien à la décarbonation de l'industrie**, ciblant les cinquante sites industriels les plus émetteurs, a été lancé en 2025 afin d'accompagner les investissements nécessaires à la réduction des émissions industrielles.

Un effort particulier a également été mené en faveur des **PME et des ETI** afin d'encourager leur transition écologique. À ce titre, la direction générale des entreprises a œuvré, en lien avec les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), pour accompagner les entreprises artisanales et commerciales dans leur adaptation aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux. Enfin, les services

économiques régionaux ont été mobilisés pour la mise en œuvre territoriale du plan France 2030, notamment à travers le programme ETIncelles, visant à accompagner la croissance et la transformation d’ETI à fort potentiel.

3/ Un soutien à l’attractivité et à la vitalité des territoires

La mise en œuvre des engagements liés à l’appel à projets « Raccordements complexes », dans le cadre du **Plan France Très Haut Débit**, avec l’avancement des travaux de déploiement des réseaux d’initiative publique (RIP) portés par les collectivités territoriales. Le dispositif « Accélération et sécurisation du déploiement généralisé de la fibre optique à l’horizon 2025 » s’est poursuivi, précédemment porté par le programme 364 de la mission Relance. Dans le cadre de la politique de généralisation de la fibre optique, notamment dans les territoires les plus isolés, ces crédits permettent de soutenir les projets des collectivités territoriales situés dans les zones d’initiative publique dont l’ambition initiale était inférieure à 100 % de couverture en FttH (fibre optique jusqu’au domicile).

Par ailleurs, le soutien en faveur de **La Poste** est resté fort, lui permettant de mener à bien ses missions de service public, notamment au titre du service universel postal et de la contribution à l’aménagement du territoire. Ce soutien s’inscrit dans le respect du cadre européen applicable aux aides d’État et vise à garantir la continuité des services postaux et l’accessibilité territoriale du réseau postal.

4/ Des interventions en matière de régulation et de sécurisation des marchés adaptées à l’évolution des pratiques et des usages

La **direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes** est restée fortement mobilisée en 2025 sur son action en faveur de la régulation du commerce et de la protection du consommateur. Ses actions en matière de protection des consommateurs dans l’environnement numérique ont notamment conduit à renforcer les contrôles portant sur les pratiques commerciales des influenceurs, les sites de vente en ligne recourant au *drop shipping*, les acteurs de la mode éphémère (*fast fashion*) ainsi que la commercialisation de produits susceptibles de présenter un danger pour les consommateurs.

Par ailleurs, **l’Agence nationale des fréquences** a poursuivi ses actions d’accompagnement du développement des usages du spectre hertzien, notamment dans le cadre du déploiement des réseaux mobiles.

L’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse a poursuivi ses missions visant à répondre aux besoins de connectivité sur tout le territoire et à garantir le bon fonctionnement du secteur postal. Elle a également continué de développer ses compétences en matière de régulation de la distribution de la presse et d’intégration des enjeux liés à l’empreinte environnementale du numérique.

Enfin, dans un contexte marqué par la succession de crises sanitaires, géopolitiques et inflationnistes, **l’Autorité de la concurrence** a veillé au bon fonctionnement concurrentiel des marchés, contribuant ainsi à renforcer la résilience de l’économie française et à promouvoir une croissance durable et équitable.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Faciliter le développement des sites industriels

Indicateur 1.1 : **Nombre net de nouveaux sites industriels et d’extensions significatives de sites industriels**
(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre net de nouveaux sites industriels et d’extensions significatives de sites industriels	Nb	189	88	Non déterminé	19	donnée non renseignée	Non déterminé

Commentaires techniques

Périmètre : L'indicateur vise à mesurer le **nombre net d'ouvertures de sites industriels** (entreprises de **plus de 20 salariés**), c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels **et d'extensions significatives** auquel on soustrait le nombre de fermetures. Le périmètre retenu exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.

Source des données : Direction générale des entreprises.

Mode de calcul : La comptabilisation est basée sur l'effectivité à partir de la date de la première production, dès lors que le premier produit sort de l'usine. **Le recensement s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné.** Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.

ANALYSE DES RESULTATS

Avec un **solde positif de +19 en 2025**, le Baromètre industriel de l'État montre que la France continue d'ouvrir et d'agrandir davantage d'usines qu'elle n'en ferme, portée par une dynamique des extensions significatives. Toutefois, dans un contexte international dégradé, le ralentissement se confirme, avec un solde en recul par rapport à 2024 (+88).

La stratégie industrielle du Gouvernement en matière de soutien aux industries de souveraineté se traduit par des ouvertures d'usines en France : la défense, l'aéronautique et le spatial (+19) se distinguent parmi les plus dynamiques, aux côtés de l'électronique (+12). S'y ajoute l'ouverture d'usines liées aux politiques d'électrification et en faveur de la transition écologique de l'industrie.

Si la dynamique reste positive, les tensions mondiales et l'essor des surcapacités asiatiques tendent à la ralentir. Certains secteurs, comme le transport, la chimie, la mécanique ou la métallurgie, présentent des soldes négatifs. Face à cela, la France garde le cap de sa politique de compétitivité industrielle, de soutien à l'innovation couplée, au niveau européen, par des mesures de défense commerciale.

OBJECTIF 2 : Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises (P134)

Indicateur 2.1 : **Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers (P134)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises électro-intensives entre la France et l'Allemagne	%	-51	-46	<-47	-53	cible atteinte	<-47
Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises électro-intensives entre la France et la Norvège	%	72	81	<40	66	amélioration	<40

Commentaires techniques

Lecture : L'indicateur mesure l'écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers.

Sur l'année considérée, le prix français est de x % supérieur (inférieur si x<0) à celui du pays comparé.

Source des données : Eurostat – Prix de l'électricité pour client non résidentiel : tranche IG (consommation > 150 GWh), en €, toutes taxes et prélèvements compris en France, Allemagne et Norvège.

Mode de calcul : Écart de prix pour les plus gros consommateurs d'électricité (> 150 000 MWh/an) entre la France et deux pays en €/kWh. Les données considérées sont celles « toutes taxes et prélèvements compris » et le prix moyen annuel est calculé comme la moyenne des deux semestres de l'année considérée :

$$\% \text{écart} = \frac{\text{prix}_{\text{France}} - \text{prix}_{\text{Comparé}}}{\text{prix}_{\text{Comparé}}} \times 100$$

Biais méthodologiques : Les entreprises électro-intensives ne consomment pas toutes plus de 150 GWh par an, et, à l'inverse, des entreprises qui ne sont pas électro-intensives peuvent être parmi les plus grandes consommatrices. Ce biais conduit à surévaluer le prix effectivement payé par les entreprises électro-intensives, le prix moyen sur lequel l'indicateur est fondé comportant des entreprises bénéficiant des réductions d'accise et d'autres qui n'en bénéficient pas. Par ailleurs, les données Eurostat n'internalisent pas le bénéfice de certains dispositifs de soutien spécifiques tels que la compensation des coûts indirects du carbone, les subventions aux moyens de production sur site (énergies renouvelables ou cogénérations) et certaines aides d'urgence mises en place dans le cadre du conflit ukrainien. Ce biais conduit, de manière générale, à surestimer le prix effectivement payé par les entreprises électro-intensives tant en France que dans les pays de comparaison.

Enfin, le prix de l'approvisionnement en électricité ne constitue qu'un des facteurs de compétitivité des entreprises. A titre d'exemple, la visibilité de l'approvisionnement par un contrat de long terme et la volatilité des prix de marché constituent également des facteurs qui influencent la capacité des industriels à investir et à être compétitifs.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur vise à mesurer la compétitivité-prix de l'électricité des industries électro-intensives françaises par rapport à des pays concurrents (l'Allemagne et la Norvège). Il ne couvre toutefois que le prix de l'énergie et n'intègre ni les autres déterminants de la compétitivité (réglementation, fiscalité de production, etc.), ni les indicateurs économiques globaux (emploi, investissement, valeur ajoutée, créations d'entreprises, actifs etc.) En outre, l'indicateur Eurostat ne tient pas compte de l'ensemble des dispositifs nationaux de soutien à la compétitivité énergétique (compensation des coûts carbone, aides aux moyens de production sur site etc.). Enfin, des facteurs conjoncturels propres à un pays peuvent affecter les résultats, malgré l'intégration des marchés européens de l'électricité.

Pour information, faute de base Eurostat complète disponible à ce stade, la « Réalisation 2025 » est calculée sur des données partielles (1^{er} semestre 2025 uniquement).

En France, le prix payé par les grands consommateurs a baissé d'environ 12 €/MWh entre 2024 (93,5 €/MWh) et le 1^{er} semestre 2025 (81,6 €/MWh), dans le contexte de production de 544 TWh (+1 % par rapport à 2024) et d'une consommation stable (449 TWh). De plus, le mix électrique, décarboné à 95 % grâce notamment au parc électronucléaire (373 TWh en 2025, soit +3 % par rapport à 2024), limite le recours aux centrales fossiles avec un coût de production marginal élevé.

Au 1^{er} semestre 2025, l'écart de prix entre la France et la Norvège s'est réduit, sous l'effet d'une baisse plus marquée en France. La Norvège bénéficie d'un mix électrique quasi intégralement décarboné, largement fondé sur l'hydraulique (90 % en 2025) et l'énergie éolienne (9 % en 2025). Par conséquent, l'écart de prix avec la Norvège tel qu'il ressort de l'indicateur au premier semestre 2025 se situe au-delà de la cible inscrite dans le PAP 2025.

Sur la même période, l'écart de prix entre la France et l'Allemagne s'est accru, principalement en raison d'une baisse des prix de l'électricité en France. En Allemagne, le marché spot demeure très volatil en raison du développement des énergies renouvelables et du retrait de capacités pilotables (nucléaires et fossiles). De plus, l'Allemagne bénéficie d'un équilibre production-consommation moins favorable que la France et est importatrice nette d'électricité (21,9 TWh en 2025).

A l'inverse des industriels allemands, les grands consommateurs d'électricité français ont bénéficié en 2025 du mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) dont le prix (42 €/MWh) est resté inférieur au prix moyen du marché spot en 2025 (61 €/MWh en France et 90 €/MWh en Allemagne). Cette moindre exposition au marché a contribué à l'écart de prix observé.

L'ARENH a pris fin au 31 décembre 2025 et est remplacé, à compter du 1^{er} janvier 2026, par un nouveau dispositif de régulation des revenus du parc nucléaire existant d'EDF, destiné à protéger les consommateurs en cas de prix élevés.

Indicateur 2.2 : Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables (P134)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Ecart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables	points	9,5 (génération 2019)	10,1 (génération 2020)	9,5 (génération 2021)	10,5 (génération 2021)	cible atteinte	10,1

Commentaires techniques

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance, en excluant le fonds « création » dans la mesure où la méthodologie apparaît moins pertinente pour ces entreprises (impossibilité notamment de tenir compte de caractéristiques observables ex-ante quand la garantie est octroyée l'année de création, cf. *infra*). Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;

- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

Depuis 2021, l'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de croissance de la valeur ajoutée entre T-1 (un an avant le soutien en garantie) et T+2 (deux années après) entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison. L'indicateur était auparavant calculé sur la période allant de T à T+2, ce qui conduisait à légèrement sous-estimer les impacts du dispositif (dans la mesure où celui-ci peut contribuer à dynamiser l'activité des entreprises bénéficiaires dès l'année de soutien).

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur 1.2 affiche un écart de performance positif en faveur des entreprises bénéficiaires d'un prêt garanti. Les entreprises soutenues par Bpifrance en 2021 bénéficient d'une croissance moyenne supérieure de 10,5 points par rapport aux entreprises comparables (contre un écart de 10,1 points pour les entreprises soutenues en 2020).

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
134 – Développement des entreprises et régulations			
Prévision	3 683 339 527	2 453 446 050	4 575
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	3 855 871 041	2 336 035 539	4 574
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	-172 531 514	117 410 511	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			1
Exécution	3 630 592 187	2 396 242 617	4 598
343 – Plan France Très haut débit			
Prévision	77 641 118	298 133 031	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	77 548 456	227 266 960	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	92 662	70 866 071	
Exécution	76 541 824	207 712 726	
220 – Statistiques et études économiques			
Prévision	485 780 662	485 605 369	5 031
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	469 562 351	472 444 382	5 032
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	16 218 311	13 160 987	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			-1
Exécution	465 210 520	466 171 470	4 926
305 – Stratégies économiques			
Prévision	718 575 753	724 536 529	1 277
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	652 765 930	693 438 232	1 278
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	65 809 823	31 098 297	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			-1
Exécution	707 122 029	713 553 908	1 277
367 – Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »			
Prévision	1 193 152 654	1 193 152 654	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	0	0	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	1 193 152 654	1 193 152 654	
Exécution	0	0	
Total Prévision	6 158 489 714	5 154 873 634	10 883
Total Exécution	4 879 466 560	3 783 680 721	10 801

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
134 – Développement des entreprises et régulations	2 947 039 413 3 935 993 489	3 855 972 289 3 630 592 187	2 656 821 509 3 691 726 548	2 336 136 787 2 396 242 617
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique	765 511 840 773 795 619	747 832 688 749 386 161	763 293 840 761 500 011	749 648 375 760 744 899
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire	429 217 322 426 539 194	89 298 778 85 663 531	185 117 758 181 862 962	170 498 633 166 245 061
08 – Expertise, conseil et inspection	15 917 825 15 097 756	16 334 460 16 472 027	15 917 825 15 097 139	16 334 460 16 472 154
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	22 751 331 22 567 391	22 428 439 22 570 027	24 788 884 23 949 590	24 860 126 25 390 976
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	41 478 716 38 870 673	23 989 135 23 874 058	25 188 646 25 315 995	25 299 065 26 202 948
23 – Industrie et services	1 414 754 237 2 395 041 296	2 683 430 478 2 460 155 758	1 384 769 237 2 419 161 946	1 083 444 479 1 129 550 315
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	257 408 142 251 599 820	268 670 503 262 794 785	257 745 319 252 355 164	262 063 841 261 961 434
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire	0 12 481 740	3 987 808 9 675 840	0 12 483 740	3 987 808 9 674 830
343 – Plan France Très haut débit	96 935 000 74 965 668	77 548 456 76 541 824	464 470 090 260 873 291	227 266 960 207 712 726
01 – Réseaux d'initiative publique	50 500 000 12 965 668	15 930 158 14 831 636	418 035 090 198 088 000	165 649 125 159 482 275
02 – Autres projets concourant à la mise en oeuvre du plan France très haut débit	4 635 000 0	19 818 298 21 856 115	4 635 000 1 500 000	19 817 835 8 378 993
03 – Inclusion numérique	41 800 000 62 000 000	41 800 000 39 854 073	41 800 000 61 285 291	41 800 000 39 851 458
220 – Statistiques et études économiques	492 560 309 466 225 222	476 362 351 465 210 520	480 271 923 459 329 440	479 244 382 466 171 470
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	150 022 793 145 396 279	149 880 545 152 257 284	150 922 794 145 395 697	150 748 309 153 907 106
06 – Action régionale	43 339 096 46 017 186	43 936 463 50 058 339	43 339 096 46 108 854	43 971 376 50 160 499
08 – Information économique, démographique et sociale	131 339 291 126 580 963	131 832 759 130 700 396	131 939 291 128 037 569	132 030 593 131 472 795
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	167 859 129 148 230 794	150 712 584 132 194 501	154 070 742 139 787 320	152 494 104 130 631 069
305 – Stratégies économiques	705 233 373 686 068 078	654 265 930 707 122 029	700 076 373 691 985 052	694 938 232 713 553 908
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	612 129 414 600 127 784	561 342 968 620 553 830	603 812 414 603 732 088	600 822 428 625 026 232
02 – Développement international de l'économie française	73 883 959 68 361 997	74 307 550 69 893 825	73 883 959 68 136 564	74 307 550 68 960 788
04 – Économie sociale, solidaire et responsable	19 220 000 17 578 297	18 615 412 16 674 374	22 380 000 20 116 400	19 808 254 19 566 888
367 – Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0 0	0 0	0 0	0 0

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
134 – Développement des entreprises et régulations	2 947 039 413 3 935 993 489	3 855 972 289 3 630 592 187	2 656 821 509 3 691 726 548	2 336 136 787 2 396 242 617
Titre 2. Dépenses de personnel	413 728 612 403 437 598	412 491 975 414 438 833	413 728 612 403 437 598	412 491 975 414 438 833
Autres dépenses :	2 533 310 801 3 532 555 891	3 443 480 314 3 216 153 354	2 243 092 897 3 288 288 950	1 923 644 812 1 981 803 785
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	552 948 031 553 930 363	188 971 739 182 827 482	294 915 127 297 464 996	269 437 508 263 027 063
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 950 000 3 925 343	200 000 1 457 855	3 950 000 4 178 442	200 000 1 792 819
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 976 388 770 2 974 669 720	3 254 289 575 3 031 852 416	1 944 203 770 2 986 615 047	1 653 988 304 1 716 968 301
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	24 000 30 465	19 000 15 601	24 000 30 465	19 000 15 601
343 – Plan France Très haut débit	96 935 000 74 965 668	77 548 456 76 541 824	464 470 090 260 873 291	227 266 960 207 712 726
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 13 710 000	0 8 075 521	0 12 995 291	0 5 533 840
Titre 6. Dépenses d'intervention	96 935 000 61 255 668	77 548 456 68 466 303	464 470 090 247 878 000	227 266 960 202 178 886
220 – Statistiques et études économiques	492 560 309 466 225 222	476 362 351 465 210 520	480 271 923 459 329 440	479 244 382 466 171 470
Titre 2. Dépenses de personnel	396 726 581 386 701 906	401 294 522 393 774 464	396 726 581 386 701 906	401 294 522 393 774 464
Autres dépenses :	95 833 728 79 523 316	75 067 829 71 436 056	83 545 342 72 627 534	77 949 860 72 397 006
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	73 870 044 49 566 506	55 067 829 46 980 906	61 681 658 45 861 745	55 849 860 45 366 111
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 6 483 718	0 3 152 268	0 5 839 147	0 3 502 424
Titre 6. Dépenses d'intervention	21 963 684 23 473 092	20 000 000 21 297 682	21 863 684 20 926 642	22 100 000 23 523 272
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 5 200	0 0	0 5 200
305 – Stratégies économiques	705 233 373 686 068 078	654 265 930 707 122 029	700 076 373 691 985 052	694 938 232 713 553 908
Titre 2. Dépenses de personnel	150 273 373 141 051 988	148 734 469 143 267 731	150 273 373 141 051 988	148 734 469 143 267 731
Autres dépenses :	554 960 000 545 016 091	505 531 461 563 854 298	549 803 000 550 933 064	546 203 763 570 286 177
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	519 520 000 237 841 511	215 266 049 275 685 389	520 623 000 240 737 691	254 185 509 278 692 710
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 -5 052	0 401 903	0 34 200	0 183 822
Titre 6. Dépenses d'intervention	35 440 000 307 179 632	290 265 412 287 767 007	29 180 000 310 161 174	292 018 254 291 409 645

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
367 – Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	4 241 768 095 5 163 252 457	5 064 149 026 4 879 466 560	4 301 639 895 5 103 914 331	3 737 586 361 3 783 680 721
Titre 2. Dépenses de personnel	960 728 566 931 191 491	962 520 966 951 481 027	960 728 566 931 191 491	962 520 966 951 481 027
Autres dépenses :	3 281 039 529 4 232 060 966	4 101 628 060 3 927 985 532	3 340 911 329 4 172 722 839	2 775 065 395 2 832 199 694
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 146 338 075 855 048 380	459 305 617 513 569 298	877 219 785 597 059 723	579 472 877 592 619 724
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 950 000 10 404 009	200 000 5 012 026	3 950 000 10 051 789	200 000 5 479 065
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 130 727 454 3 366 578 112	3 642 103 443 3 409 383 407	2 459 717 544 3 565 580 862	2 195 373 518 2 234 080 104
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	24 000 30 465	19 000 20 801	24 000 30 465	19 000 20 801

PROGRAMME 134

Développement des entreprises et régulations

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Aurélie LAPIDUS

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 134 : Développement des entreprises et régulations

Précisions sur le changement de responsable du programme

Aurélie LAPIDUS a succédé à Anne BLONDY-TOURET à la tête du Secrétariat Général à compter du 19 novembre 2025.

Les politiques publiques soutenues par le programme en 2025 ont été déclinées selon quatre axes.

I/ La poursuite de l'aide au financement, à la compétitivité et à la mutation de l'économie

1. Le soutien au financement des entreprises

La **direction générale du Trésor (DG Trésor)** a participé, avec l'appui de **Bpifrance**, à la mise en œuvre des politiques publiques permettant de faire face aux **difficultés de financement** que rencontrent les entreprises. Bpifrance a facilité auprès des entreprises l'accès au crédit : le modèle des garanties publiques a ainsi favorisé, depuis 2022 et dans un contexte d'incertitude, une sécurisation des financements bancaires. Il a également permis de financer des projets reposant principalement sur des investissements immatériels, qui ne se traduisent pas par la création d'actifs physiques (biens ou équipements) et sont donc plus difficilement financés par le secteur privé.

2. Le renforcement de la compétitivité et le développement des territoires et des filières

Les principaux moyens financiers se sont concentrés sur le dispositif de **compensation des coûts indirects du carbone**, destiné à prévenir le risque de délocalisation des industries en raison des coûts indirects du carbone, et le financement des compensations versées à **La Poste** au titre de ses missions de transport et distribution de la presse, d'aménagement du territoire et de service universel postal. En 2025, ces missions ont été confortées avec le renouvellement du mandat de La Poste en tant qu'opérateur du service pour une durée de dix ans et la prorogation du contrat de présence postale territoriale afin de garantir la continuité des services sur l'ensemble du territoire.

L'année 2025 a également été marquée par un appel d'offres dédié au financement des grands projets industriels de **décarbonation**. Cet appel d'offres cible les sites les plus émetteurs engagés dans une démarche de planification de la décarbonation. Ces investissements doivent permettre de maintenir en France des secteurs industriels stratégiques, tout en les positionnant avantageusement sur les marchés mondiaux, où la performance carbone devient un critère de compétitivité essentiel. Ce dispositif innovant prend la forme d'un appel d'offres fondé sur la mise en concurrence de projets de décarbonation d'ampleur (plus de 20 M€ d'aides) sur la base de leurs coûts d'abattement (€/tCO₂eq évitée). Les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2025 ont permis de financer les projets structurants sélectionnés dans le cadre de cet appel d'offres afin de tenir les objectifs de décarbonation de l'industrie à horizon 2030 et d'éviter des délocalisations dues à la hausse du prix du carbone, préservant ainsi souveraineté et emplois en France.

Le développement et l'**accompagnement en faveur des transitions des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI)**, qui représentent une part importante du tissu productif français, ont également constitué une priorité du programme. Dans ce domaine, l'action de la **Direction générale des entreprises (DGE)** s'est traduite par la poursuite des mesures de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises, commerçants et artisans, mises en œuvre par les réseaux consulaires, chambres de commerce et d'industrie (CCI) et chambres des métiers de l'artisanat (CMA).

Les services économiques de l'État en région, services déconcentrés de la DGE, ont également été fortement mobilisés en faveur de **la politique industrielle** au cœur des territoires, notamment dans la mise en œuvre du programme France 2030 et le développement des filières industrielles stratégiques en région, notamment avec la poursuite du programme ETIncelles. La DGE s'est également appuyée sur des **contrats de filières**, conclus avec les 19 filières industrielles (organisées dans des comités stratégiques de filière : CSF) pour renforcer la compétitivité, soutenir la transition écologique, l'innovation, et le développement des compétences. Par ailleurs, le programme contribue, par le financement d'Atout France, à renforcer l'attractivité de la destination France auprès des touristes étrangers.

3. Le soutien à l'innovation et l'accompagnement de l'entrepreneuriat

En matière d'innovation, la DGE a continué de mener plusieurs actions pour accompagner la croissance des start-ups, au travers de la **Mission French Tech**, notamment en soutenant le réseau territorial de la French Tech en France et à l'international.

La politique de **soutien à l'innovation** s'est également appuyée sur **les pôles de compétitivité** qui regroupent, dans une démarche partenariale, entreprises, centres de formation et organismes de recherche, sur des projets d'innovation afin d'aider les entreprises de leur territoire à acquérir une visibilité internationale et des positions clés sur les marchés. Des conventions annuelles de transfert des crédits d'animation ont été signées avec les régions en 2025, l'État restant garant de la délivrance et de la qualité du label « pôles de compétitivité ».

II/ La mise en œuvre de dispositifs exceptionnels liés aux situations de crise

Au cours de l'année 2025, différents dispositifs d'aides exceptionnelles ont permis de soutenir les entreprises pour faire face aux crises. Deux dispositifs d'aides à destination des entreprises mahoraises touchées par le cyclone Chido ont été mis en place et **les aides aux entreprises de Nouvelle-Calédonie** ont été poursuivies. Par ailleurs, une enveloppe spécifique **d'aides pour les petites et moyennes entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics** utilisant du gazole non routier (GNR) a été mise en place au cours de l'année. Enfin, en clôture du plan de résilience, des **aides énergies** ont été allouées spécifiquement aux ETI.

III/ La mobilisation de dispositifs en faveur de l'internationalisation des entreprises

En lien avec la DG Trésor, **Business France** déploie une stratégie destinée à promouvoir l'internationalisation de l'économie française. En 2025, Business France a accompagné 11 120 PME-ETI dans leurs démarches de projection et 7 236 jeunes sont partis en mission professionnelle à l'étranger avec le dispositif du Volontariat international en entreprises. L'agence a identifié et communiqué en 2025 1 882 projets d'investissement étrangers en France au Comité d'orientation et de suivi des projets étrangers.

Bpifrance Assurance Export assure un accompagnement à l'international des PME et des ETI en leur octroyant, au nom de, pour le compte et sous le contrôle de l'État, différents types d'assurances et garanties. Depuis le 1^{er} janvier 2023, Bpifrance Assurance Export a repris différentes missions financières, dont la plupart sont en soutien au commerce extérieur, exercées jusque-là par Natixis. Ces missions sont d'ordre assurantiel (stabilisation de taux et garanties pour la construction navale) et non-assurantiel principalement avec la gestion des prêts du Trésor aux États étrangers, octroyés par la direction générale du Trésor (DG Trésor).

Le programme a financé, par ailleurs, des contributions à divers **événements internationaux** au profit de l'économie et du soutien à l'internationalisation et à l'export des entreprises françaises. À ce titre, la DG Trésor a piloté l'organisation et le financement du sommet Choose France, qui a eu lieu le 19 mai 2025.

IV/ Des interventions en matière de régulation et de sécurisation des marchés adaptées à l'évolution des pratiques et aux nouveaux usages.

1. La protection des consommateurs et la régulation des relations commerciales, dans un contexte de mutation de l'économie et d'inflation

L'action de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) répond à quatre enjeux majeurs : (i) la protection du consommateur, notamment au regard de ses nouvelles pratiques et du pouvoir d'achat, (ii) le renforcement de la régulation de la consommation en ligne, (iii) l'accompagnement de la transition écologique dans le champ de la consommation, (iv) le bon fonctionnement des marchés face à l'évolution de la mondialisation.

En 2025, la DGCCRF a poursuivi son engagement en faveur de la **protection des consommateurs** les plus vulnérables en renforçant sa vigilance sur les relations commerciales afin de limiter les effets du contexte économique difficile sur les ménages.

Elle a également intensifié ses **contrôles sur les pratiques commerciales en ligne** notamment auprès des plateformes et des influenceurs pour lutter contre les tromperies et les produits dangereux tout en veillant à l'application des nouvelles réglementations européennes comme le *Digital Services Act* (DSA) et le *Digital Markets Act* (DMA). Ses actions de vérification et de contrôle, menées à 360° sur les plateformes, ont été significativement renforcées. En outre, elle exerce désormais un rôle d'autorité de tutelle pour l'application du règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA).

Enfin, la DGCCRF a accompagné activement la **transition écologique** en vérifiant la véracité des allégations environnementales, en surveillant les pratiques dans le secteur de la rénovation énergétique, ainsi qu'en contrôlant la conformité des biens d'occasion et des produits issus de l'agriculture biologique.

2. Une activité de régulation très soutenue, à forts enjeux financiers

En 2025, le montant des sanctions pécuniaires prononcées par l'**Autorité de la concurrence** s'est élevé à 379,2 millions d'euros. Parmi les décisions marquantes, en figurent deux sanctionnant des abus de position dominante, contre Apple sur le secteur de la publicité sur les applications mobiles et contre Doctolib sur les secteurs de RDV en ligne et de téléconsultation. En matière de contrôle des concentrations, le niveau d'activité a continué d'augmenter en 2025 : 328 opérations ont été notifiées à l'Autorité, en hausse de 10 % par rapport à 2024. Enfin, l'autorité a rendu 17 avis, notamment sur des secteurs émergents, tels que les systèmes de notation des produits et services de consommation ou encore l'impact énergétique et environnemental de l'IA.

L'**Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep)** a mené en 2025 plusieurs projets majeurs pour répondre aux besoins de connectivité pour tous et sur tout le territoire, dont l'amélioration de la qualité des réseaux en fibre optique, des travaux relatifs aux problématiques tarifaires liés aux réseaux FttH, l'accompagnement de la fermeture du réseau cuivre, le suivi du déploiement de la 5G, la préparation des attributions de nouvelles fréquences, tout en prenant en compte les activités liées à l'empreinte environnementale du numérique, ainsi que la régulation postale et de la distribution de la presse. L'Arcep a par ailleurs mis en œuvre ses nouvelles compétences sur la régulation des services d'intermédiation de données et l'interopérabilité des services d'informatique en nuage.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises

INDICATEUR 1.1 : Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers

INDICATEUR 1.2 : Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables

INDICATEUR 1.3 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 1.4 : Effets de levier et d'entraînement des dispositifs de garantie

OBJECTIF 2 : Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises

INDICATEUR 2.1 : Effet de levier de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le chiffre d'affaires à l'export généré par les entreprises accompagnées par Business France

OBJECTIF 3 : Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés

INDICATEUR 3.1 : Taux de suite opérationnelle des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles

INDICATEUR 3.2 : Part des visites ayant donné lieu à des constats d'anomalie

OBJECTIF 4 : Développer l'attractivité touristique de la France

INDICATEUR 4.1 : Évolution des recettes issues du tourisme

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises

INDICATEUR mission

1.1 – Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises électro-intensives entre la France et l'Allemagne	%	-51	-46	<-47	-53	cible atteinte	<-47
Écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises électro-intensives entre la France et la Norvège	%	72	81	<40	66	amélioration	<40

Commentaires techniques

Lecture : L'indicateur mesure l'écart de prix moyen de l'électricité pour les entreprises les plus consommatrices d'électricité entre la France et des pays tiers. Sur l'année considérée, le prix français est de x % supérieur (inférieur si x<0) à celui du pays comparé.

Source des données : Eurostat – Prix de l'électricité pour client non résidentiel : tranche IG (consommation > 150 GWh), en €, toutes taxes et prélèvements compris en France, Allemagne et Norvège.

Mode de calcul : Écart de prix pour les plus gros consommateurs d'électricité (> 150 000 MWh/an) entre la France et deux pays en €/kWh. Les données considérées sont celles « toutes taxes et prélèvements compris » et le prix moyen annuel est calculé comme la moyenne des deux semestres de l'année considérée :

$$\% \text{écart} = \frac{\text{prix}_{\text{France}} - \text{prix}_{\text{Comparé}}}{\text{prix}_{\text{Comparé}}} \times 100$$

Biais méthodologiques : Les entreprises électro-intensives ne consomment pas toutes plus de 150 GWh par an, et, à l'inverse, des entreprises qui ne sont pas électro-intensives peuvent être parmi les plus grandes consommatrices. Ce biais conduit à surévaluer le prix effectivement payé par les entreprises électro-intensives, le prix moyen sur lequel l'indicateur est fondé comportant des entreprises bénéficiant des réductions d'accise et d'autres qui n'en bénéficient pas. Par ailleurs, les données Eurostat n'internalisent pas le bénéfice de certains dispositifs de soutien spécifiques tels que la compensation des coûts indirects du carbone, les subventions aux moyens de production sur site (énergies renouvelables ou cogénérations) et certaines aides d'urgence mises en place dans le cadre du conflit ukrainien. Ce biais conduit, de manière générale, à surestimer le prix effectivement payé par les entreprises électro-intensives tant en France que dans les pays de comparaison.

Enfin, le prix de l'approvisionnement en électricité ne constitue qu'un des facteurs de compétitivité des entreprises. A titre d'exemple, la visibilité de l'approvisionnement par un contrat de long terme

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur vise à mesurer la compétitivité-prix de l'électricité des industries électro-intensives françaises par rapport à des pays concurrents (l'Allemagne et la Norvège). Il ne couvre toutefois que le prix de l'énergie et n'intègre

ni les autres déterminants de la compétitivité (réglementation, fiscalité de production, etc.), ni les indicateurs économiques globaux (emploi, investissement, valeur ajoutée, créations d’entreprises, actifs etc.) En outre, l’indicateur Eurostat ne tient pas compte de l’ensemble des dispositifs nationaux de soutien à la compétitivité énergétique (compensation des coûts carbone, aides aux moyens de production sur site etc.). Enfin, des facteurs conjoncturels propres à un pays peuvent affecter les résultats, malgré l’intégration des marchés européens de l’électricité.

Pour information, faute de base Eurostat complète disponible à ce stade, la « Réalisation 2025 » est calculée sur des données partielles (1^{er} semestre 2025 uniquement).

En France, le prix payé par les grands consommateurs a baissé d’environ 12 €/MWh entre 2024 (93,5 €/MWh) et le 1^{er} semestre 2025 (81,6 €/MWh), dans le contexte de production de 544 TWh (+1 % par rapport à 2024) et d’une consommation stable (449 TWh). De plus, le mix électrique, décarboné à 95 % grâce notamment au parc électronucléaire (373 TWh en 2025, soit +3 % par rapport à 2024), limite le recours aux centrales fossiles avec un coût de production marginal élevé.

Au 1^{er} semestre 2025, l’écart de prix entre la France et la Norvège s’est réduit, sous l’effet d’une baisse plus marquée en France. La Norvège bénéficie d’un mix électrique quasi intégralement décarboné, largement fondé sur l’hydraulique (90 % en 2025) et l’énergie éolienne (9 % en 2025). Par conséquent, l’écart de prix avec la Norvège tel qu’il ressort de l’indicateur au premier semestre 2025 se situe au-delà de la cible inscrite dans le PAP 2025.

Sur la même période, l’écart de prix entre la France et l’Allemagne s’est accru, principalement en raison d’une baisse des prix de l’électricité en France. En Allemagne, le marché spot demeure très volatil en raison du développement des énergies renouvelables et du retrait de capacités pilotables (nucléaires et fossiles). De plus, l’Allemagne bénéficie d’un équilibre production-consommation moins favorable que la France et est importatrice nette d’électricité (21,9 TWh en 2025).

A l’inverse des industriels allemands, les grands consommateurs d’électricité français ont bénéficié en 2025 du mécanisme d’accès régulé à l’électricité nucléaire historique (ARENH) dont le prix (42 €/MWh) est resté inférieur au prix moyen du marché spot en 2025 (61 €/MWh en France et 90 €/MWh en Allemagne). Cette moindre exposition au marché a contribué à l’écart de prix observé.

L’ARENH a pris fin au 31 décembre 2025 et est remplacé, à compter du 1^{er} janvier 2026, par un nouveau dispositif de régulation des revenus du parc nucléaire existant d’EDF, destiné à protéger les consommateurs en cas de prix élevés.

INDICATEUR mission

1.2 – Écart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Ecart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance et celui des entreprises comparables	points	9,5 (génération 2019)	10,1 (génération 2020)	9,5 (génération 2021)	10,5 (génération 2021)	cible atteinte	10,1

Commentaires techniques

Source des données : Bpifrance (direction de l’évaluation), FARE (Insee).

Périmètre des entreprises analysées : entreprises soutenues en garantie, hors entreprises nouvellement créées (fonds « transmission », « développement », « trésorerie »).

Modalités de calcul :

Cet indicateur mesure l'écart de taux de croissance de la valeur ajoutée entre N-1 (N étant l'année du soutien en garantie) et N+2 entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison :

- *Entreprises soutenues* : ensemble des entreprises soutenues, une année N donnée, en garantie par Bpifrance, en excluant le fonds « création » dans la mesure où les données à disposition ne permettent pas le déploiement de la méthodologie pour ces entreprises (impossibilité de calculer un taux de croissance de la valeur ajoutée entre N-1 et N+2 par construction). Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières ainsi que les entreprises du secteur agricole ;
- *Population de comparaison* : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie l'année N ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues en N-1 (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance, soutiens préalables de Bpifrance). Cet échantillon est construit via des techniques d'appariement sur score de propension.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur 1.2 affiche un écart de performance positif en faveur des entreprises bénéficiaires d'un prêt garanti. Les entreprises soutenues par Bpifrance en 2021 bénéficient d'une croissance moyenne supérieure de 10,5 points par rapport aux entreprises comparables (contre un écart de 10,1 points pour les entreprises soutenues en 2020).

INDICATEUR**1.3 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Ecart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées par Bpifrance l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	6,1 (génération 2014 pour création, 2019 pour les autres)	6,0 (génération 2014 pour création, 2020 pour les autres)	6,1 (génération 2021 pour création, 2021 pour les autres)	5,9 (génération 2014 pour création, 2021 pour les autres)	absence amélioration	6,1

Commentaires techniques

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics.

Modalité de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance. Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;
- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

L'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de survie à 3 ans entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison :

- Une entreprise est considérée pérenne à la date T si elle exerce une activité économique à cette date.
- Le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises pour lesquelles aucune dissolution ou radiation définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre total d'entreprises dans l'échantillon initial.

La reconstitution de l'échantillon contrefactuel s'appuie sur une méthodologie d'appariement sur score de propension.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de survie à trois ans des entreprises créées et soutenues par Bpifrance par le passé est d'environ 5,9 points supérieur à celui des entreprises comparables (chiffre globalement stable sur les dernières cohortes).

INDICATEUR**1.4 – Effets de levier et d’entraînement des dispositifs de garantie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Effet de levier des fonds publics mobilisés sur le montant des financements effectivement couverts par la garantie Bpifrance (« montant en risque »)	coefficient	15,1 (génération 2022)	21,4 (génération 2023)	15	29 (génération 2024)	cible atteinte	21,4
Effet d’entraînement du montant de financements couverts sur le montant total des prêts octroyés par les partenaires bancaires dans le cadre de la garantie Bpifrance	coefficient	1,8 (génération 2022)	1,8 (génération 2023)	2,0	1,85 (génération 2024)	absence amélioration	2,0

Commentaires techniques

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base des données sur les montants de prêts garantis par Bpifrance.

Modalités de calcul :

Pour l’ensemble des prêts garantis octroyés une année donnée, deux indicateurs sont ici calculés :

- L’effet de levier des dispositifs de garantie rapporte les montants garantis par Bpifrance au montant correspondant de dotation immobilisé sur les fonds de garantie (estimé grâce aux coefficients multiplicateurs des fonds) ;
- L’effet d’entraînement des dispositifs de garantie rapporte le montant total des prêts garantis par Bpifrance (y compris la part non couverte par la garantie) au montant couvert par la garantie sur ces mêmes prêts.

La réalisation de l’année N est calculée sur les données d’activité de l’année N-1 compte tenu des délais de remontée de l’information sur les prêts garantis.

ANALYSE DES RESULTATS

L’indicateur d’effet de levier est en hausse en 2025 par rapport aux générations d’octroi précédentes passant ainsi de 21,4 en 2024 à 29 points en 2025, en lien avec une hausse des coefficients multiplicateurs des fonds de garantie. L’indicateur d’effet d’entraînement des dispositifs de garantie est globalement stable par rapport aux générations d’octroi précédentes (pas de changement de la quotité moyenne).

OBJECTIF**2 – Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises****INDICATEUR****2.1 – Effet de levier de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le chiffre d’affaires à l’export généré par les entreprises accompagnées par Business France**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Effet de levier de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le chiffre d’affaires à l’export généré par les entreprises projetées par Business France	€	Sans objet	49,3	45,8	85,8	cible atteinte	67,1

Commentaires techniques

Une évolution de cet indicateur a été incluse dans le projet annuel de performance (PAP) du programme 134 annexé au projet de loi de finances initiale pour 2024, qui ne figure plus en tant que tel dans le nouveau contrat d’objectifs et de moyens de l’opérateur 2023-2026 signé le 2 octobre 2023.

Le nouvel indicateur mesure désormais l’effet de levier de la subvention pour charges de service public (SCSP) de Business France sur le soutien export à partir du ratio entre :

- le chiffre d’affaires additionnel cumulé à l’export réalisé par les entreprises projetées par la Team France Export (TFE), au numérateur ;
- le montant des subventions pour charges de service public versées à Business France à partir des programmes 134 « Développement des entreprises et régulations » et 112 « Impulsion et coordination de la politique d’aménagement du territoire » et la contribution du Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (programme 149 « Compétitivité et durabilité de l’agriculture, de l’agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l’aquaculture »), au dénominateur.

Aussi, la cible 2024 et le réalisé 2024 indiqués dans le tableau correspondent au nouvel indicateur mesurant l’effet de levier de la SCSP de Business France sur le chiffre d’affaires additionnel cumulé à l’export réalisé par les entreprises projetées par la Team France Export et non à l’indicateur du PAP/RAP 2023. La réalisation 2023 est donc indiquée en « sans objet » pour matérialiser la rupture de série.

ANALYSE DES RESULTATS

Cet indicateur permet d’évaluer l’effet de levier de la subvention publique effectivement versée à Business France sur le chiffre d’affaires additionnel cumulé à l’export réalisé par les entreprises projetées par la Team France Export.

En 2025, la cible de 45,8 a été largement dépassée puisque le réalisé atteint 85,8. Malgré la baisse des subventions publiques (89,1 M€ en 2025 contre 103,4 M€ en 2024), l’accompagnement de la Team France Export a permis de générer un chiffre d’affaires additionnel en 2025 de 2,55 Md€, en hausse par rapport à celui de 2024 (1,83 Md€), portant le chiffre en cumulé depuis 2023 à 7,65 Md€.

OBJECTIF

3 – Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés

INDICATEUR

3.1 – Taux de suite opérationnelle des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de suite opérationnelle des enquêtes réalisées en matière de pratiques anticoncurrentielles	%	44	55	47	35,5	absence amélioration	48

Commentaires techniques

L’indicateur est le taux de suite opérationnelle des enquêtes confiées aux services spécialisés que sont les brigades interrégionales d’enquêtes de concurrence (BIEC). Par suite opérationnelle, on entend les enquêtes ne débouchant pas sur un classement sans suite par la DGCCRF et relevant d’une pratique anti-concurrentielle, ou traitées sous l’angle des pratiques commerciales restrictives le cas échéant.

Source des données : système d’information de la DGCCRF.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de suite opérationnelle des enquêtes en matière de pratiques anticoncurrentielles (indicateur 3.1) n’a pas atteint la cible définie pour l’exercice écoulé. Un travail de rationalisation et d’optimisation du traitement des dossiers mené en 2025 a eu pour effet temporaire de peser sur les résultats de l’indicateur concerné. Par ailleurs, il est apparu que cet indicateur ne reflétait plus de manière pertinente l’évolution de la performance de la DGCCRF. En conséquence, il a été décidé de ne plus l’intégrer parmi les indicateurs PAP pour l’année 2026.

INDICATEUR

3.2 – Part des visites ayant donné lieu à des constats d'anomalie

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des visites ayant donné lieu à des constats d'anomalie	%	Sans objet	46	45	45,5	cible atteinte	47

Commentaires techniques

Cet indicateur mesure la part des visites et contrôles réalisés par les agents enquêteurs de la DGCCRF au cours desquels au moins une anomalie a pu être constatée. Cet indicateur est à la fois un marqueur de la qualité de ciblage des opérateurs les plus susceptibles de conduire à des constats d’anomalie, et un marqueur de la qualité des investigations faites dans le cadre des enquêtes et contrôles en matière de concurrence et de consommation.

Source de données : système d’information de la DGCCRF

ANALYSE DES RESULTATS

Le nouvel indicateur « part des visites ayant donné lieu à des constats d’anomalies », inséré dans le PAP 2024, traduit le virage stratégique de la DGCCRF engagée dans la recherche de fraudes économiques. Le résultat 2025 reste supérieur à la cible, et illustre la politique menée par la DGCCRF en matière de ciblage et matérialise son action soutenue contre les pratiques les plus dommageables de l’économie.

OBJECTIF

4 – Développer l'attractivité touristique de la France

INDICATEUR

4.1 – Évolution des recettes issues du tourisme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Recettes issues du tourisme international	Md€	63.45	71,3	66.26	77,5	cible atteinte	79,35

Commentaires techniques

Sources des données : Balance des paiements de la Banque de France

Cet indicateur permet de mesurer le niveau des recettes annuelles générées par les touristes étrangers en France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur : « Recettes issues du tourisme international » : en 2025, les recettes issues du tourisme international s'élèvent à **77,5 Md€, soit supérieur à la cible**, en hausse par rapport à 2024 (+9 %) et 2019. Le solde du poste voyages s'établit en 2025 à 20,1 Md€, en progression de 0,7 Md€ par rapport à 2024 (15,8 Md€). Cette performance de 2025 fait suite à une année 2024 elle aussi particulièrement favorable pour le tourisme, et est également corrélée à une augmentation de 7 % de la dépense moyenne par touriste international.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		41 383 595 43 863 102		706 449 093 705 523 059		747 832 688 749 386 161	747 832 688
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		86 558 778 83 723 531		2 740 000 1 940 000		89 298 778 85 663 531	89 298 778
08 – Expertise, conseil et inspection	16 245 051 16 470 273	89 409 1 754				16 334 460 16 472 027	16 334 460
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	16 960 536 17 307 855	5 248 903 5 066 017	200 000 180 555		19 000 15 601	22 428 439 22 570 027	22 428 439
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 980 958 19 853 173	4 008 177 3 688 143	332 742			23 989 135 23 874 058	23 989 135
23 – Industrie et services	117 117 157 116 866 110	31 483 247 35 509 296		2 534 830 074 2 307 780 352		2 683 430 478 2 460 155 758	2 683 430 478
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	242 188 273 243 941 422	19 998 382 10 788 169	944 558	6 382 600 7 120 635		268 569 255 262 794 785	268 670 503
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		100 000 187 470		3 887 808 9 488 370		3 987 808 9 675 840	3 987 808
Total des AE prévues en LFI	412 491 975	188 870 491	200 000	3 254 289 575	19 000	3 855 871 041	3 855 972 289
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+207 003		+203 839 (hors titre 2)			+410 842	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 070 106		-178 012 462 (hors titre 2)			-172 942 356	
Total des AE ouvertes	417 769 084		3 265 570 443 (hors titre 2)			3 683 339 527	
Total des AE consommées	414 438 833	182 827 482	1 457 855	3 031 852 416	15 601	3 630 592 187	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		43 500 453 45 136 957		706 147 922 715 607 942		749 648 375 760 744 899	749 648 375
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		167 758 633 164 305 061		2 740 000 1 940 000		170 498 633 166 245 061	170 498 633
08 – Expertise, conseil et inspection	16 245 051 16 470 273	89 409 1 880				16 334 460 16 472 154	16 334 460
13 – Régulation des communications électroniques,	16 960 536 17 307 855	7 680 590 7 860 691	200 000 206 829		19 000 15 601	24 860 126 25 390 976	24 860 126

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)							
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 980 958 19 853 173	5 318 107 6 017 033	332 742			25 299 065 26 202 948	25 299 065
23 – Industrie et services	117 117 157 116 866 110	31 497 348 29 908 422		934 829 974 982 775 783		1 083 444 479 1 129 550 315	1 083 444 479
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	242 188 273 243 941 422	13 391 720 9 610 557	1 253 249	6 382 600 7 156 206		261 962 593 261 961 434	262 063 841
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		100 000 186 461		3 887 808 9 488 370		3 987 808 9 674 830	3 987 808
Total des CP prévus en LFI	412 491 975	269 336 260	200 000	1 653 988 304	19 000	2 336 035 539	2 336 136 787
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+207 003		+164 812 (hors titre 2)			+371 815	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 070 106		+111 968 590 (hors titre 2)			+117 038 696	
Total des CP ouverts	417 769 084		2 035 676 966 (hors titre 2)			2 453 446 050	
Total des CP consommés	414 438 833	263 027 063	1 792 819	1 716 968 301	15 601	2 396 242 617	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		54 100 000 56 378 521	3 200 000 2 992 000	708 211 840 714 425 098		765 511 840	765 511 840 773 795 619
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		425 417 322 421 432 149		3 800 000 5 107 045		429 217 322	429 217 322 426 539 194
08 – Expertise, conseil et inspection	15 828 416 15 097 139	89 409 618				15 917 825	15 917 825 15 097 756
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	17 025 817 17 160 565	5 501 514 5 239 462	200 000 136 899		24 000 30 465	22 751 331	22 751 331 22 567 391
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 573 716 18 831 376	21 350 000 19 536 400	550 000 502 897			41 473 716	41 478 716 38 870 673
23 – Industrie et services	119 321 500 115 693 410	36 941 176 42 694 910		1 258 491 561 2 236 652 976		1 414 754 237	1 414 754 237 2 395 041 296
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	241 979 163 236 655 108	9 456 762 8 490 163	293 548	5 885 369 6 161 002		257 321 294	257 408 142 251 599 820

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		158 140		12 323 600		0	0 12 481 740
Total des AE prévues en LFI	413 728 612	552 856 183	3 950 000	1 976 388 770	24 000	2 946 947 565	2 947 039 413
Total des AE consommées	403 437 598	553 930 363	3 925 343	2 974 669 720	30 465		3 935 993 489

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		54 082 000 54 961 559	3 200 000 2 992 000	706 011 840 703 546 452		763 293 840	763 293 840 761 500 011
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		181 317 758 176 755 917		3 800 000 5 107 045		185 117 758	185 117 758 181 862 962
08 – Expertise, conseil et inspection	15 828 416 15 097 139	89 409				15 917 825	15 917 825 15 097 139
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	17 025 817 17 160 565	7 539 067 6 380 539	200 000 378 021		24 000 30 465	24 788 884	24 788 884 23 949 590
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 573 716 18 831 376	5 059 930 5 968 511	550 000 516 108			25 183 646	25 188 646 25 315 995
23 – Industrie et services	119 321 500 115 693 410	36 941 176 43 988 588		1 228 506 561 2 259 479 948		1 384 769 237	1 384 769 237 2 419 161 946
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	241 979 163 236 655 108	9 793 939 9 251 742	292 313	5 885 369 6 156 002		257 658 471	257 745 319 252 355 164
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		158 140		12 325 600		0	0 12 483 740
Total des CP prévus en LFI	413 728 612	294 823 279	3 950 000	1 944 203 770	24 000	2 656 729 661	2 656 821 509
Total des CP consommés	403 437 598	297 464 996	4 178 442	2 986 615 047	30 465		3 691 726 548

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	403 437 598	412 491 975	414 438 833	403 437 598	412 491 975	414 438 833
Rémunérations d'activité	260 407 684	265 299 958	264 437 961	260 407 684	265 299 958	264 437 961
Cotisations et contributions sociales	139 024 172	141 859 945	145 529 826	139 024 172	141 859 945	145 529 826

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Prestations sociales et allocations diverses	4 005 742	5 332 072	4 471 046	4 005 742	5 332 072	4 471 046
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	553 930 363	188 870 491	182 827 482	297 464 996	269 336 260	263 027 063
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	378 846 494	37 945 034	36 777 798	122 381 127	118 410 803	116 977 379
Subventions pour charges de service public	175 083 869	150 925 457	146 049 684	175 083 869	150 925 457	146 049 684
Titre 5 – Dépenses d'investissement	3 925 343	200 000	1 457 855	4 178 442	200 000	1 792 819
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	796 445	0	393 649	808 421	0	702 339
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	136 899	200 000	1 064 207	378 021	200 000	1 090 480
Subventions pour charges d'investissement	2 992 000	0	0	2 992 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 974 669 720	3 254 289 575	3 031 852 416	2 986 615 047	1 653 988 304	1 716 968 301
Transferts aux ménages	30	0	162	30	0	162
Transferts aux entreprises	2 880 666 672	3 218 826 425	3 004 537 026	2 890 772 148	1 618 525 254	1 687 029 996
Transferts aux collectivités territoriales	64 215 631	9 000 000	8 468 288	64 215 631	9 000 000	8 468 138
Transferts aux autres collectivités	29 787 387	26 463 150	18 846 940	31 627 238	26 463 050	21 470 005
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	30 465	19 000	15 601	30 465	19 000	15 601
Prêts et avances	30 465	19 000	15 601	30 465	19 000	15 601
Total hors FdC et AdP		3 855 871 041			2 336 035 539	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+5 277 109			+5 277 109	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-177 808 623			+112 133 402	
Total*	3 935 993 489	3 683 339 527	3 630 592 187	3 691 726 548	2 453 446 050	2 396 242 617

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel			207 003			207 003
Autres natures de dépenses	61 968	101 248	144 294	61 968	101 248	144 294
Total	61 968	101 248	351 297	61 968	101 248	351 297

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		22 000		22 000				
03/2025		250		250				
04/2025		1 180		1 180				
07/2025		44 969		44 969				
08/2025		200		200				
10/2025		45 290		45 290				
Total		113 888		113 888				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2025	64 003	22 301	64 003	22 301				
09/2025	23 261	8 105	23 261	8 105				
12/2025	119 739		119 739					
Total	207 003	30 406	207 003	30 406				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/02/2025		59 545		20 518				
Total		59 545		20 518				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		8 000 000		43 320 000				
Total		8 000 000		43 320 000				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025	192 236	4 185 552	192 236	2 383 291				
03/12/2025	101 643	5 898 666	101 643	5 898 666				
Total	293 879	10 084 218	293 879	8 281 957				

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025						121 575		121 575
03/12/2025	4 776 227		4 776 227					
Total	4 776 227		4 776 227			121 575		121 575

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025				60 488 208		195 975 105		
Total				60 488 208		195 975 105		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	5 277 109	18 288 057	5 277 109	112 254 977		196 096 680		121 575

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (61)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
520110	Exonération partielle, sous certaines conditions, de droits de mutation à titre gratuit lors de la transmission d'entreprises exploitées sous la forme individuelle ou détenues sous forme sociale Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1999 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 787 B, 787 C</i>	5 000	800	4 000
730221	Taux de 10% pour la restauration commerciale (consommation sur place et vente à emporter en vue d'une consommation immédiate) Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-m</i>	2 025	2 123	2 035
210326	Taxation au taux de 10% des revenus issus de certains actifs de propriété industrielle Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 1065 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2018 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 219-I-a, 238 et 223 H</i>	1 199	nc	1 258
820203	Tarif réduit pour l'électricité consommée par les installations industrielles situées au sein de sites industriels électro-intensifs ou d'entreprises industrielles électro-intensives Électricité <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-65 et L. 312-71</i>	428	664	749
730205	Taux de 10 % pour les prestations d'hébergement fournies dans le cadre du secteur hôtelier ou de secteurs ayant une fonction similaire et pour les locations de logements meublés à usage résidentiel assorties de prestations annexes Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 43900 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1966 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-a</i>	695	495	695
300206	Exonérations des produits retirés par les sociétés d'investissements immobiliers cotées, ainsi que par leurs filiales ou des filiales de sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable ou des	648	nc	492

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffreage définitif 2024	Chiffreage initial 2025	Chiffreage actualisé 2025
filiales conjointes de ces dernières sociétés, et provenant de la location d'immeubles, de la sous-location des immeubles pris en crédit bail ou dont la jouissance a été conférée à titre temporaire par l'Etat, une collectivité territoriale ou leurs établissements publics, de certains droits réels immobiliers et de certaines plus-values de cession Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : 234 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 208 C</i>				
140117	Exonération des dividendes capitalisés sur un plan d'épargne en actions Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1992 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-5° bis, 150-0 A-II-2</i>	428	nc	487
120131	Exonération temporaire des suppléments de rémunération versés aux salariés et mandataires sociaux au titre de l'exercice d'une activité professionnelle en France (primes d'impatriation), de la fraction de leur rémunération correspondant à l'activité exercée à l'étranger et de la rémunération des salariés et dirigeants de la Chambre de commerce internationale Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 17574 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 D, 155 B-I</i>	388	375	394
120402	Abattements des articles 150-0 D ou 150-0 D ter du CGI au gain d'acquisition d'actions gratuites dont l'autorisation d'attribution par l'assemblée générale intervient du 8 août 2015 au 31 décembre 2017 et abattement de 50 % (ou le cas échéant de l'article 150-0 D ter) lorsque cette autorisation d'attribution intervient à compter du 1er janvier 2018. Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 13751 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 80 quaterdecies, 200 A-3</i>	189	181	241
200401	Déduction exceptionnelle de 40% du prix de revient de certains biens limitativement énumérés, pratiquée sur la durée normale d'utilisation du bien Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 81900 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 39 decies</i>	289	260	240
820201	Tarifs réduits pour l'électricité consommée par les installations industrielles exploitées par des entreprises électro-intensives relevant de secteurs fortement exposés à la concurrence internationale (niveau d'électro-intensité au moins égal à 0,5 %) Électricité <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-65 et L. 312-72</i>	83	145	158
730206	Taux de 10% applicable à la fourniture de logements dans les terrains de camping classés Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-a 3ème alinéa</i>	153	160	154
150518	Abattement majoré appliqué aux plus-values sur cessions de titres acquis moins de dix ans après la création d'une PME Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : 7473 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 D 1 quater</i>	196	215	152
300203	Exonération des sociétés de capital-risque (SCR) Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : 30 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1985 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 208-3° septies</i>	98	nc	148
210333	Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV)	0	70	140

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 244 quater I</i>				
150708	Exonération des gains de cession de valeurs mobilières réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne en actions Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1992 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 A-II-2, 157-5° bis et 200 A-5</i>	100	nc	101
820202	Tarif réduit pour l'électricité consommée par les installations hyperélectro-intensives (niveau d'électro-intensité au moins égal à 13,5 %) Électricité <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2025 - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-65 et L. 312-73</i>	79	115	95
120112	Exonération de la contribution patronale et de la participation financière du comité d'entreprise et des organismes à caractère social au financement des chèques vacances Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 4880000 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-19° bis</i>	87	105	88
190208	Exonération des plus-values professionnelles en cas de cession à titre onéreux d'une entreprise individuelle ou d'une activité par une société de personnes ou en cas de cessation d'un office d'avoué dans le cadre du départ à la retraite du cédant ou de l'associé de la société cédante Dispositions communes aux bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2023 : 3190 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2022 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 151 septies A</i>	85	110	85
150515	Abattement fixe applicable aux cessions de titres ou droits par les dirigeants de PME partant à la retraite Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : 3578 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2032 - Fin du fait générateur : 2031 - code général des impôts : 150-0 D ter</i>	84	94	78
320135	Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéo Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 108 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2032 - Fin du fait générateur : 2031 - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>	66	77	75
120504	Imposition au taux forfaitaire de 19 % des gains nets provenant de la cession des titres souscrits en exercice des bons de parts de créateur d'entreprise attribués jusqu'au 31 décembre 2017 et au taux forfaitaire de 12,8 %, après application le cas échéant de l'abattement de l'article 150-0 D ter du CGI, pour les bons attribués à compter du 1er janvier 2018. Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 1500 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1997 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 163 bis G</i>	44	nc	62
110216	Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital initial ou aux augmentations de capital de PME [européennes] Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 46495 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-I, 199 terdecies-0-AA</i>	76	76	52
820206	Tarif réduit pour l'électricité consommée par les centres de stockage de données numériques performants sur le plan énergétique Électricité <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2018 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des impositions sur les biens et les services : L. 312-64 et L. 312-70</i>	31	58	48
530203	Exonération des cessions de parts de fonds communs de placement à risques, de certains fonds professionnels spécialisés, de fonds professionnels de capital investissement et de sociétés de libre partenariat	47	43	47

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1983 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 730 quater</i>				
210324	Crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 2285 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2012 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 244 quater C, 199 ter C, 220 C, 223 O-1-c</i>	158	29	35
210332	Faculté temporaire de déduction fiscale de l'amortissement du fonds commercial Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 5314 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2021 - Dernière modification : 2022 - Dernière incidence budgétaire : 2035 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 39-1-2°</i>	14	11	15
140122	Exonération, sous certaines conditions, des revenus des parts de fonds communs de placement à risques (FCPR) et des produits distribués des sociétés de capital risque (SCR) Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1984 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 163 quinquies B, 163 quinquies C</i>	9	9	13
110245	Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) investis dans les entreprises corses Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 2751 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 terdecies-0 A-VII</i>	6	5	10
110228	Réduction d'impôt au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 12069 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 199 terdecies-0 A VI</i>	17	13	9
440103	Limitation de l'imposition à l'IFI à raison des seuls biens situés en France des personnes qui n'ont pas été fiscalement domiciliées en France au cours des cinq années civiles précédant celle au cours de laquelle elles ont élu domicile en France Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 964</i>	9	8	9
140126	Exonération temporaire à hauteur de 50 % des revenus de capitaux mobiliers perçus à l'étranger par des personnes physiques impatriées Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2023 : 3795 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 155 B-II-a</i>	6	6	6
150712	Exonération temporaire à hauteur de 50 % des gains nets de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux détenus à l'étranger par des personnes physiques impatriées Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : 1292 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 155 B-II-c</i>	2	3	6
210328	Crédit d'impôt au titre des dépenses engagées par les PME pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 560 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - : Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021-art.27 et Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023-art.51</i>	4	5	6
230102	Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement des PME dans la robotique et la digitalisation industrielles	4	3	4

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
	Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 649 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 39 decies B</i>			
230409	Provision pour investissement des sommes excédant l'obligation légale de la participation et portées à la réserve spéciale de participation Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 201 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1986 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 237 bis A-II, III et IV</i>	4	4	4
230105	Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement des entreprises utilisatrices d'engins fonctionnant au GNR dans l'acquisition de matériels fonctionnant avec des carburants alternatifs Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 357 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2019 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2031 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 39 decies F</i>	4	4	3
320141	Imposition au taux réduit de 19 % des plus-values de cession de locaux professionnels ou de terrains à bâtir, situés dans les zones les plus tendues, au profit d'une personne morale, sous réserve que le cessionnaire s'engage à transformer ces immeubles en locaux dont la surface d'habitation représente au moins 75% ou à y construire de tels locaux dans un délai de 4 ans, ou un délai de 6 ans s'agissant des programmes immobiliers les plus importants. Une prolongation de ce délai, n'excédant pas une année et renouvelable une fois, peut être accordée sur demande de l'acquéreur Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 19 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2011 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 210 F</i>	3	10	3
210327	Exonération des aides reçues par les lauréats du concours "French Tech Tremplin" Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2023 - : Loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020-art.20</i>	0	-	-
220107	Exonération des aides versées par le fonds de solidarité institué par l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020, d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de toutes les contributions et cotisations sociales d'origine légale ou conventionnelle Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 5000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - : Loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020-art.1</i>	-	-	-
220108	Exonération de l'aide aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant de la situation hydrique de Mayotte Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Fiabilité : Bonne - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2024 - Fin du fait générateur : 2024 - : Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 - article 76</i>	€	-	-
300111	Exonération des bénéfices réalisés par les sociétés créées pour reprendre une entreprise ou des établissements industriels en difficulté Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : 156 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 44 septies</i>	-	-	-
320134	Crédit d'impôt pour le rachat des entreprises par les salariés Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 62 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 220 nonies, 220 R, 223 O-1-r</i>	1	-	-
120124	Exonération totale ou partielle des sommes versées aux salariés détachés à l'étranger Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 69000 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 A</i>	369	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
200307	Application du taux réduit d'imposition aux répartitions d'actifs effectuées par des fonds communs de placement à risques (FCPR) dont le portefeuille est composé de manière prépondérante de titres de sociétés non cotées Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1999 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 38-5</i>	nc	nc	nc
230410	Provision pour charges exceptionnelles ou pour risques afférents aux opérations d'assurance crédit des entreprises d'assurance et de réassurance (dont provisions pour égalisation et provisions des captives de réassurance) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Création : 1974 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies G, 39 quinquies GA, 39 quinquies GB, 39 quinquies GC</i>	15	nc	nc
230601	Application du taux réduit d'imposition aux distributions d'actifs effectués, directement ou indirectement, par certaines sociétés de capital-risque Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1990 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 terdecies-5</i>	nc	nc	nc
300204	Exonération d'impôt sur les sociétés de la valeur nette de l'avantage en nature consenti par les personnes morales qui ont pour objet de transférer gratuitement à leurs membres la jouissance d'un bien meuble ou immeuble Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1975 - Dernière modification : 1975 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 239 octies</i>	nc	-	nc
440101	Exonération des immeubles affectés à l'activité professionnelle principale du redevable ou à l'activité opérationnelle de l'entreprise dans laquelle le redevable exerce son activité professionnelle principale Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 975</i>	nc	nc	nc
440104	Exonération en faveur des petits porteurs détenant moins de 5% du capital ou des droits de vote d'une société d'investissements immobiliers cotée (SIIC) Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 972 ter</i>	nc	nc	nc
520209	Abattement de 500 000 € sur la valeur du fonds ou de la clientèle d'une entreprise individuelle ou de parts ou actions de société pour la liquidation des droits de mutation à titre gratuit en cas de donations aux salariés Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Création : 2003 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 790 A</i>	nc	nc	nc
530212	Application d'un abattement de 500 000 € sur la valeur du fonds ou de la clientèle en cas de cession en pleine propriété de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de fonds agricoles ou de clientèles d'une entreprise individuelle ou de parts ou actions de société Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Création : 2008 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 732 ter</i>	nc	nc	nc
530215	Exonération des acquisitions de droits sociaux de sociétés en difficulté ou entre sociétés d'un même groupe Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 726-II-b et c</i>	nc	nc	nc
570101	Exonération, sous certaines conditions, du droit proportionnel ou progressif dû : - pour les apports purs et simples faits à une personne morale passible de l'impôt sur les sociétés par une personne non passible de cet impôt ; - lorsqu'une personne morale non passible de l'impôt sur les sociétés devient passible de cet impôt Droits dus par les sociétés	nc	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
<i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1965 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 809-I-3° et II, 810-III</i>				
570102	Exonération du droit proportionnel ou progressif de mutation sur les apports à titre onéreux d'entreprises individuelles faits à des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés Droits dus par les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1980 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 809-I bis</i>	nc	nc	nc
110229	Réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunts souscrits par une personne physique en vue de financer la reprise d'une entreprise exploitée sous forme de société soumise à l'impôt sur les sociétés Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 362 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : 2011 - code général des impôts : 199 terdecies-0 B</i>	€	€	€
150710	Exonération, sous certaines conditions, des gains nets réalisés lors des cessions à titre onéreux de titres de sociétés de capital-risque (SCR) Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150-0 A-III-1 bis</i>	€	€	€
210307	Exonération des dons reçus par une entreprise ayant subi un sinistre survenu à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un événement ayant des conséquences dommageables Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Fiabilité : Bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2002 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 237 quater</i>	€	€	€
230104	Déduction exceptionnelle en faveur des simulateurs d'apprentissage de la conduite Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 21 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2026 - Fin du fait générateur : 2021 - code général des impôts : 39 decies E</i>	€	€	€
230106	Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement des PME de commerce de détail de gazole non routier dans des installations de stockage, matériels de manutention et de distribution de gazole Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 13 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 39 decies G</i>	€	€	€
320138	Déduction de la part des excédents mis en réserves impartageables par les sociétés coopératives d'intérêt collectif Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 58 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 209-VIII</i>	1	€	€
Coût total des dépenses fiscales		13 144	6 276	12 197

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
090112	Exonération de la cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2023 : 1873585 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647 D</i>	306	306	339
Coût total des dépenses fiscales		306	306	339

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
230606	Exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises qui exercent ou créent une activité dans les bassins d'emploi à redynamiser (BER) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 564 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2032 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 44 duodecies</i>	5	5	4
120129	Exonération de l'aide financière versée par l'Etat aux créateurs ou repreneurs d'entreprises (art. L. 5141-2 du code du travail) Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 758 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2003 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 81-35°</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		5	5	4

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
090112	Exonération de la cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2023 : 1873585 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647 D</i>	306	306	339
Coût total des dépenses fiscales		306	306	339

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		747 832 688 749 386 161	747 832 688 749 386 161		749 648 375 760 744 899	749 648 375 760 744 899
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		89 298 778 85 663 531	89 298 778 85 663 531		170 498 633 166 245 061	170 498 633 166 245 061
08 – Expertise, conseil et inspection	16 245 051 16 470 273	89 409 1 754	16 334 460 16 472 027	16 245 051 16 470 273	89 409 1 880	16 334 460 16 472 154
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	16 960 536 17 307 855	5 467 903 5 262 173	22 428 439 22 570 027	16 960 536 17 307 855	7 899 590 8 083 121	24 860 126 25 390 976
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 980 958 19 853 173	4 008 177 4 020 885	23 989 135 23 874 058	19 980 958 19 853 173	5 318 107 6 349 775	25 299 065 26 202 948
23 – Industrie et services	117 117 157 116 866 110	2 566 313 321 2 343 289 648	2 683 430 478 2 460 155 758	117 117 157 116 866 110	966 327 322 1 012 684 205	1 083 444 479 1 129 550 315
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	242 188 273 243 941 422	26 380 982 18 853 363	268 670 503 262 794 785	242 188 273 243 941 422	19 774 320 18 020 012	262 063 841 261 961 434
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		3 987 808 9 675 840	3 987 808 9 675 840		3 987 808 9 674 830	3 987 808 9 674 830
Total des crédits prévus en LFI *	412 491 975	3 443 379 066	3 855 871 041	412 491 975	1 923 543 564	2 336 035 539
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+5 277 109	-177 808 623	-172 531 514	+5 277 109	+112 133 402	+117 410 511
Total des crédits ouverts	417 769 084	3 265 570 443	3 683 339 527	417 769 084	2 035 676 966	2 453 446 050
Total des crédits consommés	414 438 833	3 216 153 354	3 630 592 187	414 438 833	1 981 803 785	2 396 242 617
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 330 252	+49 417 089	+52 747 341	+3 330 252	+53 873 181	+57 203 433

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	414 056 802	2 013 517 114	2 427 573 916	414 056 802	2 043 681 612	2 457 738 414
Amendements	-1 564 827	+1 429 861 952	+1 428 297 125	-1 564 827	-120 138 048	-121 702 875
LFI	412 491 975	3 443 379 066	3 855 871 041	412 491 975	1 923 543 564	2 336 035 539

En crédits de titre 2

Un amendement visant à lutter contre l'absentéisme a diminué les crédits prévus au PLF de -1 564 827 € € hors CAS « Pensions » (HCAS) pour prendre en compte les économies liées à l'instauration d'un délai de trois jours de carence

(disposition non adoptée *in fine*) et la réduction de l'indemnisation des agents publics en congé de maladie ordinaire à 90 % du traitement durant les trois premiers mois du congé.

En crédits hors titre 2

A l'occasion des discussions budgétaires, un amendement au PLF a diminué les crédits HT2 de 172,6 M€, dont :

- 73 M€ en AE et CP au titre de la contribution du P134 au rabot de 225 M€ imputé à la mission Économie. Cela correspond à 5,2 % des crédits envisagés dans le PLF,
- 100 M€ au motif de l'exonération du rabot pour le centre national d'études spatiales (P193).

Par ailleurs, des amendements gouvernementaux ont augmenté les crédits des dispositifs suivants :

- La décarbonation des sites industriels (+1,55 Md€ en AE)
- La mission aménagement du territoire de la Poste (+15 M€ en AE et CP)
- Le guichet d'aide BTP GNR (+23 M€ en AE et CP)
- Le fonctionnement de la DGCCRF (+1,15 M€ en AE et CP)
- Le tourisme (+1 M€ en AE et CP)

Enfin, des amendements adoptés au Sénat et à l'Assemblée ont revu à la hausse les crédits du P134 en revenant sur des mesures d'économie du PLF, notamment :

- Les pôles de compétitivité (+9 M€)
- French Tech Tremplin et féminisation (+2 M€)
- Label Entreprise patrimoine vivant EPV (+1,3 M€).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de changement de maquette sur le programme 134 en 2025.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

En crédits de titre 2

Décrets de transfert

- entrant en provenance du P212 « Soutien de la politique de la défense » destiné au remboursement des dépenses de personnels supportées par le commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) n° 2025-624 du 9 juillet 2025 pour un montant de 247 500 € en AE/CP ;
- entrant en provenance du P354 « Administration territoriale de l'État » destiné au remboursement de la rémunération d'un chargé de mission en secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) n° 2025-698 du 3 décembre 2025 pour un montant de 101 643 € en AE/CP ;
- sortant à destination du P216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour la commission nationale des professions foraines et circassiennes (CNPFC) portée par le MIOM n° 2025-624 du 9 juillet 2025 pour un montant de 55 264 € en AE/CP.

Décrets de virement

- entrant en provenance du P156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », afin de couvrir un besoin de financement lié à la contribution au CAS « Pensions » en fin de gestion pour un montant de 4 850 000 € en AE/CP ;
- sortant à destination du P156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » correspondant au transfert de l'activité des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (TSEI) en provenance de la DGE pour un montant de 73 773 € en AE/CP.

Fin de gestion

- La réserve de précaution a été levée pour un montant de 2 062 459 € (dont 1 571 086 € de HCAS) en AE/CP en crédits T2.

En crédits hors titre 2

Reports

Les reports de 2024 sur la gestion 2025 se sont élevés à 8 059 545 € en AE et 43 340 518 € en CP, dont 59 545 € en AE et 20 518 € en CP de report de fonds de concours.

Ces reports concernent exclusivement la DGE et étaient justifiés par :

- 8 M€ en AE et 13,6 M€ en CP pour les restes à payer sur le dispositif « reconquête commerciale » ;
- 2,1 M€ en CP pour les restes à payer au titre de la convention BPI accompagnement ;
- 5 M€ en CP sur le fonds territorial d'accessibilité, au titre des annonces du comité interministériel du handicap (CIH) ;
- 22,58 M€ en CP de reports croisés en provenance du programme 364, pour des restes à payer du dispositif de subventionnement des sociétés foncières, dispositif lancé dans le cadre du Plan de relance en faveur des commerces de proximité ;
- 59 545 € en AE et 20 518 € en CP de reports sur le fonds de concours 12-00362 « Contribution du programme investissement d'avenir (PIA) aux projets de modernisation de l'action publique », au titre de l'appel à projets « Bourse French Tech Attractivité ».

Décrets de transfert

Les transferts du **décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025** portant transfert de crédits s'élèvent à 4 185 552 € en AE et 2 383 291 € en CP et correspondent aux mouvements suivants :

- un transfert sortant de 99 099 € en AE et en CP à destination du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- un transfert entrant de 90 000 € en AE et en CP en provenance du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » pour financer une partie de la gratuité d'accès aux normes rendues d'application obligatoire sur le site de l'AFNOR ;
- un transfert entrant de 4 450 000 € en AE et en CP en provenance du programme 123 « Conditions de vie outre-mer », au titre des aides au cas par cas pour la Nouvelle Calédonie financées par la DGE ;
- un transfert entrant de 2 076 395 € en AE et 2 951 134 € en CP en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre du Commissariat aux communications électroniques de défense ;
- un transfert sortant de 400 000 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre du financement du projet « mini wallet » géré par la DINUM ;
- un transfert sortant de 5 285 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour la refacturation de prestations assurées par la DINUM ;
- un transfert sortant de 45 313 € en AE et en CP à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » ;
- un transfert sortant de 49 446 € en AE et en CP vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie et de la mobilité durable », pour l'offre de messagerie « MEL » et l'application « Web conférence » ;
- un transfert entrant de 27 300 € en AE et en CP en provenance du programme 148 « Fonction publique » au titre des Prépas Talents ;
- un transfert sortant de 1 000 000 € en AE et CP à destination du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » au titre de la contribution à l'organisation de la conférence sur les océans des Nations Unies (UNOC3) ;

- un transfert sortant de 250 000 € en AE et CP à destination du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » pour le financement du Forum de Paris sur la Paix ;
- un transfert sortant de 609 000 € en AE et CP à destination du programme 162 « Interventions territoriales de l'État » au titre du plan Chlordécone ;
- un transfert sortant de 2 677 000 € en CP à destination du programme 209 « Solidarité avec les pays en développement » pour le financement du sommet de l'IA.

Les transferts du décret n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits s'élèvent à 5 898 666 € en AE et CP, et correspondent aux mouvements suivants :

- un transfert entrant de 4 940 000 € en AE et en CP en provenance des programmes 152 « Gendarmerie nationale », 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » et 310 « Conduite et pilotage des politiques de la justice » pour le Commissariat des communications électroniques de défense ;
- un transfert entrant de 927 466 € en AE et en CP en provenance du programme 123 « Conditions de vie outre-mer », au titre des aides au cas par cas pour la Nouvelle Calédonie financées par la DGE ;
- un transfert entrant de 31 200 € en provenance du programme 148 « Fonction publique » au titre des Prépas Talents.

Décrets de virement

Les virements du **décret n° 2025-632 du 11 juillet 2025** portant virement de crédits s'élèvent à -121 575 € en AE et en CP et correspondent aux mouvements suivants :

- un virement sortant de 71 878 € en AE et en CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » pour l'offre « Cloud NUBO + » et pour l'hébergement de données sur ce Cloud ;
- un virement sortant de 49 697 € en AE et en CP vers le programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour l'offre d'hébergement du centre serveur des Douanes à Osny.

Loi de finances de fin de gestion (LFG)

La loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion a procédé à l'annulation de 195 975 105 € en AE et à l'ouverture de 60 488 208 € en CP. Par ailleurs, une partie de la réserve des crédits HT2 du programme 134 a été dégelée, pour un montant de 389 831 054 € en AE et 102 215 206 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 134 a bénéficié de versements sur trois fonds de concours pour le BOP DGE :

- [T2] Un fonds de concours d'un montant de 64 003,05 € au titre de l'appel à projet PACMAM/ANR du PEReN publié par arrêté du 22 avril 2025 ;
- [T2] Un fonds de concours d'un montant de 23 261,03 € au titre d'un appel à projet PEReN publié par arrêté du 15 septembre 2025 ;
- [T2] Un fonds de concours d'un montant de 119 739,15 €, publié par arrêté du 1^{er} décembre 2025 au titre de la réserve d'ajustement au Brexit (ANCT) pour la participation de la DGE à la Commission européenne aux actions communes ;
- [HT2] Un fonds de concours d'un montant de 22 301 € par arrêté du 22 avril 2025 au titre d'un projet de recherche du Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEREN) de la DGE ;
- [HT2] Un fonds de concours d'un montant de 8 205 € par arrêté du 15 septembre 2025 au même titre.

Les attributions de produits rattachées au programme (113 888 € en AE et CP - HT2) proviennent de :

- La rémunération de certaines services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole (1 800 €) ;
- La rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (89 758 €) ;
- La cession de biens immobiliers de la DGCCRF (22 330 €).

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 062 459	185 806 159	187 868 618	2 062 459	102 215 206	104 277 665
Surgels	0	400 000 000	400 000 000	0	0	0
Dégels	-2 062 459	-546 806 159	-548 868 618	-2 062 459	-101 703 414	-103 765 873
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	39 000 000	39 000 000	0	511 792	511 792

En titre 2, les crédits de la LFI pour 2025 ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale de 0,5 % correspondant à 2 062 459 € en AE/CP.

L'intégralité de cette réserve a été dégelée en fin de gestion.

En hors titre 2, la mise en réserve initiale a été fixée à 185 806 159 € en AE et 102 215 206 € en CP. Un surgel en cours de gestion de 400 000 000 € en AE a porté cette réserve à 585 806 159 € en AE.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1424 – Catégorie A+	0,00	656,88	653,55	0,00	689,34	+35,79
1425 – Catégorie A	+3,00	3 186,39	3 054,06	+2,00	3 273,78	+217,72
1426 – Catégorie B	-0,50	592,35	743,53	-1,00	552,37	-190,16
1427 – Catégorie C	0,00	116,16	122,88	0,00	82,82	-40,06
Total	+2,50	4 551,78	4 574,02	+1,00	4 598,31	+23,29

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1424 – Catégorie A+	0,00	0,00	+43,80	-11,34	+14,48	-25,82
1425 – Catégorie A	0,00	+2,00	+21,57	+64,82	+67,38	-2,56
1426 – Catégorie B	0,00	-1,00	-35,03	-3,45	-30,69	+27,24
1427 – Catégorie C	0,00	0,00	-24,23	-9,11	-7,18	-1,93
Total	0,00	+1,00	+6,11	+40,92	+43,99	-3,07

La LFI pour 2025 a fixé le plafond d'emplois à 4 574 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 4 598 ETPT, dont 15 % de catégorie A+, 71 % de catégorie A, 12 % de catégorie B et 2 % de catégorie C.

L'écart de +24 ETPT est notamment lié à la DGCCRF, au CGE et à l'ADLC.

Les corrections techniques (+6,11 ETPT) correspondent notamment aux flux hors schéma d'emplois (requalification de 71 contrats de niveau A en A+ à l'ADLC) et aux promotions internes intervenues en 2025.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1424 – Catégorie A+	174,10	21,70	6,76	133,20	21,00	7,17	-40,90	-7,00
1425 – Catégorie A	280,90	67,00	6,60	286,40	92,00	6,83	+5,50	+37,00
1426 – Catégorie B	69,00	23,60	7,11	76,70	29,00	3,44	+7,70	-41,00
1427 – Catégorie C	13,30	4,10	8,38	5,80	0,00	6,40	-7,50	-4,00
Total	537,30	116,40		502,10	142,00		-35,20	-15,00

Le schéma d'emplois réalisé s'établit à -35,2 ETP, soit un écart de +2,8 ETP par rapport à la LFI (-38 ETP). En PLF pour 2025, le schéma d'emplois prévisionnel était de -15 ETP.

Ce dépassement du schéma d'emplois au regard de la LFI pour 2025 s'explique par le report de scolarité de deux élèves ingénieurs de l'industrie et des mines de Douai pour la DGE et la réintégration anticipée d'un ingénieur des mines au sein du CGE.

SORTIES RÉALISÉES EN 2025

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	22	67	23	4	116
Autres départs	152	214	46	9	421
Total des sorties	174	281	69	13	537

Les départs à la retraite sont inférieurs aux prévisions (116 départs réalisés contre 172 prévus en LFI). Les autres départs (départs définitifs, radiation, décès, démissions, licenciements et fin de contrat, détachement, congé formation, disponibilité, congé parental...) sont moins importants que prévus (421 ETP contre 492 ETP en LFI).

La date moyenne de sortie au programme est au mois de juin comme en LFI.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2025

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	21	92	29	0	142
Autres entrées	111	195	48	6	360
Total des entrées	132	287	77	6	502

Les primo-recrutements comprennent les concours externes et internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme) ainsi que les contrats. La LFI pour 2025 prévoyait 626 entrées, dont 223 primo-recrutements et 403 autres entrées.

La date moyenne d'entrée au programme est au mois de juin comme en LFI.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	1 426,40	1 589,01	+2,00	0,00	+6,11	-22,53	-17,47	-5,06
Services régionaux	1 046,17	932,08	-1,00	0,00	0,00	-33,01	-7,96	-25,05
Opérateurs	16,00	13,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	1 672,23	1 516,02	0,00	0,00	0,00	-100,20	-41,50	-58,70
Autres	413,22	547,53	0,00	0,00	0,00	+196,67	+110,92	+85,75
Total	4 574,02	4 598,31	+1,00	0,00	+6,11	+40,93	+43,99	-3,06

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	-15,00	1 570,75
Services régionaux	0,00	966,03
Opérateurs	0,00	13,00
Services départementaux	0,00	1 583,02
Autres	0,00	465,12
Total	-15,00	4 597,92

La rubrique « Autres » porte les effectifs suivants :

- 205 ETP pour l'Autorité de la concurrence (ADLC) ;
- 186 ETP pour l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) ;
- 74 fonctionnaires stagiaires de la DGCCRF.

La ligne « opérateurs » retrace les 13 ETP mis à disposition par le programme 134 (DGE) auprès de l'opérateur Atout France.

La DGCCRF compte au 31 décembre 2025 2 862 agents, dont 661 en administration centrale, 530 dans les services régionaux, 1 516 dans les services départementaux et 155 dans d'autres services.

La DGE compte au 31 décembre 2025 1 215 agents, dont 799 en administration centrale, 402 dans les services régionaux et 14 dans les opérateurs.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
08 – Expertise, conseil et inspection	126,14	129,40
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	188,68	186,00
15 – Mise en œuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	201,84	206,30
23 – Industrie et services	1 218,76	1 215,00
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	2 838,60	2 861,61
Total	4 574,02	4 598,31
Transferts en gestion		+1,00

Le programme comprend 4 598,31 ETPT. La répartition par action est détaillée ci-après :

- l'action 08 « Expertise, conseil et inspection » comporte 129,4 ETPT qui correspondent à 2,8 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 13 « Régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) » comporte 186 ETPT qui correspondent à 4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 15 « Mise en œuvre du droit de la concurrence (autorité de la concurrence) » comporte 206,3 ETPT qui correspondent à 4,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 23 « Industries et Services » comporte 1 215 ETPT qui correspondent à 26,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 24 « Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur » comporte 2 861,6 ETPT qui correspondent à 62,2 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
21,00	0,29	0,17

Le recensement correspond au nombre d'apprentis au titre du recrutement pour l'année scolaire 2024/2025.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	260 407 684	265 299 958	264 437 961
Cotisations et contributions sociales	139 024 172	141 859 945	145 529 826
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	97 167 669	98 274 690	102 668 197
– Civils (y.c. ATI)	96 580 353	98 274 690	102 133 702
– Militaires	587 317		534 494
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	4 845		

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Autres cotisations	41 851 658	43 585 255	42 861 629
Prestations sociales et allocations diverses	4 005 742	5 332 072	4 471 046
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	403 437 598	412 491 975	414 438 833
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	306 269 929	314 217 285	311 770 636
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant des prestations relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) versé est de 1,55 M€ et a concerné 77 agents. Il est inférieur au montant prévu en LFI mais supérieur au nombre de bénéficiaires prévus (17 agents).

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	300,46
Exécution 2024 hors CAS Pensions	306,27
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	-0,04
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,78
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-1,65
– Mesures de restructuration	-0,18
– Autres dépenses de masse salariale	-3,95
Impact du schéma d'emplois	1,25
EAP schéma d'emplois 2024	3,02
Schéma d'emplois 2025	-1,76
Mesures catégorielles	1,15
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,66
GVT positif	5,81
GVT négatif	-2,15
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,40
Indemnisation des jours de CET	1,45
Mesures de restructurations	0,03
Autres rebasages	3,92
Autres variations des dépenses de personnel	-0,14
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,56
Autres variations	-0,70
Total	311,77

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 134 s'est élevée en 2025 à 311,77 M€, soit une exécution inférieure de -2,45 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion.

L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution retraitée 2024 inférieur aux prévisions qui sous-tendaient l'élaboration de la LFI (-2,19 M€) ;
- une valorisation du schéma d'emplois (SE) supérieure à la prévision (+1,74 M€) combinant l'effet des extensions en année pleine du SE 2024 plus important (+3,13 M€) et un effet du SE 2025 moins onéreux (-1,39 M€) ;

- un coût des mesures catégorielle plus élevé (+0,27 M€) ;
- un GVT solde qui s'établit à 3,66 M€, soit 1,17 % de la masse salariale, à comparer aux 4,83 M€ prévus en LFI. Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 5,81 M€, représentant 1,87 % de la masse salariale. Le GVT négatif (effet de noria), correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -2,15 M€, soit -0,70 % de la masse salariale ;
- une révision à la baisse de -0,14 M€ des dépenses regroupées dans la rubrique « Rebasages de dépenses à profil atypique », qui s'explique par une légère diminution de l'indemnisation des jours de CET (-0,27 M€), des mesures de restructuration (-0,08 M€), et des « autres dépenses de masse salariale » rebasées en 2025 (+0,21 M€) comprenant notamment les rappels sur exercices antérieurs, les astreintes et les indemnités Outre-mer ;
- une variation à la baisse des « autres variations des dépenses de personnel » d'environ 0,96 M€ par rapport à la LFI, incluant :
 - des dépenses de prestations sociales moins importantes que les hypothèses sous-tendant la LFI (-0,41 M€) – notamment du fait de la dépense effective en matière de protection sociale complémentaire (PSC) moins élevée que prévue ;
 - des autres variations inférieures à la prévision (-0,55 M€), principalement en raison d'un montant constaté de rétablissements de crédits plus élevé que celui estimé en budgétisation.

COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1424 – Catégorie A+	99 052	111 433	102 521	88 689	99 304	91 942
1425 – Catégorie A	59 216	73 296	66 355	51 639	64 279	58 058
1426 – Catégorie B	44 918	49 311	51 325	39 421	43 684	45 669
1427 – Catégorie C	40 069	42 825	47 854	35 535	37 685	42 501

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						462 091	686 804
Application aux contractuels A (stock) type d'une mesure de revalorisation		A	Contractuels	09-2024	8	83 310	124 965
Revalorisation anticipée des contractuels (2% sous enveloppe)		A, B et C	Contractuels	09-2024	8	80 949	121 424
Revalorisation du gain d'accueil des contractuels (10% lors du recrutement)		A, B et C	Contractuels	10-2024	9	37 996	50 661
Application aux contractuels A+ des mesures de revalorisation des administrateurs de l'Etat au titre de la RHFP		A+	Contractuels	09-2024	8	259 836	389 754

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						683 044	1 366 088
Revalorisation des grilles de rémunération de l'ADLC		A+ et A	Tous	07-2025	6	683 044	1 366 088
Total						1 145 135	2 052 892

La seconde marche de la revalorisation anticipée des contractuels (2 % prévue en LFI pour 2025 pour un montant de 29 480 €) n'a pas été appliquée. Il en est de même pour la revalorisation du gain d'accueil des contractuels (10 % lors du recrutement) pour un montant de 58 996 €.

Le surcoût de 37 % (+0,4 M€) de la mesure de revalorisation des grilles de rémunération applicables à l'ADLC s'explique notamment par l'évolution du projet initial et celle de la population concernée (+7 %) entre le projet de 2023 et sa mise en œuvre en 2025.

Deux mesures de revalorisation concernant les corps administratifs et techniques de la haute fonction publique (HFP), dont l'entrée en vigueur était prévue en décembre 2025 et pour un coût de 80 240 €, n'ont pas été mises en œuvre en 2025.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle est portée par le secrétariat général du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans le RAP du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques ».

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 3 265 570 443	CP ouverts en 2025 * (P1) 2 035 676 966
AE engagées en 2025 (E2) 3 216 153 354	CP consommés en 2025 (P2) 1 981 803 785
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 112 080 900
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 49 417 089	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 1 869 722 885

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 400 686 764					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 22 599 800					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 423 286 564	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 112 080 900	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 311 205 664	
AE engagées en 2025 (E2) 3 216 153 354	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 1 869 722 885	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 1 346 430 469	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 1 657 636 133	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 206 921 525
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 1 450 714 608

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Au 31 décembre 2025, les engagements non couverts par des CP s'élèvent à 1 657,6 M€, contre 400,7 M€ en RAP 2024. Cet écart, particulièrement significatif, s'explique essentiellement par l'engagement d'un montant de 1 342 M€ pour l'appel d'offres « Grands projets industriels de décarbonation » (AO GPID). En effet, les décaissements ne sont prévus qu'à partir de 2028, en raison du délai nécessaire à la mise en service des projets.

Hors décarbonation de l'industrie, les 315,6 M€ correspondent principalement aux restes à financer :

- sur la rémunération de BPI Assurance Export (164 M€),
- pour les aides exceptionnelles à destination des entreprises (64 M€),
- sur les opérations du Commissariat aux communications électroniques de défense (32 M€),
- sur le dispositif de subventionnement des sociétés foncières (22 M€),
- pour les engagement pluriannuels (baux) pour l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (6 M€) et pour l'Autorité de la concurrence (13 M€),
- pour la mission French Tech (5 M€),
- pour les projets informatiques de la DGCCRF (3 M€).

Justification par action

ACTION

04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Développement des postes, des télécommunications et du numérique		747 832 688 749 386 161	747 832 688 749 386 161		749 648 375 760 744 899	749 648 375 760 744 899

Les crédits LFI (747 832 688 € en AE et 749 648 375 € en CP) minorés par application de la réserve de précaution prévue par la loi organique relative aux lois de finances ont été complétés notamment par les mouvements de ressources suivants :

- le report du fonds de concours PIA 1 - 2-00362 « Contribution du PIA aux projets de modernisation de l'action publique » pour un montant de 59 545 € en AE et de 20 518 € en CP (arrêté de report du 19 février 2025) au bénéfice de la mission French Tech (brique 447 « actions en faveur du numérique et des télécoms ») ;
- un transfert de crédits à hauteur de 2 076 395 € en AE et de 2 951 134 € en CP en faveur du CCED (décret n° 2025-624 du 09 juillet 2025) ;
- un deuxième transfert de crédits à hauteur de 4 940 000 € en AE et en CP au bénéfice du CCED (décret n° 2025-1158 du 03 décembre 2025).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	41 383 595	43 863 102	43 500 453	45 136 957
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 075 440	4 258 269	3 192 298	5 532 124
Subventions pour charges de service public	40 308 155	39 604 833	40 308 155	39 604 833
Titre 6 : Dépenses d'intervention	706 449 093	705 523 059	706 147 922	715 607 942
Transferts aux entreprises	691 769 401	692 891 847	691 468 230	702 434 482
Transferts aux autres collectivités	14 679 692	12 631 212	14 679 692	13 173 459
Total	747 832 688	749 386 161	749 648 375	760 744 899

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (43,9 M€ en AE et 45,1 M€ en CP)

Ces crédits correspondent à des actions en faveur du numérique et concernent :

- des marchés de prestations de la French Tech, notamment des actions de promotion et de communication digitale, dans le cadre d'une politique d'attractivité des startups françaises en France et à l'international (2 M € en AE et 2,9 M€ en CP) ;
- l'initiative France Num pour la transformation numérique des TPE et des PME (à hauteur de 153 005 € en AE et 243 356 € en CP), avec la poursuite des dispositifs mis en œuvre ;
- un marché public du Commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) (2,5 M€ en AE et 2,8 M€ en CP).

Les subventions pour charges de service public de l'ANFR (39,3 M€ en AE et en CP). Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du rapport annuel de performance.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 4 (705,5 M€ en AE et 715,6 M€ en CP) recouvrent :

- la dotation de La Poste au titre de sa mission de Service universel postal (500 M€ en AE et CP) ;
- la dotation de La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire (120 M€ en AE et en CP) ;
- la dotation de La Poste au titre de sa mission de transport et de distribution de la presse (38,5 M€ en AE et en CP) ;
- pour le CCED, les crédits dédiés au remboursement des dépenses effectuées par les opérateurs de communication électronique pour l'accomplissement des obligations légales qui leurs sont fixées par le code des postes et des communications électroniques (30,9 M€ en AE et 40,6 M€ en CP ; après retrait des engagements juridiques basculés : 33,3 M€ en AE) ;
- les crédits consacrés au développement du réseau de soutien à l'écosystème Tech et au financement de projets portés par des startups (programmes « FT Tremplin - volet incubation », « Capitales French Tech » et « Communautés French Tech », « Community Fund 2024-2025 – volet international », « Welcome to la French Tech ») (5,9 M€ en AE et 6,3 M€ en CP ; après retrait des engagements juridiques basculés : 6,6 M€ en AE) ;
- les cotisations versées aux organismes internationaux des postes et télécommunications (10,2 M€ en AE et en CP) prévues par les conventions, déclinées de la façon suivante :

Organismes	Exécution 2025
Union postale universelle (UPU)	2 599 182,38
Union internationale des télécommunications (UIT)	7 132 104,00
European communication office (ECO)	226 773,29
Institut européen des normes de télécommunications (ETSI)	194 940,00
Total	10 152 999,67

ACTION

07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire		89 298 778 85 663 531	89 298 778 85 663 531		170 498 633 166 245 061	170 498 633 166 245 061

L'action 7 enregistre une consommation légèrement inférieure à la LFI 2025 de 3,63 M€, en AE et 4,25 M€ en CP. Ce montant s'explique notamment par l'application de la réserve de précaution et des mouvements des transferts sortants.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	86 558 778	83 723 531	167 758 633	164 305 061
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	535 275	334 535	81 735 130	80 916 065
Subventions pour charges de service public	86 023 503	83 388 996	86 023 503	83 388 996
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 740 000	1 940 000	2 740 000	1 940 000
Transferts aux entreprises	2 740 000	1 940 000	2 740 000	1 940 000
Total	89 298 778	85 663 531	170 498 633	166 245 061

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (83,7 M€ en AE et 164,3 M€ en CP ; après retrait des engagements juridiques basculés : 83,9 M€ en AE)

Rémunération de Bpifrance Assurance Export et au titre des prestations réalisées pour le compte de l'État (80,83 M€ en CP)

En 2025, les CP versés s'élèvent à 80,83 M€ dont 80,4 M€ au titre de la rémunération 2025 et 0,4 M€ au titre du solde de la part variable 2024. Le solde de la part variable 2025 sera liquidé en 2026 sur la base d'un pré-rapport détaillant les valeurs atteintes par chaque indicateur composant la modulation de la rémunération.

Subvention pour charges de service public allouée à Business France (83,39 M€ en AE et en CP)

En 2025, Business France a bénéficié d'une subvention pour charges de service public d'un montant brut de 83,39 M€ en AE et en CP. Cette subvention est destinée à couvrir les coûts de la mission de service public confiée à Business France par l'État, consistant à promouvoir l'internationalisation et l'attractivité de l'économie française, notamment en application du contrat d'objectifs et de moyens signé pour 2023-2026.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2026 fixe les grandes orientations pour Business France pour la même période. Il comprend un premier axe qui vise à accroître l'impact de l'activité de Business France sur l'économie française, notamment dans le sens des priorités gouvernementales (telles que le développement des filières ciblées par France 2030 ou la décarbonation). Un deuxième axe vise la recherche d'efficacité et de performance de l'agence dans ses activités d'accompagnement des entreprises, en incitant au développement de ses ressources propres et en intégrant de nouvelles priorités notamment dans le domaine du commerce digital. Le troisième axe s'inscrit dans une perspective de transformation avec le renforcement de la Team France Export aussi bien en France (avec CCI France, Bpifrance et les Régions) qu'à l'étranger, à travers la consolidation des partenariats existants.

Financement d'évènements concourant à l'internationalisation des entreprises françaises (0,52 M€ en AE et 0,08 M€ en CP)

Cette dépense a permis de financer la participation du ministère à l'organisation d'évènements en faveur du développement à l'international des entreprises françaises et de l'attractivité du territoire, comme le sommet *Choose France* ainsi que les premiers engagements pour l'organisation des filières finances et commerce de la présidence française du G7 qui se tiendra en 2026 (0,50 M€ en AE).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Exposition universelle (1,94 M€ en AE et en CP)

Le programme 134 a contribué en 2025 à hauteur de 1,94 M€ aux dépenses liées à la participation de la France à la future exposition universelle d'Osaka-Kansai (2025), coordonnée par la Compagnie française des Expositions (Cofrex). L'Exposition a eu lieu du 13 avril au 13 octobre 2025 ; le Pavillon français avait pour thème « Audace & savoir-faire ».

ACTION

08 – Expertise, conseil et inspection

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Expertise, conseil et inspection	16 245 051 16 470 273	89 409 1 754	16 334 460 16 472 027	16 245 051 16 470 273	89 409 1 880	16 334 460 16 472 154

Les crédits ouverts en LFI 2025 au titre du fonctionnement courant s'élevaient à 89 409 €. Ces ressources ont été diminuées de 40 000 €, en raison du transfert à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) de la contribution du Conseil général de l'économie (CGE) au financement de l'étude « baromètre du numérique ».

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 245 051	16 470 273	16 245 051	16 470 273
Rémunérations d'activité	10 304 850	10 529 037	10 304 850	10 529 037
Cotisations et contributions sociales	5 689 629	5 728 350	5 689 629	5 728 350
Prestations sociales et allocations diverses	250 572	212 886	250 572	212 886
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	89 409	1 754	89 409	1 880
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	89 409	1 754	89 409	1 880
Total	16 334 460	16 472 027	16 334 460	16 472 154

ACTION

13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)	16 960 536 17 307 855	5 467 903 5 262 173	22 428 439 22 570 027	16 960 536 17 307 855	7 899 590 8 083 121	24 860 126 25 390 976

L'action 13 enregistre une consommation des crédits HT2 inférieure de 205 730 € en AE et supérieure de 183 531 € en CP par rapport à la LFI 2025. Elle correspond au niveau de la ressource disponible (5,29 M€ en AE et à 8,08 M€ en CP), abondée en AE et en CP par un transfert du Conseil général de l'économie de 0,04 M€ et d'un dégel de réserve à la suite de l'adoption de la loi de fin de gestion de 0,1 M€ en AE et de 0,62 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 960 536	17 307 855	16 960 536	17 307 855
Rémunérations d'activité	11 799 345	12 272 142	11 799 345	12 272 142
Cotisations et contributions sociales	4 834 661	4 760 166	4 834 661	4 760 166
Prestations sociales et allocations diverses	326 530	275 547	326 530	275 547
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 248 903	5 066 017	7 680 590	7 860 691
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 248 903	5 066 017	7 680 590	7 860 691

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	200 000	180 555	200 000	206 829
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	200 000	180 555	200 000	206 829
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	19 000	15 601	19 000	15 601
Prêts et avances	19 000	15 601	19 000	15 601
Total	22 428 439	22 570 027	24 860 126	25 390 976

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (5,07 M€ EN AE ET 7,86 M€ EN CP)

Les dépenses de gestion du site s'élèvent à 1,09 M€ en AE et 3,5 M€ en CP. Celles-ci comprennent le paiement de l'échéance du loyer révisé (ILAT) 2025, les charges locatives et fiscales, l'entretien des locaux et la maintenance immobilière. L'exécution est inférieure à la prévision du fait de l'obtention d'un avoir sur la reddition des charges locatives de l'année N-1 et d'un indice ILAT légèrement inférieur à la prévision.

Les dépenses d'acquisition de connaissances (1,56 M€ en AE et 1,78 M€ en CP) comprennent notamment :

- Le programme d'expertise externe s'inscrivant dans le cadre des missions de régulation de l'ARCEP a été réalisé à hauteur de 1,03 M€, il constitue un enjeu stratégique pour le régulateur.
- Le budget de formation et des dépenses RH s'est élevé à 0,32 M€, il permet l'accompagnement des équipes dont l'un des enjeux majeurs en matière de gestion des ressources humaines est le renouvellement et l'extension des compétences à un rythme soutenu au regard des évolutions rapides du secteur et des missions en forte évolution.

Les dépenses des systèmes d'information (1,66 M€ en AE et 1,72 M€ en CP) couvrent les dépenses de développement et maintenance informatique : outils de régulation (outil permettant la facturation des taxes et redevances, outils cartographiques et de signalement) et dépenses d'infrastructure et de sécurité des systèmes d'information.

Les dépenses d'organisation du débat public, de concertation, et des groupes de travail européens et prospective (0,39 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ont permis la participation à de nombreux groupes de travail notamment au sein de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE, ou BEREC selon son acronyme anglais). Ce poste de dépense a diminué de près de 25 % par rapport à 2024 notamment au regard des diminutions des dépenses de communication.

Les dépenses de fonctionnement courant, d'actions sociales et de prévention d'un montant de 0,37 M€ en AE et 0,36 M€ en CP couvrent les achats de fournitures et matériel de bureau ainsi que des prestations d'action sociale.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (0,18 M€ EN AE ET 0,21 M€ EN CP)

Les dépenses d'investissement ont été affectées au développement du portail de collecte « ma connexion internet v2 ».

LES DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES (0,02 M€ EN AE ET EN CP)

Le montant de 0,02 M€ correspond à la révision du dépôt de garantie (indice de révision ILAT).

ACTION

15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
15 – Mise en oeuvre du droit de la concurrence (Autorité de la concurrence)	19 980 958 19 853 173	4 008 177 4 020 885	23 989 135 23 874 058	19 980 958 19 853 173	5 318 107 6 349 775	25 299 065 26 202 948

La dotation LFI 2025 en crédits hors titre 2 s'élevait à 4 M€ en AE et 5,3 M€ en CP. Compte tenu de la réserve de précaution, des annulations de crédits, et de l'abondement du programme en fin de gestion en AE et CP, la ressource disponible finale s'est établie à 4,0 M€ en AE et à 6,3 M€ en CP. Cette ressource a été consommée en totalité puisqu'au 31 décembre 2025, la consommation des crédits de l'Autorité de la concurrence s'élevait à 4 020 885 € en AE et 6 349 775 € en CP.

Le fait marquant de la gestion 2025 concerne les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de l'acquisition de matériel informatique afin de rendre l'infrastructure informatique plus performante et résiliente.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	19 980 958	19 853 173	19 980 958	19 853 173
Rémunérations d'activité	14 116 668	13 841 788	14 116 668	13 841 788
Cotisations et contributions sociales	5 615 564	5 787 158	5 615 564	5 787 158
Prestations sociales et allocations diverses	248 726	224 228	248 726	224 228
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 008 177	3 688 143	5 318 107	6 017 033
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 008 177	3 688 143	5 318 107	6 017 033
Titre 5 : Dépenses d'investissement		332 742		332 742
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		332 742		332 742
Total	23 989 135	23 874 058	25 299 065	26 202 948

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (3,69 M€ EN AE ET 6,02 M€ EN CP)

Les dépenses immobilières (1,26 M€ en AE et 3,67 M€ en CP) liées aux baux, à l'entretien des locaux et aux prestations générales ont été inférieures en AE mais supérieures en CP par rapport aux prévisions du PAP (1,35 M€ en AE et 3,45 M€ en CP). L'ajustement en AE est dû à la réestimation des charges liées aux baux, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat. La consommation en CP a été plus importante du fait de la réalisation de travaux de réparation imprévus, notamment de chauffage-ventilation-climatisation.

Les dépenses de communication, de documentation et d'expertise juridique (0,82 M€ en AE et 0,79 en CP M€) sont inférieures aux prévisions à la fois en AE et CP (1,03 M€ et 0,98 M€ en CP). Cela s'explique par la baisse des frais d'honoraires faisant suite à un retard de traitement des contentieux devant les juridictions.

Les dépenses d'informatique et de téléphonie (0,99 M€ en AE et 0,95 M€ en CP) sont légèrement inférieures à la prévision du PAP qui étaient de 1,2 M€ en AE/CP, afin de permettre le financement des dépenses d'investissement.

Les dépenses liées à l'activité du service des ressources humaines (0,4 M€ en AE et 0,39 M€ en CP) comprennent notamment les dépenses de formation. Leur exécution est légèrement inférieure à la prévision du PAP (0,46 M€ en AE et 0,41 M€ en CP). Cela s'explique par la ventilation de certaines dépenses en vue de financer l'achat d'investissement.

Les frais de déplacement et de représentation (0,22 M€ en AE et 0,21 M€ en CP) sont légèrement inférieurs à la prévision du PAP qui était de 0,26 M€ en AE/CP, faisant notamment suite à l'application d'une politique de réduction des déplacements non essentiels.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (0,33 M€ EN AE ET 0,33 M€ EN CP)

L'exécution des dépenses d'investissement (0,33 M€ en AE et 0,33 M€ en CP) est liée à des dépenses informatiques relatives à :

- l'acquisition de serveurs et de baie de stockage dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de continuité et de reprise d'activité,
- l'extension de la capacité de stockage des données conservées suite aux opérations de visite et de saisie (OVS).

ACTION

23 – Industrie et services

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
23 – Industrie et services	117 117 157 116 866 110	2 566 313 321 2 343 289 648	2 683 430 478 2 460 155 758	117 117 157 116 866 110	966 327 322 1 012 684 205	1 083 444 479 1 129 550 315

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	117 117 157	116 866 110	117 117 157	116 866 110
Rémunérations d'activité	78 393 985	78 035 846	78 393 985	78 035 846
Cotisations et contributions sociales	36 623 839	37 115 073	36 623 839	37 115 073
Prestations sociales et allocations diverses	2 099 333	1 715 190	2 099 333	1 715 190
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	31 483 247	35 509 296	31 497 348	29 908 422
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 889 448	12 453 441	6 903 549	6 852 567
Subventions pour charges de service public	24 593 799	23 055 855	24 593 799	23 055 855
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 534 830 074	2 307 780 352	934 829 974	982 775 783
Transferts aux entreprises	2 520 429 216	2 295 837 634	920 429 216	968 802 248
Transferts aux collectivités territoriales	9 000 000	8 468 138	9 000 000	8 468 138
Transferts aux autres collectivités	5 400 858	3 474 580	5 400 758	5 505 397
Total	2 683 430 478	2 460 155 758	1 083 444 479	1 129 550 315

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (35,5 M€ EN AE ET 29,9 M€ EN CP)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 23 s'élèvent, après correction des erreurs d'imputation, à 35,3 M€ en AE et 30,1 M€ et recouvrent les dépenses suivantes :

La subvention pour charges de service public de l'opérateur Atout France (23,1 M€ en AE = CP)

Ces crédits correspondent à la dotation versée à l'opérateur Atout France pour le développement et la promotion du tourisme en France. Ces crédits financent les dépenses de fonctionnement de l'opérateur. Plus de détails figurent dans la partie "Opérateurs" du présent rapport.

Les études et enquêtes statistiques pour les secteurs de l'industrie (0,28 M€ en AE et 0,21 M€ en CP)

Il s'agit de renforcer la capacité d'expertise de l'administration. Ces crédits permettent de financer l'accès à des bases de données ou à des études sectorielles ou structurelles, lorsque les données ne sont pas publiques ou que les études ne peuvent être réalisées entièrement en régie.

Les dépenses de fonctionnement DGE (3,62 M€ en AE et 3,59 M€ en CP) ; après correction d'erreurs d'imputation et hors retraits d'engagement juridiques budgétaires (REJB), la consommation effective sur les dépenses de fonctionnement DGE en titre 3 s'élève à **3,83 M€ en AE et 3,90 M€ en CP**.

Ces crédits ont été utilisés pour financer :

- le remboursement des personnels mis à disposition (0,17 M€ en AE et CP) concernent des agents du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et de l'Université Paris Cité ;
- les moyens de fonctionnement de la DGE (administration centrale) et de ses services déconcentrés, directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) (3,04 M€ en AE et 3,12 M€ en CP). Ces dépenses recouvrent notamment :
 - des prestations informatiques spécifiques, des acquisitions de logiciels notamment utilisées par les DREETS et par les agents en administration centrale ;

- le développement de la start-up d'État « Conseillers entreprises » permettant la mise en relation des entreprises avec des conseillers chargés de les accompagner dans les administrations, les organismes publics et parapublics ainsi que les conseils régionaux ;
- le développement de la plateforme « Signaux faibles » qui est un outil d'identification des entreprises en difficulté ;
- le développement du portail « Plateforme Aides d'État » (PAE) permettant la centralisation et l'uniformisation des données relatives aux aides d'État octroyées et versées ;
- le développement du « Portail RSE » qui aide les entreprises à satisfaire leurs obligations réglementaires en matière de performance extra-financière ;
- des dépenses de mise en conformité au RGA des principales applications de la DGE ;
- le développement de la plateforme API Meublés, plateforme nationale dont l'objectif est de collecter et exploiter les données transmises par les opérateurs numériques (procédure d'enregistrement des locations de courte durée) dont la demande et la transmission sont prévues dans l'Article L324-1-1 du Code du Tourisme ;
- le développement d'un CRM ou gestion de la relation client (Customer Relationship Management) « Suivi entreprises » permettant d'assurer le suivi des candidatures des entreprises à un appel à projet ou à un appel à manifestation d'intérêt ;
- le dépenses liées à la cybersécurité des systèmes d'information de la DGE ;
- des prestations de formation « métiers » (métrologie et développement économique) et des prestations de formation comme, par exemple, la sensibilisation des agents de la DGE à la transition écologique ;
- les frais de justice ;
- la prise en charge des stagiaires ;
- le remboursement des frais de gestion concernant l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) avec France travail.
- les dépenses de communication (0,63 M€ en AE et 0,61 M€ CP) qui ont permis de financer notamment :
 - des dépenses de développement Web (site web, hébergement, et provisions pour développement) ;
 - des outils de communication notamment des abonnements à des solutions d'organisation de webinaires et de gestion et d'envoi des lettres d'information ;
 - des opérations de communication visant le renforcement de la notoriété de la DGE (ex. marché pour l'édition d'un rapport annuel) ;
 - la participation au financement de la première édition du sommet « Choose France – Édition France » dédiée aux entreprises françaises et qui a eu lieu le 17 novembre 2025 à Paris ;
 - la vidéo de la campagne promotionnelle pour la valorisation des 20 ans du label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV) ;
 - l'organisation de la séquence DGE pour le « Business Day » dans le cadre du Sommet pour l'action sur l'IA qui a eu lieu le 11 février 2025 à Paris ;
 - la participation au titre du Congrès International de Métrologie (CIM) qui a eu lieu du 11 au 14 mars 2025 à Lyon.

Le soutien aux filières industrielles et de service - Service à la personne - SAP (0,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP)

Ces crédits ont permis de financer le marché de prestations du système d'information NOVA relatif au traitement par les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), des demandes d'agrément et de déclaration d'entreprises et d'associations de services à la personne et à la gestion de la base de données correspondante, ainsi que les derniers développements informatiques de la conception du nouveau logiciel NOVA 2 et les différents marchés publics liés. NOVA 2 est désormais entré en phase de maintenance corrective et évolutive ; les travaux ont porté sur la correction des anomalies et la mise en place d'évolutions prioritaires pour les utilisateurs en 2025. Des travaux de mise en conformité au règlement RGAA et au DSFR de l'État ont également eu lieu, permettant ainsi la mise en place de la version 3 de NOVA 2 à la mi-octobre 2025. La mise en production de l'infocentre SAP avait été réalisée au troisième trimestre 2024, à la suite du retard sur le projet NOVA 2 qui avait impacté les développements de l'infocentre. La vérification de la fiabilisation des données a été faite conjointement avec la DARES.

Le soutien aux filières industrielles et de services - Les aides exceptionnelles (-0,01 M€ en AE et 0,42 M€ en CP)

Ces crédits ont couvert les dépenses suivantes :

- les frais de gestion de l'Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT (0,32 M€ en CP) au titre du dispositif Reconquête commerciale, comprenant le Plan de transformation des zones commerciales (PTZC) et le fonds de soutien au commerce rural (FSCR) ;
- le solde des frais de gestion de l'Agence de services et de paiement - ASP (0,07 M€ en CP) pour la mise en œuvre du dispositif Fonds territorial d'accessibilité (FTA). À titre de rappel, le guichet du FTA a fermé le 7 janvier 2026 ;
- des restes à payer divers (0,03 M€ en CP).

Les -0,01 M€ en AE correspondent à des retraits d'engagements juridiques budgétaires (REJB) portant sur des engagements antérieurs relatifs aux aides exceptionnelles en faveur du secteur du tourisme (Plan Destination France).

Le soutien aux filières industrielles et de services – Déficit des foncières (0,24 M€ en CP)

Pour rappel, la mesure « Déficit des foncières », initialement lancée dans le cadre du Plan de relance sur le programme 364 « Cohésion », vise à financer des opérations d'acquisition et de rénovation de locaux commerciaux vacants, principalement situés dans les centres des villes moyennes et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. À l'extinction du programme 364, cette mesure a été rattachée au programme 134.

En 2025, 0,24 M€ en CP ont été versés au titre de frais de gestion à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) qui est en charge de mise en œuvre de cette mesure.

La surveillance des marchés (0,7 M€ en AE et 0,6 M€ CP)

Ces crédits ont financé, dans le cadre d'un marché public pluriannuel, les contrôles et essais pratiqués, pour les services de la DGCCRF et la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), sur les produits entrant sur le marché de l'Union européenne aux frontières françaises ou commercialisés sur le marché intérieur européen.

Le développement des PME (0,32 M€ en AE et 0,73 M€ en CP)

Ces crédits ont financé la gestion du marché public relatif au label d'État « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV), le volet « international » de la Stratégie nationale en faveur des métiers d'art en particulier la mise en place d'une « Team Export Excellence » pilotée par Business France pour soutenir le développement à l'export des entreprises des métiers d'art.

Les contentieux en matière d'urbanisme commercial (0,11 M€ en AE et en CP)

Ces crédits financent la mise en place d'une assistance juridique rédactionnelle au titre des mémoires en défense pour la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) devant les Cours administratives d'appel.

Sur les 58 contentieux en 2025, 18 portaient sur des avis (décisions défavorables attaqués devant les CAA), 7 ont été pris en charge par le cabinet d'avocats, 11 par la DGE qui a par ailleurs traité 5 affaires devant le Conseil d'État.

La gestion du dispositif de compensation carbone des sites très électro-intensifs (0,36 M€ en AE et 0,44 M€ en CP)

Cette dépense correspond aux frais de gestion facturés au titre des campagnes 2024 et 2025 par l'ASP, opérateur du dispositif mentionné *infra* (cf. paragraphe sur les dépenses d'intervention). L'ASP instruit les demandes d'aide des entreprises, assure le versement des aides et procède à la récupération des indus.

La gestion du dispositif de décarbonation de l'industrie (6,66 M€ en AE)

Cette consommation correspond à l'engagement du plafond de remboursement des frais exposés par l'ADEME, opérateur du dispositif mentionné *infra* (cf. paragraphe sur les dépenses d'intervention), pour la mise en œuvre de la gestion administrative, comptable et financière de l'opération.

Le dispositif « aide à la recherche de repreneurs » (0,06 M€ en AE et 0,06 M€ en CP)

Ce dispositif a permis de financer des prestations d'appui et de conseil dans le cadre de la mission interministérielle aux restructurations d'entreprises (MIRE) rattachée à la DGE. Il visait à soutenir les actions de recherche de

repreneurs pour des entreprises en difficulté ou d'accompagnement de la relance d'entreprises considérées comme stratégiques.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de l'action 23 s'élèvent, après correction d'erreurs d'imputation, à 2 308 M€ en AE et 982,8 M€ en CP (après retraitement des REJB : 2 312 M€ en AE), et recouvrent notamment les dépenses de transfert aux entreprises, aux collectivités et autres collectivités suivantes :

Le Plan de résilience – guichet électricité (4,31 M€ en AE et CP)

Un guichet ciblé sur les dépenses d'électricité à destination des consommateurs professionnels relevant de la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) a été mis en place pour l'année 2024 par décret n° 2024-251 du 22 mars 2024, sur le fondement de l'encadrement temporaire de crise modifié de la Commission européenne. En 2025, 4,31 M€ en AE et CP ont été consommés dans le cadre de ce guichet d'aide « électricité » au titre de 2024.

La compensation carbone des sites très électro-intensifs (906,88 M€ en AE et 908,60 M€ en CP, après retraitement des REJB : 908,30 M€ en AE)

Cette dépense correspond à la compensation des coûts indirects induits par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, versée aux entreprises éligibles à ce dispositif, comme le prévoit le code de l'énergie. Les crédits consommés en 2025 couvrent le solde de l'aide au titre des coûts supportés en 2024 et l'avance de 10 % au titre des coûts supportés en 2025 (outre les frais de gestion qui apparaissent dans les dépenses de fonctionnement *supra*). Il est précisé qu'un reversement par l'ASP de l'aide non utilisée au titre de la campagne 2024 a été comptabilisé (rétablissement de crédits de -7,7 M€ en AE et en CP).

La décarbonation de l'industrie (1 335,33 M€ en AE)

Cette consommation des crédits ouverts (1 597,34 M€ d'AE en loi de finances initiale) correspond à l'engagement de crédits d'intervention au titre du dispositif AO GPID – appel d'offres aux grands projets industriels de décarbonation 2024 – géré par l'ADEME (un engagement au titre des frais de gestion est par ailleurs mentionné dans le paragraphe sur les dépenses de fonctionnement – cf. *supra*). Ces crédits permettront de financer les projets structurants sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres afin de tenir les objectifs de décarbonation de l'industrie à horizon 2030 et d'éviter des délocalisations dues à la hausse du prix du carbone, préservant ainsi souveraineté et emplois en France.

Le soutien aux filières industrielles et de services - Les aides exceptionnelles (44,68 M€ en AE et 47,68 M€ en CP, après retraitement des retraits d'engagements juridiques basculés : 45,35 M€ en AE)

Ces dépenses concernent notamment :

- Deux aides exceptionnelles à destination de Mayotte pour faire face aux conséquences économiques du cyclone Chido :
 - Une aide (21,1 M€ en AE et en CP) au profit des entreprises exerçant une activité économique à Mayotte, touchées par les conséquences économiques résultant du cyclone Chido ;
 - Une aide (523 733 M€ en AE et CP) au profit des entreprises dont les conséquences économiques résultant du cyclone Chido et dont l'activité a été considérablement impactée sur les mois de février et mars 2025.
- Deux aides exceptionnelles s'adressent à la Nouvelle-Calédonie afin de limiter les conséquences économiques de la crise sociale ayant débuté en mai 2024 :
 - Le fonds de solidarité pour les PME (704 262 € en AE et CP) créées au plus tard le 30 novembre 2022, à jour de leurs obligations fiscales déclaratives, n'ayant pas une dette fiscale supérieure à 180 000 francs CFP (soit 1 500 €), et ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires entre la moyenne de 2022 et le mois considéré. Le fonds de solidarité a ensuite été élargi aux entreprises créées entre le 1^{er} décembre 2022 et le 31 mars 2024 en les rendant éligibles à une aide forfaitaire de 1 500 € ;

- Une aide « cas par cas » (10,7 M€ en AE et 10,8 M€ en CP) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 57 millions de francs CFP (soit environ 478 000 €), n'ayant pas une dette fiscale supérieure à 180 000 francs CFP (soit 1 500 €), et ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires en moyenne entre 2022 et la période considérée ;
- L'aide BTP – GNR (2,79 M€ en AE=CP) instaurée par le décret n° 2024-761 du 8 juillet 2024 et destinée aux petites et moyennes entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics n'excédant pas 15 salariés et utilisant du gazole non routier (GNR) compte tenu du niveau élevé du prix hors taxe du GNR et d'une incapacité de certaines entreprises à répercuter intégralement ce niveau sur leurs clients. Cette aide a couvert la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Elle était égale à 5,99 centimes d'euros par litre de gazole non routier facturé en 2024. Au titre de ce dispositif en 2025, 3 165 demandes ont été enregistrées dont 41 % rejetées (1 282) principalement pour non-respect des critères, et 1 910 demandes payées pour un total de à 2,79 M€ en AE=CP ;
- L'aide Reconquête commerciale (9,5 M€ en AE et 11,68 M€ CP) afin de soutenir deux dispositifs de soutien au commerce de proximité lancés en 2023 et gérés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme de requalification des zones commerciales périphériques, d'une part, et l'accompagnement à l'ouverture de commerces dans des communes rurales qui en sont dépourvues, d'autre part. Cette consommation se répartit de la manière suivante :
 - 8 M€ AE correspond à une correction technique Chorus d'une erreur de l'exercice précédent ;
 - 1,5 M€ en AE et 6,5 M€ au titre du commerce rural, dont 5 M€ en CP correspondant à des restes à payer ;
 - 5,18 M€ en CP correspondant à des restes à payer sur la mesure Plan de transformation des zones commerciales (PTZC).

Il est également à noter que sur cette activité, un retrait d'engagements juridiques basculés (REJB) à hauteur de 0,5 M€ en AE a été réalisé au titre de la mesure 17 du Plan Destination France.

Le soutien au tourisme (0,44 M€ en AE et 1,92 M€ en CP)

Ces crédits ont recouvert les dépenses suivantes :

- la cotisation 2025 à l'ONU - Tourisme (0,41 M€ en AE=CP) ;
- la cotisation 2025 au Comité tourisme de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (0,025 M€ en AE=CP) ;
- les restes à payer relatifs à la convention d'ingénierie territoriale signé entre la DGE et Atout France dans le cadre de la mesure n° 11 du Plan destination France (1,47 M€ en CP).

Pour rappel, cette convention a permis, à travers le lancement de divers appels à manifestation d'intérêt, d'investir dans le tourisme durable et d'appuyer la transformation durable de l'économie touristique, de soutenir les territoires et les filières fragilisés par la crise sanitaire et inscrire les destinations touristiques engagées dans la mise en place d'un tourisme durable et responsable dans un écosystème digital partagé (en s'appuyant sur les réseaux territoriaux existants). Elle a permis de financer 7 appels à manifestation d'intérêts sur des thématiques prioritaires : gestion de l'eau, appui aux hébergements touristiques en outre-mer, marketing digital à destination des réseaux territoriaux, etc.

Le développement des PME (-0,24 M€ en AE)

La consommation négative constatée en titre 6 sur cette action brique correspond à des retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) intervenus au titre du label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV).

Ces retraits s'expliquent par le changement de titulaire du marché. Le nouveau marché a été notifié le 5 avril 2024 au profit de la société SGS ICS, en remplacement de l'Institut pour les Savoir-Faire Français, précédemment titulaire.

L'accompagnement en faveur de la transition énergétique et écologique des entreprises et de la réindustrialisation (2,1 M€ en CP)

Ces crédits, obtenus en reports, ont financé la réalisation des 4 premières actions de la convention cadre avec BPI France, à savoir l'action 1 « Accélérateur », l'action 2 « Expertise conseil », l'action 3 « Diag'Action » et l'action 4 « Formations Spot et Volontariat territorial en entreprise (VTE) vert ». L'objectif est d'aider les entreprises à fort potentiel de croissance à passer un cap de développement.

Les actions de soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité (8,5 M€ en AE et 8,5 M€ en CP)

Cette dépense est ciblée sur l'animation et la gouvernance des pôles de compétitivité. Des conventions de transfert de crédits d'animation ont été signées entre l'État et les régions, interlocuteurs principaux des pôles.

Les contributions aux organismes internationaux (1,2 M€ en AE et en CP)

Des contributions ont été versées aux organismes internationaux auxquels la France adhère en tant qu'État membre de l'UE ou de l'OCDE, dans le domaine de l'industrie et de la métrologie.

L'association française de normalisation (AFNOR) (1,7 M€ en AE et en 1,7 M€ CP)

Ces dépenses de l'AFNOR concernent sa mission d'intérêt général de pilotage et de coordination du système français de normalisation, notamment auprès des instances internationales de normalisation, d'une part, et de sa mission d'élaboration des normes françaises, d'autre part.

Le comité français d'accréditation (0,08 M€ en AE et 0,12 M € en CP)

Les dépenses du COFRAC recouvrent ses missions de service public à savoir : accréditation obligatoire des laboratoires d'essais ou d'étalonnages, activités internationales de reconnaissance mutuelle, actions de promotion de la démarche d'accréditation.

Les centres techniques industriels et organismes assimilés (6,4 M€ en AE et en CP)

La majorité des centres techniques industriels (CTI) et comités professionnels de développement économique (CPDE) sont financés par des taxes affectées. Deux de ces organismes ont cependant bénéficié d'une subvention en 2025. Il s'agit d'une part de l'Institut français du textile habillement (IFTH – 4,2 M€ en AE et en CP) et du Centre technique de la teinture et du nettoyage (CTTN – 0,4 M€ en AE et en CP). Par ailleurs, une dotation a été versée à l'Institut Français de la Mode (IFM) qui n'est pas un CTI/CPDE (1,8 M€ en AE et en CP).

Actions collectives de centrale (-1,33 M€ en AE et 0,02 M€ en CP)

Des retraits d'engagement juridiques budgétaires (REJB) ont été réalisés sur cette ligne qui finançait la convention d'aide aux entreprises industrielles et de services implantés dans les territoires d'industrie sélectionnées dans les programmes Accélérateurs déployés par BPI.

La consommation en CP correspond au paiement des restes à payer sur cette ligne.

Les dépenses de fonctionnement DGE (0,01 M€ en AE et 0,23 M€ en CP)

Ces dépenses relèvent majoritairement du titre 3 (cf. supra). Toutefois, en 2025, une dépense a été imputée en titre 6 au titre de la participation au Congrès International de Métrologie (CIM), qui s'est tenu du 11 au 14 mars 2025 à Lyon.

ACTION**24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	242 188 273 243 941 422	26 482 230 18 853 363	268 670 503 262 794 785	242 188 273 243 941 422	19 875 568 18 020 012	262 063 841 261 961 434

Les crédits de la LFI (26 380 982 € en AE et 19 774 320 € en CP) ont été complétés par 112 088 € d'attribution de produit (la prévision initiale d'ADP était de 101 248 €, soit une sur-réalisation de 10 840 €).

La consommation des crédits de la DGCCRF au titre de l'action 24 est de 18 853 363 € en AE et de 18 020 012 € en CP.

En 2025, la DGCCRF avait programmé l'engagement d'un nouveau bail locatif pour le relogement de son école à Montpellier. La non-réalisation de l'opération en 2025 entraîne une sous-exécution de la dépense ; le relogement est reporté à 2026.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	242 188 273	243 941 422	242 188 273	243 941 422
Rémunérations d'activité	150 685 110	149 759 147	150 685 110	149 759 147
Cotisations et contributions sociales	89 096 252	92 139 080	89 096 252	92 139 080
Prestations sociales et allocations diverses	2 406 911	2 043 194	2 406 911	2 043 194
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 099 630	10 788 169	13 492 968	9 610 557
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 099 630	10 788 169	13 492 968	9 610 557
Titre 5 : Dépenses d'investissement		944 558		1 253 249
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		60 907		369 597
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		883 652		883 652
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 382 600	7 120 635	6 382 600	7 156 206
Transferts aux ménages		162		162
Transferts aux entreprises		4 379 175		4 364 896
Transferts aux collectivités territoriales		150		
Transferts aux autres collectivités	6 382 600	2 741 148	6 382 600	2 791 148
Total	268 670 503	262 794 785	262 063 841	261 961 434

Les crédits inscrits sur l'action 24 conduite par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) concernent l'activité des services à compétence nationale qui lui sont rattachés (service informatique ; école nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; et service national des enquêtes), les dépenses métier des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS et DDEETS) et des directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP et DDETSP), ainsi que certaines dépenses de fonctionnement de l'administration centrale. Ils participent à la mise en œuvre des missions de régulation concurrentielle des marchés, de protection économique du consommateur et de sécurité du consommateur.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (10,79 M€ EN AE ET 9,61 M€ EN CP)

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 se sont élevées à 10,79 M€ en AE et 9,61 M€ en CP.

Elles correspondent aux :

- dépenses d'informatique (hors titre 5) : 4,68 M€ en AE et 3,29 M€ en CP ;
- dépenses de formation initiale et continue : 1,49 M€ en AE et CP ;
- dépenses de fonctionnement : 1,45 M€ en AE et 1,57 M€ en CP ;
- dépenses d'enquête : 1,23 M€ en AE et 1,21 M€ en CP ;

- frais de déplacement et de changement de résidence : 1,04 M€ en AE/CP ;
- loyers de l'école nationale et de certaines DEETS : 0,89 M€ en AE et 1,02 M€ en CP.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (0,94 M€ EN AE ET 1,25 M€ EN CP)

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 se sont élevées à 0,94 M€ en AE et 1,25 M€ en CP, et concernent exclusivement l'informatique (licences et équipements).

DEPENSES D'INTERVENTION (7,12 M€ EN AE ET 7,16 M€ EN CP)

Les dépenses d'intervention réalisées en 2025 se sont élevées à 7,12 M€ en AE et à 7,16 M€ en CP. L'exécution de la dépense a été couverte par les crédits inscrits en LFI (6,38 M€ en AE/CP), ainsi que par un redéploiement de crédits au sein du programme 134 et des ouvertures en loi de fin de gestion.

Les dépenses d'intervention regroupent des subventions en faveur de l'Institut national de la consommation (INC), des associations de consommateurs et du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC).

1) L'institut national de la consommation (4,38 M€ en AE et 4,36 M€ en CP)

Les missions de l'Institut national de la consommation définies par les articles L. 822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants du code de la consommation incluent la réalisation de campagnes d'information des consommateurs et de prévention des risques liés à la consommation.

Ses travaux participent à l'amélioration de la qualité des produits et des services et à l'évolution de la législation. L'institut réalise des essais comparatifs, conduit des études économiques, et diffuse les résultats. Il effectue également des actions de formation sur les questions de consommation. Pour assurer l'ensemble de ces missions, outre l'appui technique qu'il apporte aux associations de consommateurs, l'INC développe également des partenariats avec les pouvoirs publics, des organismes publics ou parapublics et l'Union européenne.

Depuis 2010, l'INC gère également l'enveloppe budgétaire consacrée aux centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) dans le cadre de conventions de financement conclues avec eux, ainsi que l'appui technique à la commission des clauses abusives.

En 2025, l'INC a perçu une subvention intégrant les crédits des CTRC et la dotation de la commission des clauses abusives. Une subvention exceptionnelle de 1,69 M€ lui a également été versée.

2) Les subventions aux associations de défense de consommateurs (2,54 M€ en AE et 2,59 M€ en CP)

Ces subventions ont été versées dans le cadre de conventions annuelles qui s'inspirent de la convention type prévue par la circulaire du 29 septembre 2015 du Premier ministre sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations. Ces conventions de financement distinguent, au sein du projet associatif, les activités des associations qui ne relèvent pas du champ économique et celles qui sont considérées comme relevant de la sphère économique.

Ont été définies comme relevant du service d'intérêt économique général assuré par les associations de consommateurs les actions suivantes :

- l'organisation de l'accueil des consommateurs ;
- l'activité de traitement amiable des réclamations et de participation aux modes alternatifs de règlement des litiges ;
- l'activité de communication externe, à l'exclusion d'une activité commerciale de presse.

Une subvention a également été attribuée au Centre européen de la consommation.

3) Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) (0,20 M€ en AE/CP)

Le CREDOC, association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, est un organisme de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale qui analyse et anticipe le comportement des individus dans leurs multiples dimensions (consommateurs, agents de l'entreprise, acteurs de la vie sociale).

En 2025, le CREDOC a perçu une subvention de 0,20 M€ en AE/CP.

ACTION**25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
25 – Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire		3 987 808 9 675 840	3 987 808 9 675 840		3 987 808 9 674 830	3 987 808 9 674 830

L'action 25 enregistre une consommation supérieure de 5 688 032 € en AE et de 5 687 022 € en CP par rapport à la LFI 2025. Ces dépenses ont été financées par une réallocation de crédits au sein du programme et des ouvertures en loi de fin de gestion.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	187 470	100 000	186 461
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	187 470	100 000	186 461
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 887 808	9 488 370	3 887 808	9 488 370
Transferts aux entreprises	3 887 808	9 488 370	3 887 808	9 488 370
Total	3 987 808	9 675 840	3 987 808	9 674 830

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (0,19 M€ EN AE ET EN CP)

Les dépenses de fonctionnement, qui se sont élevées à 187 470 € en AE et 186 461 € en CP, correspondent aux paiements des condamnations pécuniaires de l'État au titre de l'article 761-1 du code de justice administrative, dépens ou astreintes découlant des contentieux du fonds de solidarité COVID.

DÉPENSES D'INTERVENTION (9,49 M€ EN AE ET EN CP)

Ces crédits, correspondent aux paiements des condamnations pécuniaires de l'État (montant en principal) au titre des contentieux du fonds de solidarité COVID et s'élèvent à 9,49 M€ en AE et en CP.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)		14 200 000			9 500 000	11 680 000
Transferts		14 200 000			9 500 000	11 680 000
Atout-France (P134)	32 043 517	35 960 175	24 593 799	24 593 799	23 055 855	24 526 697
Subventions pour charges de service public	29 076 805	29 076 805	24 593 799	24 593 799	23 055 855	23 055 855
Transferts	2 966 712	6 883 370				1 470 842
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	918 842 734	917 795 567			914 579 137	916 300 970
Transferts	918 842 734	917 795 567			914 579 137	916 300 970
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	200 000	200 000			1 335 331 474	200 000
Transferts	200 000	200 000			1 335 331 474	200 000
ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)	53 145 160	53 145 160	40 308 155	40 308 155	39 254 833	39 254 833
Subventions pour charges de service public	50 153 160	50 153 160	40 308 155	40 308 155	39 254 833	39 254 833
Subventions d'investissement	2 992 000	2 992 000				
Business France (P134)	96 815 534	97 144 788	86 023 503	86 023 503	83 738 996	83 738 996
Subventions pour charges de service public	95 853 904	95 853 904	86 023 503	86 023 503	83 738 996	83 738 996
Transferts	961 630	1 290 884				
Total	1 101 046 945	1 118 445 690	150 925 457	150 925 457	2 405 460 295	1 075 701 496
Total des subventions pour charges de service public	175 083 869	175 083 869	150 925 457	150 925 457	146 049 684	146 049 684
Total des transferts	922 971 076	940 369 821			2 259 410 611	929 651 812
Total des subventions d'investissement	2 992 000	2 992 000				

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Atout-France	14	229	48	0	13	0
	16	237	40	0	0	1
	14	213	19	0	15	1
ANFr - Agence nationale des fréquences	1	309	0	0	0	2
	1	292	5	0	5	2
	1	287	6	0	6	2
INPI - Institut national de la propriété industrielle	0	788	5	0	0	0
	0	767	3	0	0	0
	0	786	7	0	0	0
Business France	0	1 422	81	0	81	0
	0	1 418	0	0	0	0
	0	1 409	81	81	0	2

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Total	15 17 15	2 748 2 714 2 695	134 48 113	0 0 81	94 5 21	2 3 5

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	2 714	2 695

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-66	-44

Le schéma d'emploi exécuté en 2025 par les opérateurs du programme 134 s'élève à -43,6 ETP pour -66 ETP en LFI 2025.

Concernant l'INPI, le schéma d'emploi s'est élevé à -2 ETP : le schéma d'emploi prévu en LFI 2025 (-2 ETP) est respecté.

Concernant l'ANFR, le schéma d'emploi s'est élevé à -5 ETP : le schéma d'emploi prévu en LFI 2025 (-5 ETP) est respecté.

Concernant Atout France, le schéma d'emploi s'est élevé à -8,6 ETP : le schéma d'emploi prévu en LFI 2025 (-39 ETP) n'est pas respecté.

Concernant Business France, le schéma d'emploi s'est élevé à -28 ETP : le schéma d'emploi prévu en LFI 2025 (-20 ETP) est respecté.

FISCALITE AFFECTEE AUX OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
Atout-France	0	0	0
ANFr - Agence nationale des fréquences	0	0	0
INPI - Institut national de la propriété industrielle	0	96 353 000	0
Business France	0	0	0
Total	0	96 353 000	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

Atout-France

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

En 2025, s'appuyant sur les avancées du plan Destination France, désormais clos, qu'il a activement contribué à mettre en œuvre entre 2022 et 2024, et sur l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Atout France a concentré son action autour de trois priorités :

- Capitalisation : Poursuivre et renforcer les initiatives entreprises et projets menés dans le cadre du plan Destination France et des Jeux de Paris 2024 pour renforcer la compétitivité de l'offre touristique et l'attractivité de la destination.
- Héritage : Pérenniser les acquis en misant sur notre savoir-faire événementiel et en continuant d'inscrire le tourisme français dans une dynamique responsable, inclusive et innovante.
- Croissance : Renforcer les investissements et les performances de la destination France, au regard d'une concurrence internationale extrêmement accrue.

Une feuille de route 2025 a ainsi été déclinée tout au long de l'année autour de ces orientations stratégiques.

En matière de promotion, Atout France a capitalisé sur l'élan généré par les Jeux de Paris 2024 pour renforcer l'attractivité de la destination France. L'Agence a ainsi lancé une campagne de communication internationale « Jouez les prolongations / Play extra-time », qui s'appuyait sur un film et des visuels de campagnes spécialement créés, afin de mettre en lumière les temps forts des Jeux tout en invitant les visiteurs à poursuivre l'expérience olympique en découvrant la richesse de l'offre touristique française. Un accueil de journalistes internationaux a aussi été organisé afin de valoriser les territoires qui ont vibré au rythme des compétitions, avec notamment une conférence de presse à la tour Eiffel en présence de la ministre du Tourisme.

L'Agence a également continué à faire rayonner la marque #ExploreFrance grâce à des dispositifs de communication digitale valorisant l'étendu des expériences à vivre sur les territoires avec une visibilité accentuée pour certaines filières (montagne, outre-mer...). Des actions spécifiques à la cible tourisme d'affaires ont été portées via la présence sur les salons internationaux du secteur et l'organisation d'événements dédiés pour favoriser la relation avec les prescripteurs. Les contenus du site France.fr, disponible en 15 langues, ont également été enrichis et Marianne, son travel planer intégré animé par l'IA, recense désormais les lieux touristiques accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'Agence a par ailleurs réuni les professionnels français et tour-opérateurs internationaux grâce à de nombreuses opérations organisées par ses bureaux à l'étranger ou grâce aux 2 salons qu'elle a organisés en France en 2025 : Destination Montagnes et Rendez-vous en France. En complément, les tour-opérateurs internationaux ont pu approfondir leur connaissance de la destination France grâce au programme e-learning « Connaisseur France » qui a poursuivi son déploiement.

En matière d'offre, Atout France a accompagné les lauréats des 12 appels à manifestations d'intérêt initiés entre 2022 et 2024 et en a lancé un dernier en 2025, dédié à l'innovation touristique via l'expérimentation terrain.

Ces AMIs ont permis d'identifier et d'accompagner, via une assistance en ingénierie et à des dotations financières dédiées, la concrétisation de projets durables, innovants et permettant de renforcer l'attractivité de la destination et de mieux répondre aux enjeux de transition durable. Les thématiques retenues sont les suivantes : optimiser la gestion des flux, diminuer la consommation des ressources en eau, stimuler les mobilités douces, optimiser le parcours client via la digitalisation, mieux valoriser la gastronomie, renforcer l'usage de l'innovation, etc... Ainsi, 200

lauréats et têtes de réseaux ont bénéficié de cet accompagnement technique et financier. Tous les enseignements de ces accompagnements ont été détaillés dans un centre de ressources en ligne : www.francetourismedurable.gouv.fr afin d'accroître l'effet levier de chaque subvention individuelle mobilisée.

L'Agence a également poursuivi le déploiement des 3 programmes « France Tourisme Ingénierie » destinés à faciliter le montage de projets d'investissement via la mobilisation de conseil en ingénierie : Réinventer le patrimoine, Projets structurants en région, Rénovation de l'immobilier de loisir des stations de montagne en partenariat avec la Banque des Territoires. Près de 80 porteurs de projets et stations de montagne ont bénéficié d'un accompagnement dédié. Plusieurs événements se sont tenus en 2025 afin de réunir les porteurs de projets participant à ces 3 programmes afin de partager les bonnes pratiques observées sur le terrain et définir les feuilles de route futures.

L'opérateur a poursuivi le développement de la plateforme d'observation France Tourisme Observation pour répondre aux attentes des acteurs du tourisme en matière d'observation et de veille stratégique. Une migration technique a aussi été opérée afin de garantir la pérennisation de l'interface grâce à des coûts de fonctionnement logiciel moindres. FTO réunit aujourd'hui la majorité des acteurs touristiques territoriaux et de très nombreuses fédérations professionnelles, il a renforcé en 2025 ses partenariats avec les acteurs privés. Il pilote des observatoires nationaux innovants sur la location touristique et l'hébergement de plein air et propose de nombreux indicateurs conjoncturels, structurels et prospectifs.

Enfin, Atout France a assuré l'animation de différents dispositifs permettant de garantir la qualité des services proposés aux voyageurs : classement des hébergements de 1 à 5 étoiles, distinction Palace, immatriculation des opérateurs de voyages. La gestion opérationnelle des 2 labels d'État « Tourisme & Handicap » et « Destination d'excellence » s'est aussi poursuivie.

Lors du Comité interministériel du tourisme, le 24 juillet 2025, le Premier ministre a décliné la feuille de route de la politique du tourisme de la France à l'horizon 2030. Il fixe notamment l'objectif d'atteindre 100 milliards d'euros de recettes touristiques internationales. Pour y parvenir, la stratégie française doit reposer sur une transformation accélérée de l'offre touristique : une offre plus diversifiée, plus durable, plus innovante et plus inclusive.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	5 850	5 850				
Transferts	5 850	5 850				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	125	125				
Transferts	125	125				
P134 – Développement des entreprises et régulations	32 044	35 960	24 594	24 594	23 056	24 527
Subventions pour charges de service public	29 077	29 077	24 594	24 594	23 056	23 056
Transferts	2 967	6 883				1 471
P123 – Conditions de vie outre-mer	200	200	200	200	200	200
Transferts	200	200	200	200	200	200
Total	38 219	42 135	24 794	24 794	23 256	24 727

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	18 953	18 417	Subventions de l'État	25 402	25 205
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	142	41	– subventions pour charges de service public	23 900	23 055
			– crédits d'intervention(transfert)	1 502	2 150
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 852	10 228	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	29 152	30 673	Autres subventions	8 533	4 522
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	936	1 038	Revenus d'activité et autres produits	22 597	29 639
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	936	1 038	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	57 957	59 318	Total des produits	56 532	59 366
Résultat : bénéfice		48	Résultat : perte	1 425	
Total : équilibre du CR	57 957	59 366	Total : équilibre du CR	57 957	59 366

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	489		Capacité d'autofinancement		1 086
Investissements	3	3	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	492	3	Total des ressources		1 086
Augmentation du fonds de roulement		1 083	Diminution du fonds de roulement	492	

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Les comptes 2025 d'Atout France n'ont pas encore été clôturés (CA fin avril 2026). Les données présentées à date pour le compte de résultat et le tableau d'évolution de la situation patrimoniale se basent sur le prévisionnel présenté au CA de décembre 2025 dans le cadre du vote du BI 2026 (pas de budget rectificatif 2025 en décembre). Les données présentées à date pour les dépenses par destination se basent sur le budget rectificatif présenté au CA de juin 2025 (pas d'actualisation du tableau n° 3 GBPC dans le cadre de l'actualisation des comptes en décembre 2025 donc non cohérent avec le compte de résultat et le tableau d'évolution de la situation patrimoniale présentés supra).

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
30 766	16 932	25 436

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Administration	3 841 2 912	5 319 5 539	0 0	0 0	9 160 8 451
Classement et immatriculations	653 0	0 0	385 285	0 0	1 038 285
Destination France et CIT	461 286	0 0	7 959 10 837	0 0	8 420 11 123
Ingénierie et Développement de l'offre	2 638 2 796	28 456	2 185 2 285	0 0	4 851 5 537
Prestations admin. Externes	0 0	158 158	0 0	0 0	158 158
Promotion	11 360 11 821	3 068 3 170	18 623 19 251	3 3	33 054 34 245
Subvention d'équilibre (filiale Australie)	0 0	343 286	0 0	0 0	343 286
Total	18 953 17 815	8 916 9 609	29 152 32 658	3 3	57 024 60 085

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	277	277	232
– sous plafond	229	237	213
– hors plafond	48	40	19
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	13		15
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	14	17	15
– rémunérés par l'État par ce programme	14	16	14
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		1	1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le schéma d'emploi exécuté s'élève à -8,6 ETP. Le schéma d'emploi prévu en LFI 2025 (-39 ETP) n'a pas été respecté. Le plafond d'emploi exécuté s'élève à 213 ETPT, auxquels s'ajoutent 19 ETPT hors plafond et 15 ETPT en fonction dans l'opérateur non rémunérés par lui.

OPÉRATEUR

ANFr - Agence nationale des fréquences

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Bilan en matière de gouvernance et de pilotage stratégique

En 2025, un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a été préparé par l'établissement et ses tutelles pour la période 2025-2028. Signé le 2 septembre 2025, il vise notamment à positionner l'Agence comme un outil essentiel afin de soutenir à l'international l'industrie télécom et spatiale française et de mieux protéger les citoyens face aux risques nouveaux induits par les technologies numériques (brouillages, cybersécurité et protection des mineurs notamment). En 2025, l'Agence a été particulièrement mobilisée sur les objectifs suivants :

- la réalisation d'études pour permettre l'élaboration des positions françaises en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 (CMR-27) de l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'ordre du jour de cette CMR, fixé par la CMR-23 qui s'est tenue fin 2023, devrait aboutir à des décisions structurantes, notamment par rapport à la 6G ou à la gestion des fréquences spatiales. A ce titre, l'Agence participera aussi aux réflexions sur les perspectives de diffusion et de distribution des services de télévision en France, ainsi qu'aux études sur les bandes de fréquences afférentes au niveau européen ;
- la finalisation des accords aux frontières pour le DAB[1]+, la TNT (pour le multiplex UHD), la 5G et la conclusion des premiers accords relatifs au futur système de communications mobiles ferroviaires (FRMCS - Future Railway Mobile Communication System) ;
- l'accompagnement du déploiement des nouvelles technologies mobiles, particulièrement de la 5G, notamment au travers des éclairages qu'elle peut apporter au comité national de dialogue sur l'exposition du public aux champs électromagnétiques et la mise en service de la plateforme nationale de simulation de l'exposition ;
- la réalisation des premières campagnes de contrôle des dispositifs de contrôle parental équipant les moyens d'accès à internet ainsi que le développement de capacités de contrôle des équipements radioélectriques en matière de cybersécurité et de caractéristiques des chargeurs qu'ils nécessitent ;
- la modernisation des outils informatiques qu'elle met en œuvre, notamment pour les procédures d'autorisation d'implantation de nouveaux sites radioélectriques ou leurs évolutions, ou pour la gestion des licences et identifiants radio maritimes qu'elle met à disposition des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) ;
- la mise en place du nouveau cadre contractuel et de la nouvelle gouvernance relatifs à la diffusion du signal horaire ;
- la remédiation des perturbations découlant de la multiplication du nombre et de la diversité des dispositifs radioélectriques, mais aussi de nombreux appareils et installations électriques et électroniques ne respectant pas les exigences en matière de compatibilité électromagnétique (CEM) ;
- la transposition de la directive NIS 2 (pour Network and Information Security), dans le cadre de laquelle il est visé que l'ANFR puisse bénéficier de pouvoirs d'enquête renforcés, tandis que des sanctions plus importantes pourraient être prévues pour certaines infractions à l'usage du spectre, de manière à répondre aux enjeux croissants en la matière ;
- l'établissement de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2025-2029 ;
- la promotion de la candidature française à la direction du bureau des radiocommunications de l'UIT, qui a fait l'objet d'un vote indicatif favorable au niveau de la Conférence européenne des postes et télécommunications (CEPT).

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P134 – Développement des entreprises et régulations	53 145	53 145	40 308	40 308	39 255	39 255
Subventions pour charges de service public	50 153	50 153	40 308	40 308	39 255	39 255
Subventions d'investissement	2 992	2 992				
Total	53 145	53 145	40 308	40 308	39 255	39 255

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

L'écart sur la SCSP s'explique par la mise en réserve de 1 053 M€ appliquée sur le montant retenu en LFI (40,308 M€), soit -2,211 M€ par rapport au montant en PLF.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	24 150	23 158	Subventions de l'État	41 480	39 255
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 530</i>	<i>1 589</i>	– subventions pour charges de service public	41 480	39 255
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	25 563	26 538	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	500	1 350
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	4 700	4 243	Revenus d'activité et autres produits	2 053	1 224
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>4 700</i>	<i>4 243</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	50	47
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3	25
Total des charges	49 713	49 696	Total des produits	44 033	41 829
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	5 680	7 867
Total : équilibre du CR	49 713	49 696	Total : équilibre du CR	49 713	49 696

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 033	3 696	Capacité d'autofinancement		
Investissements	3 625	4 193	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	50	84
Remboursement des dettes financières	7 990	2 520	Augmentation des dettes financières	4 300	852
Total des emplois	12 648	10 409	Total des ressources	4 350	936
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	8 298	9 473

* Voté

Les produits sont issus, pour les autres subventions, de prélèvement sur les fonds des dispositifs « Mesure des ondes » et « Aide à la réception TV » pour leur gestion et des contributions fléchées à la radiodiffusion du signal horaire, pour les revenus d'activités et autres produits, des prestations pour tiers (notamment, contrôle du spectre lors de grands événements sportifs, de la refacturation des coûts du traitement des brouillages, des produits en gestion).

L'écart entre le montant encaissé et le montant initial de la SCSP est de – 2 224 573 €.

Les charges de personnel en exécution recouvrent strictement le périmètre comptable des rémunérations et charges associées, hors impôts et taxes, enregistrées en fonctionnement autre que les charges de personnel. Des recrutements prévus n'ont pas pu être réalisés en 2025, malgré des besoins réels de l'agence en termes d'emplois pour assurer ses missions.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
71 337	50 713	65 726

La diminution de la trésorerie par rapport au niveau de 2024 (-5 610 k€) résulte du déficit budgétaire de 5 385 k€ provenant pour -4 978 k€ des opérations hors fonds de réaménagement du spectre (FRS) y compris l'impact négatif des opérations non budgétaire (-225 k€) et pour -632 k€ des remboursements FRS nets des avances aux occupants des bandes de fréquences. Le montant des restes à payer au 31 décembre 2025 est valorisé à 20,5 M€.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	26 450	26 450	25 419	25 419
Fonctionnement	18 563	18 563	15 711	16 716
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 625	11 615	3 596	6 715
Total des dépenses AE (A) CP (B)	49 638	56 628	44 726	48 850
dont contributions employeur au CAS pensions	1 530	1 530	1 589	1 589

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	44 030	40 887
Subvention pour charges de service public	41 480	39 255
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	500	500
Recettes propres	2 050	1 132
Recettes fléchées	4 300	2 578
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	4 300	1 888
Recettes propres fléchées	0	690
Total des recettes (C)	48 330	43 465
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	8 299	5 385

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Planification des fréquences, prospective et négociation	0 0	970 657	970 636	0 0	0 0	1 010 0	8 000 2 520	1 980 657	8 970 3 156
2. Gestion des fréquences et des bases de données	0 0	883 885	883 839	0 0	0 0	765 535	765 208	1 648 1 420	1 648 1 047
3. Contrôle du spectre	0 0	2 083 2 059	2 083 2 813	0 0	0 0	1 995 1 978	1 995 2 942	4 078 4 037	4 078 5 755
4. Protection de la réception télévisuelle	0 0	6 432 5 817	6 432 5 781	0 0	0 0	50 34	50 49	6 482 5 851	6 482 5 830
5. Exposition du public aux champs électromagnétiques	0 0	3 742 2 126	3 742 2 416	0 0	0 0	325 211	325 251	4 067 2 337	4 067 2 667
6. Support	26 450 25 419	4 453 4 167	4 453 4 231	0 0	0 0	480 838	480 745	31 383 30 424	31 383 30 395

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	26 450 25 419	18 563 15 711	18 563 16 716	0 0	0 0	4 625 3 596	11 615 6 715	49 638 44 726	56 628 48 850

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	8 299	5 385
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 640	975
Autres décaissements non budgétaires	150	8 106
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	10 089	14 470
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	10 089	14 470

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 640	625
Autres encaissements non budgétaires	150	8 234
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 790	8 859
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	8 299	5 611
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 690	792
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 609	4 819
Total des financements	10 089	14 470

* Voté

Autorisations budgétaires

En AE, l'écart à la prévision (-4 915 k€) vient des dépenses du personnel (-1 031 k€), du fonctionnement (-2 854 k€) dont -1,44 M€ sur les dépenses sur les dispositifs « Mesures et Aides financières à la réception TV », en raison de la diminution des demandes, et dont -1, 41 M€ sur les dépenses hors dispositifs, notamment pour le centre de contact et la communication, et de l'investissement (-1 030 k€) en l'absence de nouvelle opération de réaménagement FRS, le programme d'investissement ayant par ailleurs été entièrement engagé.

En CP, l'écart n (-7 779 k€) vient des dépenses du personnel (-1 031 k€) comme en AE, et du fonctionnement (-1 847 k€), dont -385 k€ après réduction des dépenses tenant compte de la diminution de la SCSP, et dont -1 462 k€ sur les dispositifs « Mesures et Aides », et, en investissement (-4 900 k€), après le solde d'engagements antérieurs (+570 k€) et la réalisation des travaux de réaménagement des bandes de fréquences suivant un calendrier actualisé (-5 047 k€).

L'écart sur la SCSP (-2,225 M€) s'explique par une mise en réserve prévisionnelle calculée sur le montant en PLF (42,52 M€).

En opérations non budgétaires, la principale est celle pour compte de tiers. Outre le traitement de la TVA depuis 2022, elle concerne le paiement à l'Union internationale des télécommunications du traitement des demandes d'assignation de fréquence sur les provisions versées par les opérateurs de réseaux à satellite (17 conventions actives en 2025). L'écart à la prévision est peu significatif, il est fonction des demandes faites en cours d'année. Les autres encaissements ou décaissements non budgétaires relèvent de régularisations comptables. La trésorerie fléchée est issue principalement des opérations du budget annexe FRS.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	309	297	293
– sous plafond	309	292	287
– hors plafond		5	6
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		5	6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	3	3	3
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	2	2	2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Au regard du budget rectificatif n° 2 de l'année 2025 (CA du 28 novembre 2025), l'autorisation d'emplois rémunérés est ramenée à 297 ETPT (-0,5), le plafond d'emploi autorisé (PEA) notifié par la DGE le 23 octobre 2025 s'élevant à 292 ETPT (-0,5). Au sein de cette autorisation, les emplois d'apprentis sont portés à 6 ETPT, afin de recalculer les recrutements de 5 apprentis en phase avec le calendrier scolaire.

Le schéma d'emploi de -5 ETP a été respecté, avec 282,6 ETP au 31 décembre 2025.

La consommation du plafond d'emploi autorisé a été de 286,8 ETPT.

Les autres emplois en fonctions de l'ANFR, correspondent à :

- un militaire détaché en 2025 sous convention (pris sur le plafond d'emploi du ministère des Armées) et remboursé à ce ministère ;
- un agent mis à disposition par le Haut Commissariat à la République en Polynésie française (non remboursé) ;
- la présidente du conseil d'administration rémunérée par le CNES.

OPÉRATEUR

INPI - Institut national de la propriété industrielle

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INPI est l'office français de la propriété industrielle, chargé d'instruire et de délivrer au nom de l'État les titres nationaux de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux).

L'INPI représente la France auprès des offices européens et internationaux de propriété industrielle, en particulier l'Office européen des brevets (OEB). En 2020, l'INPI a été désigné comme opérateur du Guichet unique et du registre général des formalités d'entreprise, auprès duquel toute entreprise peut, depuis le 1^{er} janvier 2023, déclarer sa création, la modification de sa situation ou la cessation de ses activités.

L'INPI est exclusivement financé par les redevances payées par les entreprises pour le dépôt et le maintien de leurs brevets d'invention ou autres titres de propriété industrielle, sans subvention de l'État. L'INPI ne perçoit donc ni SCSP, ni crédits de l'État.

Ces redevances font l'objet d'un plafonnement au titre de l'article 82 de la loi de finances pour 2021, qui entraîne le reversement au budget général de l'État des recettes excédant le plafond fixé chaque année par le législateur. La mise en place de ce dispositif, en réponse à une recommandation de la Cour des Comptes, vise à permettre une meilleure maîtrise des dépenses de l'établissement et à prévenir l'accumulation excessive de réserves.

Bilan en matière de gouvernance et de pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP), signé en décembre 2024, fixe le cadre des actions de l'INPI sur la période 2025-2029 selon quatre axes stratégiques déclinés en huit orientations :

- Améliorer le service aux utilisateurs :
 - Garantir la qualité de l'expérience utilisateur sur le Guichet unique des formalités d'entreprises et les performances du Registre national des entreprises.
 - Développer de nouvelles procédures conformes aux évolutions de l'écosystème.
- Soutenir la croissance des entreprises :
 - Promouvoir les services de simplification pour les entreprises et l'intérêt de la propriété industrielle pour dynamiser l'économie.
 - Renforcer l'offre de services de sensibilisation à la propriété intellectuelle.
- Déployer des infrastructures innovantes et exploiter les données :
 - Développer des solutions numériques ergonomiques et inclusives pour tous les utilisateurs.
 - Moderniser les infrastructures.
- Relever les défis environnementaux et sociétaux au service de la performance :
 - Affirmer la responsabilité sociétale et environnementale de l'INPI et la faire connaître.
 - Renforcer l'attractivité de l'INPI.

Parmi les principales réalisations 2025, on peut relever :

- Le plein déploiement et l'amélioration continue du Guichet unique et du Registre national des entreprises, avec 6,2 millions de formalités déclarées sur le Guichet unique en 2025, un taux de disponibilité de 99,9 % et une satisfaction très élevée des bénéficiaires de l'assistance technique assurée par l'INPI (8,6/10) ;
- La signature de 10 conventions avec les partenaires et les représentants des utilisateurs du Guichet unique (AFEP – association des grandes entreprises françaises, Medef – mouvement des entreprises de France, CPME – confédération des petites et moyennes entreprises, U2P – union des entreprises de proximité, Business France, CNOEC – conseil national de l'ordre des experts-comptables, CNB – conseil national des barreaux, CSN – conseil national du notariat, DGFIP – direction générale des finances publiques, Urssaf), pour améliorer le service et l'assistance, et de 13 autres conventions avec des partenaires de l'action de sensibilisation à la propriété industrielle, principalement en région ;
- Le développement de la stratégie d'influence française avec l'animation de l'alliance francophone de la propriété intellectuelle ;
- L'accompagnement de 7 783 entreprises pour les aider à mieux appréhender la propriété intellectuelle, dont 1 370 bénéficiaires de prestations de la gamme Coaching INPI ;
- La réalisation de 773 actions de sensibilisation aux enjeux de la contrefaçon ;
- La refonte du certificat d'animateur en propriété intellectuelle (CAPI) pour mieux répondre aux besoins des acteurs de la recherche et de l'innovation avec une nouvelle approche de l'enseignement, de mises en application concrètes et la production d'un mémoire en fin de cycle ;

- L'inscription de 2 515 bénéficiaires aux offres de formation de l'Académie INPI, 10 445 aux cours ouverts en ligne (MOOC) et 25 800 nouveaux utilisateurs pour l'application Start INPI ;
- L'établissement du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2026-2030, validé par le Conseil d'Administration en novembre 2025 ;
- La sensibilisation de tous les encadrants à l'utilisation de l'intelligence artificielle ;
- La signature avec les partenaires sociaux du nouvel accord sur l'égalité professionnelle pour la période 2025-2028.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P624 – Pilotage et ressources humaines	1					
Subventions pour charges de service public	1					
Total	1					

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	57 700	57 331	Subventions de l'État		
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 181</i>	<i>1 083</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>		
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	96 203	91 381	Fiscalité affectée	96 353	
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	4 505	114
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	18 300	18 093	Revenus d'activité et autres produits	9 900	108
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>18 300</i>	<i>18 093</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>8 800</i>	<i>9 923</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 100</i>	<i>1 143</i>
Total des charges	153 903	148 712	Total des produits	110 758	222
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	43 145	148 490
Total : équilibre du CR	153 903	148 712	Total : équilibre du CR	153 903	148 712

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	34 745	141 463	Capacité d'autofinancement		
Investissements	7 041	7 311	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		-67 509
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	41 786	148 774	Total des ressources		-67 509
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	41 786	216 283

* Voté

Le montant de la redevance affectée à l'INPI exécuté au compte financier 2025, 94 M€, a été intégré aux revenus d'activité et autres produits.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
201 336	157 292	105 241

L'écart de -52 M€ entre le niveau de trésorerie prévu au budget initial 2025 et l'exécution au compte financier 2025 intègre le prélèvement de trésorerie de -70 M€ sur les ressources de l'INPI précisé par l'article 125 de la loi de finances pour 2025.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	63 000	63 000	63 430	63 430
Fonctionnement	75 956	74 703	75 956	74 703
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 881	7 941	7 067	7 420
Total des dépenses AE (A) CP (B)	146 837	145 644	146 453	145 553
dont contributions employeur au CAS pensions	1 181	1 181	1 083	1 083

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	100 858	99 915
Subvention pour charges de service public	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	4 505	4 512
Recettes propres	96 353	95 403
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	100 858	99 915
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	44 786	45 638

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 Administrer les titres de propriété intellectuelle	0 0	35 800 36 850	35 800 36 713	0 0	0 0	3 646 1 376	4 046 2 415	39 446 38 226	39 846 39 128
2 Gérer les relations avec les clients	0 0	15 025 13 695	15 005 13 520	0 0	0 0	120 0	120 0	15 145 13 695	15 125 13 520
3 Soutenir et appuyer la propriété intellectuelle	0 0	4 551 5 146	4 573 5 119	0 0	0 0	80 204	180 161	4 631 5 350	4 753 5 280
4 Gérer l'INPI de façon performante	63 000 63 430	20 580 20 265	19 325 19 351	0 0	0 0	4 035 5 487	3 595 4 844	87 615 89 182	85 920 87 625
Total	63 000 63 430	75 956 75 956	74 703 74 703	0 0	0 0	7 881 7 067	7 941 7 420	146 837 146 453	145 644 145 553

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	44 786	45 638
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	7 800	5 548
Autres décaissements non budgétaires	343 000	525 271
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	395 586	576 459
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Total des besoins	395 586	576 459

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	12
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	7 800	5 577
Autres encaissements non budgétaires	351 000	474 776
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	358 800	480 365
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	36 786	96 094
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	36 786	96 094
Total des financements	395 586	576 459

* Voté

La différence entre les recettes et les dépenses budgétaires conduit à la constatation d'un solde budgétaire déficitaire de -46 M€ pour 2025. A ces variations budgétaires de trésorerie s'ajoutent des opérations pour le compte de tiers (taxes OMPI, recherche PCT, examen international et extension Polynésie), ainsi que d'autres variations de trésorerie non budgétaires. Ces dernières résultent principalement de la montée en charge du Guichet unique, l'augmentation du volume des formalités ayant généré une hausse de trésorerie circulante, destinée à être reversée aux partenaires, qui s'élève à 37,7 M€ au 31 décembre 2025 (au lieu de 21,8 M€ à fin 2024). Il est également à noter une augmentation conséquente du stock des comptes clients (+2 M€), générée également par l'essor du Guichet unique.

Il s'en suit une variation négative de la trésorerie de -96,1 M€ à l'issue de l'exercice comptable 2025 et un niveau final de la trésorerie s'élevant à 105,2 M€.

Le niveau de trésorerie de l'INPI pouvant être considéré comme normalisé, il est prévu que le rehaussement du plafond des redevances affectées à l'INPI de 94 M€ en 2025 à 139 M€ en 2026 permette à l'INPI d'atteindre l'équilibre budgétaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	793	770	793
– sous plafond	788	767	786
– hors plafond	5	3	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Une tolérance d'exécution a été accordée à l'INPI pour l'année 2025 afin de permettre le recrutement, à titre temporaire en gestion infra-annuelle, de 26 emplois supplémentaires pour couvrir les besoins d'assistance utilisateurs du Guichet unique des formalités d'entreprises ainsi que les besoins d'informaticiens. Cette souplesse s'est traduite par une tolérance d'exécution du plafond d'emplois à 793 ETPT, soit 26 ETPT de plus par rapport au plafond inscrit dans la LFI pour 2025, qui est 766 ETPT. L'exécution réelle du plafond d'emplois s'est finalement élevée à 786 ETPT. Le schéma d'emplois de l'INPI s'est établi à -2 ETP, en accord avec l'autorisation de la LFI pour 2025 (-2).

OPÉRATEUR

Business France

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Missions

Business France est l'établissement public chargé depuis le 1^{er} janvier 2015 :

- de favoriser le développement international des PME et ETI implantées en France ;
- de promouvoir l'attractivité du territoire national et de favoriser l'accueil d'investissements étrangers ;
- et de mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence visant à développer l'image économique de la France à l'international.

Gouvernance et pilotage stratégique

Business France a été placé au cœur de la réforme de l'internationalisation de l'économie française lancée en 2018, afin de rationaliser et de simplifier les dispositifs d'accompagnement des entreprises à l'international et de prospection des projets d'investissements étrangers, tout en dégagant des économies. Cette réforme, pilotée par Business France, s'est accompagnée d'une réorganisation de ses activités tant sur le territoire national qu'à l'étranger, du déploiement de nouveaux outils numériques et d'une collaboration et mutualisation accrues avec les divers acteurs compétents en matière d'internationalisation des entreprises (via la « *Team France Export* » qui regroupe notamment les Régions, Bpifrance et les chambres de commerce et d'industrie) et en matière d'attractivité (via la « *Team France Invest* »).

En 2025, la gestion de l'opérateur a été principalement marquée par la tenue des travaux préparatoires au Conseil présidentiel du commerce extérieur (CPCE). Dans ce cadre, les priorités assignées à Business France dans sa mission de service public ont été redéfinies avec l'objectif de concentrer l'effort public pour maximiser l'efficacité du soutien avec un objectif clair : augmenter le chiffre d'affaires à l'export des entreprises françaises. Cela implique une priorisation des activités de l'opérateur avec quatre orientations validées en interministériel fin 2025 autour :

- Du dispositif VIE,
- De la mission d'attractivité vis-à-vis des investisseurs étrangers,
- Du renforcement du soutien public aux entreprises pour la participation aux salons à l'étranger,
- De la concentration de l'accompagnement export sur les entreprises prioritaires (à fort potentiel export, dont celles identifiées par le programme France 2030) sur des marchés de conquête et des activités de ciblage des acheteurs étrangers (dites de « *matchmaking* »).

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) de Business France depuis le programme 134 (86 M€ inscrits en LFI pour 2025 avant mise en réserve) a été versée dans sa totalité, soit 83,4 M€ en AE=CP. A cela s'ajoute 0,3 M€ en AE=CP versé depuis le programme 134 au titre des actions de promotion et de communication digitale en faveur de startups françaises dans le cadre de la mission French Tech.

En 2025, Business France a accompagné 11 120 PME et ETI, en quasi-atteinte de l'objectif de 11 300. L'accompagnement des entreprises à travers les programmes type Booster-Accélérateur a enregistré une hausse de près de 30 % par rapport à l'année précédente. L'objectif cumulé pour 2023-2025 du nombre d'entreprises accompagnées dans ce cadre a donc été atteint, malgré l'année 2024 en deçà de l'objectif annuel fixé.

11 458 volontaires internationaux en entreprise (VIE) étaient en poste en décembre 2025, en légère baisse par rapport à la même période en 2024 mais reste quand même supérieur au niveau de 2023 (11 000 VIE en poste en décembre 2023). Le nombre de départs de VIE s'élève à 7 236 en 2025, pour une cible annuelle de 7 400. L'objectif n'est donc pas atteint à 100 % et le nombre de départs est en léger recul par rapport à 2024. Les départs de VIE au sein des PME et ETI sont au nombre de 2 188, représentant 72 % de l'objectif des 3 050 départs fixé par le COM.

5 582 projets d'investissements étrangers ont été accompagnés par Business France depuis le 1^{er} janvier 2023 : l'objectif a été atteint à 109 % sur la période cumulée 2023-2025. Le nombre de projets accompagnés en 2025 par rapport à 2024 est en légère hausse (+3,6 % soit 1 882 projets en 2025 vs. 1 817 en 2024).

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	125	135			73	73
Transferts	125	135			73	73
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 741	3 728	3 710	3 710	3 510	3 504
Subventions pour charges de service public			3 710	3 710		
Transferts	3 741	3 728			3 510	3 504
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		108				75
Transferts		108				75
P134 – Développement des entreprises et régulations	96 816	97 145	86 024	86 024	83 739	83 739
Subventions pour charges de service public	95 854	95 854	86 024	86 024	83 739	83 739
Transferts	962	1 291				
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	493	453			506	498
Transferts	493	453			506	498
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	70	70			60	60
Transferts	70	70			60	60
P138 – Emploi outre-mer	1 100	1 018			1 200	1 251
Transferts	1 100	1 018			1 200	1 251
P219 – Sport	69	69			625	491
Transferts	69	69			625	491

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	4 156	4 156	3 800	3 800	2 300	2 300
Subventions pour charges de service public	4 156	4 156	3 800	3 800	2 300	2 300
Total	106 570	106 883	93 534	93 534	92 013	91 991

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En 2025, Business France a bénéficié de deux subventions pour charges de service public : 83,4 M€ en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » (correspondant aux crédits ouverts en LFI 2025 après application de la mise en réserve) et 2,3 M€ du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » en baisse d'1,4 M€ par rapport au montant prévu dans la pré-notification.

Par ailleurs, l'opérateur a reçu un transfert de 3,5 M€ du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » au titre de la reprise des activités Sopexa/Adepta.

Enfin, le programme 134 a versé une autre subvention de 0,3 M€ provenant de la Mission French Tech pour l'organisation d'événements d'attractivité à l'international et pour le fonctionnement du *Welcome to la French Tech desk*.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	113 348	112 659	Subventions de l'État	96 695	89 388
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>914</i>	<i>1 102</i>	– subventions pour charges de service public	96 695	89 388
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	529 670	514 809	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	5 927	3 643
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	9 731	9 716	Revenus d'activité et autres produits	536 656	523 923
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>9 531</i>	<i>9 681</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>1 067</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>200</i>	<i>35</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>-4</i>	<i>159</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>-64</i>	<i>64</i>
Total des charges	643 018	627 468	Total des produits	639 278	616 954
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 740	10 514
Total : équilibre du CR	643 018	627 468	Total : équilibre du CR	643 018	627 468

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement		2 087	Capacité d'autofinancement	6 058	
Investissements	11 957	9 063	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		-30
Remboursement des dettes financières	68 660	78 494	Augmentation des dettes financières	73 881	84 964
Total des emplois	80 617	89 644	Total des ressources	79 939	84 934
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	679	4 709

* Voté

Par rapport au budget initial 2025, qui prévoyait un résultat net en déficit de 3,7 M€, le résultat prévisionnel de l'exercice s'est dégradé de 6,8 M€, portant le déficit à 10,5 M€. Cette dégradation résulte principalement de moindres recettes propres sur l'activité de conseil et sur le partenariat avec Bpifrance, et des baisses des subventions publiques entre le PLF et la LFI 2025 et annoncées en cours d'année 2025.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
131 450	129 327	118 973

La baisse de la trésorerie en 2025 par rapport à 2024 et au BI 2025 s'explique par (1) la dégradation du résultat sur l'exercice et (2) la consommation de l'avance versée en 2024 au titre de France 2030.

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination Budget initial Compte financier *	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Attractivité (Invest)	5 047 5 745	836 783	0 0	0 0	5 883 6 529
Business Transverse et Support	60 547 63 754	23 219 20 813	0 0	554 241	84 320 84 808
Export	19 264 21 698	467 865 457 318	0 0	160 160	487 290 479 176
Support	28 490 21 462	37 735 35 894	0 0	11 243 8 586	77 468 65 942
Total	113 348 112 659	529 656 514 809	0 0	11 957 8 987	654 961 636 455

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 503	1 418	1 490
– sous plafond	1 422	1 418	1 409
– hors plafond	81		81
<i>dont contrats aidés</i>			81
<i>dont apprentis</i>	81		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			2
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emploi exécuté s'élève à 1 409 ETPT, auxquels s'ajoutent 81 ETPT hors plafond (contrats aidés) et 2 ETPT en fonction dans l'opérateur non rémunérés par lui.

PROGRAMME 343
Plan France Très haut débit

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas COURBE

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 343 : Plan France Très haut débit

La généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné et de la 4G pour l'ensemble des Français est indispensable pour résorber les fractures numériques et renforcer l'attractivité des territoires. Pour cette raison, le Gouvernement a décidé d'aller au-delà des objectifs initiaux du plan France très haut débit (PFTHD), qui prévoyait notamment de garantir à tous un accès au très haut débit (supérieur à 30 Mbits/s) à fin 2022, en fixant désormais l'objectif d'une couverture généralisée en fibre optique du territoire, laquelle devait être atteinte en 2025.

Depuis décembre 2022, la couverture du territoire en très haut débit est complète, grâce à la mobilisation d'un mix de technologies comportant une part très majoritaire de fibre optique, complétée par des technologies hertziennes et satellitaires. Ainsi, 100 % des locaux en France sont éligibles à une solution de connectivité à très haut débit, dont 95,5 % par le biais d'une technologie filaire (fibre, VDSL, câble), selon les dernières données de l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) disponibles.

Fin septembre 2025, 93,5 % des locaux sont éligibles à la fibre optique jusqu'à l'abonné (+2,5 points en un an). Pour les locaux qui ne sont pas encore éligibles à la fibre optique, des offres hertziennes alternatives sont aussi disponibles à l'adresse (THD radio, 4G fixe), et garantissent l'accès des locaux (foyers ou entreprises) au très haut débit sur l'ensemble du territoire : 99 % des locaux (soit 42,7 millions) sont actuellement éligibles à la 4G fixe. En outre, des offres d'accès à internet par satellite permettant le THD sont disponibles sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM).

En complément du soutien au déploiement de réseau, et afin de garantir un raccordement effectif de tous les locaux au THD, le Gouvernement a mené en 2022 un appel à projets instaurant un mécanisme de financement des raccordements complexes en zone d'initiative publique. En fin d'année 2025, douze candidatures de collectivités porteuses de réseaux d'initiative publique (RIP) ont fait l'objet de décisions de financement favorables, tandis que d'autres dossiers sont en cours d'instructions.

En tant que co-financeur des RIP, l'État veille à ce que les réseaux soient déployés selon des standards de qualité garantissant leur pérennité. En conséquence, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé, fin 2023, des audits organisationnels et techniques auprès des porteurs de RIP pour s'assurer que tous respectent cet objectif, et que les réseaux soient de qualité, tant pour les matériaux utilisés que pour la mise en œuvre du déploiement. Le nombre de projets ayant bénéficié du lancement d'un audit s'élève aujourd'hui à 12.

Pour garantir l'accès de tous à un internet de qualité, en attendant l'arrivée de la fibre optique, le Gouvernement a également prolongé le guichet « Cohésion numérique des territoires » (CNT) sur les années 2024-2025, dispositif qui permet de faire bénéficier les locaux sans solution satisfaisante de haut débit filaire d'une aide à l'installation et à l'équipement pour une solution hertzienne (4G fixe, HD ou THD radio, satellite) permettant un débit supérieur à 30 Mbit/s. Lancé en 2018 sur la zone d'initiative publique, le guichet a été étendu au 1^{er} janvier 2024 à l'ensemble du territoire et proposait une aide de 300 €, rehaussée à 600 € pour les ménages les plus fragiles. Ce guichet a été pensé pour faciliter la pénétration en levant les coûts d'installation et d'équipement élevés, pouvant constituer de vraies barrières à l'adoption de ces technologies. Ce guichet a pris fin au 1^{er} septembre 2025.

Au 31 décembre 2025, environ 561 031 kits hertziens cumulés ont été installés et ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État.

En septembre 2025, le Gouvernement a également ouvert à titre expérimental un guichet d'aide financière pour soutenir les usagers devant réaliser des travaux sur leur terrain privé pour se raccorder à la fibre. Cette expérimentation permettra de documenter ce type de difficultés et d'évaluer la pertinence d'une aide de l'État pour y pallier. La gestion de cette aide expérimentale a été confiée à l'Agence de services et de paiement (ASP). L'aide financière expérimentale est ouverte jusqu'au 31 janvier 2027 aux particuliers (sous conditions de ressources) et aux très petites entreprises (TPE) localisés dans l'une des 3 000 communes où le cuivre va s'arrêter sur cette même période.

Enfin, une troisième action « Inclusion numérique » porte, depuis 2024, les crédits du dispositif « Conseillers numériques », qui relevait auparavant de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP - sur le programme 349). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre partenarial de la Stratégie nationale pour un numérique inclusif lancée en 2018. Il a été mis en place grâce à la mobilisation du plan France Relance permettant la création de presque 4 000 postes de conseillers numériques en 2024, lesquels agissent pour l'autonomie numérique de la population. L'État a ainsi co-financé la formation et l'activité des conseillers numériques accueillis par des collectivités territoriales et des acteurs privés, associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire, afin d'amorcer cette politique. Le soutien de l'État s'est poursuivi en 2025 avec le co-financement de 2 800 postes de conseillers numériques.

L'ensemble des actions mentionnées ci-dessus permettront d'atteindre avec cinq ans d'avance les objectifs fixés par la Commission européenne pour l'émergence de la société du gigabit qui visent à offrir l'accès à des débits d'au moins 100 Mbit/s pouvant être améliorés jusqu'à 1 Gbit/s pour l'ensemble des foyers européens d'ici à 2030.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025

INDICATEUR 1.1 : Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l'année N dans la zone d'initiative publique France entière

OBJECTIF 2 : Accompagner la montée en compétences numériques de la population française

INDICATEUR 2.1 : Déployer le dispositif des conseillers numériques

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Généralisation de la couverture en fibre optique sur l’ensemble du territoire à l’horizon 2025

INDICATEUR

1.1 – Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l’année N dans la zone d’initiative publique France entière

(du point de vue de l’usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l’année N dans la zone d’initiative publique France entière	millions	12,4	15,1	16,9	16,4	amélioration	17,3

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Sources des données :

Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep).

Périmètre :

Les locaux éligibles au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l’intermédiaire d’un point de mutualisation. L’indicateur porte sur l’état des déploiements dans la seule zone d’initiative publique, à l’exclusion donc des déploiements dans la zone d’initiative privée.

Mode de calcul :

Les données sont consolidées par l’Arcep à partir de données collectées auprès des opérateurs (d’infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l’Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs. Les chiffres sont arrondis à la centaine de milliers et peuvent faire l’objet de corrections ultérieures. Ces données sont renseignées par l’Arcep sur une base trimestrielle et rendues publiques.

ANALYSE DES RESULTATS

ANALYSE DES RESULTATS

Les données du 4^e trimestre 2025, publiées en décembre 2025 par l’Arcep, établissent que 16,4 millions de locaux ont été rendus éligibles à la fibre optique au 30 décembre 2025 en zone d’initiative publique, sur 17,6 millions de locaux estimés en zone d’initiative publique (soit 93 %). La cible 2025 ambitieuse des 16,9 millions de locaux raccordés à la fibre optique, établie sur la base du relevé géographique publié par l’ARCEP en 2024[1], n’est donc pas atteinte (95 % de taux de couverture). Cependant, considérant la dynamique observée en zone d’initiative publique (sur la dernière année, 60 % des déploiements du territoire étaient opérés en zone d’initiative publique), son retard par rapport au reste du territoire devrait être rapidement résorbé (au T4 2025, 94,3 % de la totalité des locaux du territoire étaient couverts par un réseau de fibre optique).

La grande majorité des projets de Réseaux d’initiative publique ont déjà atteint, ou vont atteindre, leur objectif de généralisation de la fibre optique sur leur zone d’intervention. Le retard constaté en zone d’initiative publique par rapport aux cibles fixées n’est donc pas général, mais s’explique par le décalage de calendrier d’une petite minorité de projets.

Dans son relevé géographique publié en 2024[1], l’Arcep prévoit une poursuite des déploiements post 2025 avec un taux de couverture anticipé de 97 % en 2026, taux qui ferait de la zone d’initiative publique la zone la mieux couverte du territoire (96 % pour les zones d’initiatives privées), et cela malgré sa faible densité. La cible pour 2026 a donc été fixée en conséquence à 17,2 millions de locaux (soit 97 % des locaux totaux). Une actualisation du relevé géographique devrait être publiée par l’ARCEP courant avril 2026, qui permettrait de savoir plus précisément si la cible fixée est effectivement cohérente avec la dynamique de déploiement estimée.

[1] Relevé géographique des déploiements de réseaux de communications électroniques à la fin de l’année 2023 (juillet 2024).

OBJECTIF

2 – Accompagner la montée en compétences numériques de la population française

INDICATEUR

2.1 – Déployer le dispositif des conseillers numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'utilisateurs ayant bénéficié d'un accompagnement à la montée en compétences numériques	millions	Sans objet	Sans objet	0,4	1,3	cible atteinte	0,16
Nombre d'accompagnement à la montée en compétences numériques	millions	Sans objet	Sans objet	0,67	1,5	cible atteinte	0,26

ANALYSE DES RESULTATS

La réalisation de cet objectif dépend du nombre de conseillers numériques actifs sur le territoire. Un nombre important de conseillers numériques, supérieur aux prévisions initiales, a été maintenu en 2025 permettant ainsi de dépasser l’objectif.

Le dispositif des « Conseillers numériques », s’inscrit dans le cadre partenarial de la stratégie nationale pour un numérique inclusif lancée en 2018. Il a été mis en place grâce à la mobilisation du plan France relance permettant la création de presque 4 000 postes de conseillers numériques en 2024, lesquels ont agi en faveur de l’autonomie numérique de la population. L’État a ainsi co-financé la formation et l’activité des conseillers numériques accueillis par des collectivités territoriales et des acteurs privés, associatifs ou relevant de l’économie sociale et solidaire, afin d’amorcer cette politique publique.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2025</i> <i>Consommation 2025</i>				
01 – Réseaux d'initiative publique		15 930 158 14 831 636	15 930 158 14 831 636	15 930 158
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit	2 921 448	19 818 298 18 934 667	19 818 298 21 856 115	19 818 298
03 – Inclusion numérique	5 154 073	41 800 000 34 700 000	41 800 000 39 854 073	41 800 000
Total des AE prévues en LFI	0	77 548 456	77 548 456	77 548 456
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+92 662 (hors titre 2)		+92 662	
Total des AE ouvertes	77 641 118 (hors titre 2)		77 641 118	
Total des AE consommées	8 075 521	68 466 303	76 541 824	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2025</i> <i>Consommation 2025</i>				
01 – Réseaux d'initiative publique		165 649 125 159 482 275	165 649 125 159 482 275	165 649 125
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit	382 382	19 817 835 7 996 611	19 817 835 8 378 993	19 817 835
03 – Inclusion numérique	5 151 458	41 800 000 34 700 000	41 800 000 39 851 458	41 800 000
Total des CP prévus en LFI	0	227 266 960	227 266 960	227 266 960
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+70 866 071 (hors titre 2)		+70 866 071	
Total des CP ouverts	298 133 031 (hors titre 2)		298 133 031	
Total des CP consommés	5 533 840	202 178 886	207 712 726	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique		50 500 000 12 965 668	50 500 000	50 500 000 12 965 668
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		4 635 000	4 635 000	4 635 000 0
03 – Inclusion numérique	13 710 000	41 800 000 48 290 000	41 800 000	41 800 000 62 000 000
Total des AE prévues en LFI	0	96 935 000	96 935 000	96 935 000
Total des AE consommées	13 710 000	61 255 668		74 965 668

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique		418 035 090 198 088 000	418 035 090	418 035 090 198 088 000
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		4 635 000 1 500 000	4 635 000	4 635 000 1 500 000
03 – Inclusion numérique	12 995 291	41 800 000 48 290 000	41 800 000	41 800 000 61 285 291
Total des CP prévus en LFI	0	464 470 090	464 470 090	464 470 090
Total des CP consommés	12 995 291	247 878 000		260 873 291

Présentation par titre et catégorie des crédits consommés

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	13 710 000	0	8 075 521	12 995 291	0	5 533 840
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 645 000	0	5 075 521	5 930 291	0	2 533 840
Subventions pour charges de service public	7 065 000	0	3 000 000	7 065 000	0	3 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	61 255 668	77 548 456	68 466 303	247 878 000	227 266 960	202 178 886
Transferts aux ménages	0	0	12 068 318	0	0	1 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	61 255 668	77 548 456	56 397 985	247 878 000	227 266 960	201 178 886
Total hors FdC et AdP		77 548 456			227 266 960	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+92 662			+70 866 071	
Total*	74 965 668	77 641 118	76 541 824	260 873 291	298 133 031	207 712 726

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		4 357 827		124 357 827				
Total		4 357 827		124 357 827				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						4 265 165		12 499 683
Total						4 265 165		12 499 683

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025								40 992 073
Total								40 992 073

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		4 357 827		124 357 827		4 265 165		53 491 756

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
920301 Exclusion de l'assiette de la TOCE des dotations aux amortissements afférents aux matériels et équipements acquis pour les besoins des infrastructures et des réseaux de communications électroniques Taxes sur le chiffre d'affaires des opérateurs du secteur audiovisuel et de communications électroniques <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 302 bis KH</i>	15	20	16
Coût total des dépenses fiscales	15	20	16

Dépense fiscale déclassée en 2024 et qui n'a donc plus vocation à apparaître sur le programme.

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique		15 930 158 14 831 636	15 930 158 14 831 636		165 649 125 159 482 275	165 649 125 159 482 275
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		19 818 298 21 856 115	19 818 298 21 856 115		19 817 835 8 378 993	19 817 835 8 378 993
03 – Inclusion numérique		41 800 000 39 854 073	41 800 000 39 854 073		41 800 000 39 851 458	41 800 000 39 851 458
Total des crédits prévus en LFI *	0	77 548 456	77 548 456	0	227 266 960	227 266 960
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+92 662	+92 662		+70 866 071	+70 866 071
Total des crédits ouverts	0	77 641 118	77 641 118	0	298 133 031	298 133 031
Total des crédits consommés	0	76 541 824	76 541 824	0	207 712 726	207 712 726
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 099 294	+1 099 294		+90 420 305	+90 420 305

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	47 684 965	47 684 965	0	247 829 602	247 829 602
Amendements	0	+29 863 491	+29 863 491	0	-20 562 642	-20 562 642
LFI	0	77 548 456	77 548 456	0	227 266 960	227 266 960

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	4 265 165	4 265 165	0	12 499 683	12 499 683
Surveys	0	0	0	0	139 631 374	139 631 374
Dégels	0	-4 265 165	-4 265 165	0	-152 131 057	-152 131 057
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 77 641 118	CP ouverts en 2025 * (P1) 298 133 031
AE engagées en 2025 (E2) 76 541 824	CP consommés en 2025 (P2) 207 712 726
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 160 051 058
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 1 099 294	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 47 661 668

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 852 907 587					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 120 000 000					
	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 972 907 587	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 160 051 058	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 812 856 529
	AE engagées en 2025 (E2) 76 541 824	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 47 661 668	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 28 880 156
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 841 736 685
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 200 156 789
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 641 579 896

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Réseaux d'initiative publique

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Réseaux d'initiative publique		15 930 158 14 831 636	15 930 158 14 831 636		165 649 125 159 482 275	165 649 125 159 482 275

L'intégralité des autorisations d'engagement disponibles sur l'action 1 en 2025 (**14 831 636 € en AE**) était destinée au déploiement d'un réseau d'initiative publique à Mayotte, en cohérence avec la poursuite de l'objectif de généralisation de la fibre optique sur tout le territoire. Une décision d'engagement du directeur général des entreprises de décembre 2025 a intégré la nouvelle dotation ouverte en LFI 2025 en AE à l'échéancier des versements prévus par la convention de mandat confiant la gestion administrative et financière des crédits du Plan France très haut débit à l'ANCT (dernier avenant signé le 23 décembre 2024). La totalité de l'enveloppe disponible en 2025 a été engagée en décembre 2025.

En CP, la consommation totale en 2025 s'élève à **159 482 275 €**, dont :

- **122 737 406 € en CP** au bénéfice du déploiement des réseaux d'initiative publique ;
- **36 744 870 € en CP** au bénéfice du déploiement des réseaux d'initiative publique anciennement financés par le plan de relance (Syndicat mixte ouvert Mégalis Bretagne pour son deuxième volet de déploiement, Syndicat mixte ouvert Manche Numérique pour son deuxième volet de déploiement, Syndicat mixte Périgord Numérique pour son deuxième volet de déploiement, et Régie Auvergne Numérique pour son quatrième et cinquième volet de déploiement).

La trésorerie disponible au 31 décembre 2025 à l'ANCT correspondant à l'action 1 est de **19 036 559 €**.

La courbe de financement de l'État depuis 2023 décroît progressivement en cohérence avec la finalisation progressive des déploiements du Plan France très haut débit lancé en 2013. La majorité des appels à projets de réseaux d'initiative publique finalisent les déploiements de premier établissement de réseau. La plupart des derniers décaissements à venir sur la trajectoire 2026-2029 sur l'action 1 correspondent aux versements des soldes correspondant à la phase de clôture des projets, ainsi qu'au financement du dispositif « Création d'infrastructures de génie civil nécessaires aux raccordements finals ».

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	15 930 158	14 831 636	165 649 125	159 482 275
Transferts aux collectivités territoriales	15 930 158	14 831 636	165 649 125	159 482 275
Total	15 930 158	14 831 636	165 649 125	159 482 275

ACTION**02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		19 818 298 21 856 115	19 818 298 21 856 115		19 817 835 8 378 993	19 817 835 8 378 993

La consommation s'élève au 31 décembre 2025 sur l'action 2 à **21 856 115 € en AE** et à **8 378 993 € en CP**. Cette action a financé en 2025 les dispositifs de l'appel à projets « Cohésion numérique des territoires » (CNT), de l'appel à projets « Continuité territoriale numérique » (CTN), des audits et frais de fonctionnement ainsi que le lancement de l'expérimentation des raccordements complexes en domaine privé confiée à l'Agence de Services et de Paiement.

La trésorerie de l'ANCT sur l'action 2 s'élève à **7 446 805 €** au 31 décembre 2025.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 921 448		382 382
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 921 448		382 382
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 818 298	18 934 667	19 817 835	7 996 611
Transferts aux ménages		12 068 318		1 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	19 818 298	6 866 349	19 817 835	6 996 611
Total	19 818 298	21 856 115	19 817 835	8 378 993

ACTION**03 – Inclusion numérique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Inclusion numérique		41 800 000 39 854 073	41 800 000 39 854 073		41 800 000 39 851 458	41 800 000 39 851 458

L'action 3 du programme 343 a financé en 2025 :

- le dispositif des conseillers numériques France services pour un montant de **36 854 073 € en AE et de 36 851 458 € en CP** pour les subventions attribuées aux collectivités territoriales et associations porteuses de postes de conseillers numériques (dépenses liées aux rémunérations des conseillers numériques, dépenses de formation et de certification des conseillers numériques, dépenses liées aux frais de gestion de la Caisse des dépôts et consignations) ;

- la « feuille de route France Numérique Ensemble » (FNE) et les dépenses d'ingénierie liées notamment au développement de l'outillage numérique des conseillers numériques, pour un montant de **3 000 000 € en AE et en CP**, versé sous la forme d'une subvention pour charges de service public au bénéfice de l'ANCT.

Les crédits disponibles sur l'action 3 ont été quasiment intégralement consommés au 31 décembre 2025. Seuls un retrait d'engagement juridique sur années antérieures de 145 927 € en AE et un reste à payer de 717 324 € en CP viennent minorer la consommation en fin de gestion 2025.

La consommation nette au 31 décembre 2025 sur l'action 3 s'élève à **39 854 073 € en AE et à 39 851 458 € en CP**.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		5 154 073		5 151 458
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 154 073		2 151 458
Subventions pour charges de service public		3 000 000		3 000 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	41 800 000	34 700 000	41 800 000	34 700 000
Transferts aux collectivités territoriales	41 800 000	34 700 000	41 800 000	34 700 000
Total	41 800 000	39 854 073	41 800 000	39 851 458

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	20 030 668	206 653 000			24 697 985	169 478 886
Subventions pour charges de service public	7 065 000	7 065 000			3 000 000	3 000 000
Transferts	12 965 668	199 588 000			21 697 985	166 478 886
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					12 068 318	1 000 000
Transferts					12 068 318	1 000 000
Total	20 030 668	206 653 000			36 766 303	170 478 886
Total des subventions pour charges de service public	7 065 000	7 065 000			3 000 000	3 000 000
Total des transferts	12 965 668	199 588 000			33 766 303	167 478 886

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

PROGRAMME 220

Statistiques et études économiques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Fabrice LENGART

Directeur général de l'Insee

Responsable du programme n° 220 : Statistiques et études économiques

Le programme 220 couvre les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Afin d'éclairer le débat économique et social, l'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations socio-économiques issues du recensement de la population, des enquêtes auprès des ménages et des entreprises ou de l'exploitation de fichiers administratifs. Il produit des études et des données nécessaires à l'analyse des situations macroéconomique, démographique et sociale, françaises ou européennes, qui permettent d'éclairer les acteurs du débat public.

L'Insee coordonne les travaux des services statistiques ministériels et contribue à la production de statistiques européennes harmonisées, en lien avec Eurostat et avec ses homologues de l'Union européenne.

Outre la combinaison originale de production statistique et de réalisation d'études, l'Insee se distingue de ses homologues étrangers par le rôle structurant dans son activité de tenue des registres nécessaires à la vie économique, sociale et démocratique : le répertoire Sirene (répertoire national d'identification des entreprises et de leurs établissements), la partie française du système d'identifiant unique mondial des entités économiques (LEI), le répertoire électoral unique (REU) et le répertoire national d'identification des personnes physiques. Ces activités ont un rôle croissant dans la transformation numérique de l'action publique.

Activité et faits marquants de l'année 2025

L'Insee a assuré cette année encore son rôle d'éclaireur des enjeux économiques et sociaux en couvrant un large éventail de thématiques nationales et territoriales, allant des revenus et patrimoines à l'emploi, ainsi que sur la démographie des entreprises, la transition numérique et écologique, ou encore les dynamiques territoriales sous des aspects variés. Les travaux de l'Institut se sont également traduits en 2025 par un nouvel enrichissement des comptes nationaux augmentés, après l'étape majeure de 2024, avec notamment la publication des « comptes carbone » pour l'année 2024 et l'intégration d'indicateurs environnementaux dans les prévisions économiques. En outre, les travaux de 2025 pour l'actualisation des comptes nationaux distribués devraient permettre une publication au premier trimestre 2026. Par ailleurs, l'exploitation de nouvelles sources de données et de méthodes innovantes a permis d'éclairer des enjeux majeurs tels que l'épargne des ménages et la rénovation énergétique. Enfin, une opération de recensement exhaustif de la population de l'île de Mayotte a été menée du 27 novembre 2025 à début janvier 2026, suite au passage du cyclone Chido qui a perturbé la méthode classique de recensement par agrégation d'enquêtes annuelles.

L'année a également été marquée par des avancées structurantes dans la production statistique. Plusieurs chantiers majeurs ont franchi des étapes importantes, parmi lesquels la mise en production du Répertoire Statistique des Individus et des Logements (Résil), la poursuite du déploiement de la filière d'enquête avec le portail Platine pour toutes les enquêtes auprès des entreprises, la réingénierie des grandes enquêtes sectorielles et la préparation de la bascule dans la filière d'enquête de l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV). Des progrès notables ont également concerné les opérations de recensement de la population avec les évolutions du bulletin individuel destinées notamment à apprécier les limitations d'activité au quotidien pour raison de santé, la gestion de la confidentialité des données portant sur les quartiers prioritaires de la ville, l'accélération des délais de publication de l'emploi salarié, l'intégration de Mayotte dans l'enquête emploi et l'évolution de la nomenclature

d'activité de Sirene. En parallèle, plusieurs enquêtes auprès des ménages, d'envergure et à périodicité longue, ont été préparées ou lancées en 2025, notamment les enquêtes Familles, Sans domicile, Emploi du temps et Budget de famille.

Les innovations ont également porté sur le système d'information et les outils informatiques. La sortie réussie du logiciel d'analyses statistiques SAS, et la bascule vers des logiciels open source (R, Python), est le résultat d'une mobilisation collective importante, saluée lors de la journée BercyInnov, notamment pour l'usage maîtrisé de l'intelligence artificielle. La solution logicielle « Onyxia » au service de l'innovation en datascience, a confirmé son positionnement à la pointe de l'innovation, avec une reconnaissance à l'international. Enfin, l'API Sirene d'accès aux données du répertoire Sirene a été distinguée pour son écoconception.

En 2025, afin de mieux répondre aux attentes des publics diversifiés, l'INSEE a poursuivi la modernisation du site internet, l'enrichissement de l'offre thématique et le développement de la présence de l'Institut sur les réseaux sociaux. En parallèle, l'Insee poursuit son engagement en faveur de la diffusion de la culture statistique auprès du jeune public, engagement concrétisé par la récompense d'une équipe de jeunes français lors de la compétition européenne de la statistique. L'expérimentation de nouvelles rencontres citoyennes a également contribué à renforcer le dialogue avec le public sur le rôle des statistiques publiques dans la vie quotidienne.

Ces avancées ont été réalisées avec une économie de moyens budgétaires et humains, dans le respect de la trajectoire financière définie par le contrat budgétaire 2023-2025. Celui-ci a permis à l'Insee de poursuivre ses engagements de transformation, sur la modernisation des enquêtes et des répertoires, sur les évolutions du recensement de la population, sur l'optimisation de la gestion des moyens et les transformations numériques, notamment en matière de sécurité informatique.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

INDICATEUR 1.1 : Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

OBJECTIF 2 : Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des enquêtes

OBJECTIF 3 : Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics

INDICATEUR 3.1 : Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

Les comptes trimestriels produisent un ensemble cohérent d'indicateurs qui fournissent une vue globale de l'activité économique récente. Les statistiques économiques conjoncturelles permettent d'analyser l'évolution à court terme de l'offre et de la demande, des facteurs de production et des prix à la production. Ces données sont essentielles au pilotage macroéconomique national et au pilotage monétaire de la zone euro. La qualité et la rapidité de la production de ces informations, ainsi que la ponctualité de leur diffusion témoignent du respect par la France de ses engagements européens en matière de statistiques économiques. La non-ponctualité est susceptible d'entraîner des sanctions financières.

Les délais de diffusion de ces données font l'objet d'un suivi à travers deux sous-indicateurs concernant deux champs d'activité différents :

- **Données de comptabilité nationale.** Dans un contexte où les délais sont de plus en plus tendus, deux versions des comptes nationaux trimestriels sont diffusées, la Première estimation, d'une part, dont la publication répond aussi à l'engagement de fourniture d'une estimation précoce du PIB dans les 30 jours suivant la fin du trimestre de référence, et les Résultats détaillés, d'autre part, à transmettre dans un délai de 60 jours suivant la fin du trimestre de référence.
- **Indices économiques conjoncturels.** La production de ces indicateurs est encadrée par le règlement 2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises (règlement EBS). Il définit le calendrier de livraison des indicateurs à Eurostat.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Diffusion des comptes trimestriels	jours	0	0	0	0	cible atteinte	0
Diffusion des indices économiques conjoncturels	jours	0	0	0	0	cible atteinte	0

Commentaires techniques

Les indices économiques conjoncturels pris en compte pour le second sous-indicateur sont les suivants : indice de la production industrielle, indice de chiffre d'affaires dans l'industrie, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services, indices des prix à la production dans l'industrie.

Sources des données :

- Insee-fichiers de résultats,
- publication des *Informations rapides* sur le site Internet de l'Insee (livraisons),
- publication des communiqués de presse d'Eurostat. Délais dans les règlements et plan d'action de l'Union économique et monétaire (UEM).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025 et pour la 4^e année consécutive, l'ensemble des données des comptes trimestriels ont pu être diffusées aux dates requises par les engagements vis-à-vis d'Eurostat. L'indicateur traduit les engagements de rapidité dans la diffusion de données économiques.

Ces engagements en matière de délais ont également été tenus pour la diffusion des indices économiques conjoncturels. Le respect rigoureux du calendrier de publication demeure un objectif pour l'année en cours.

OBJECTIF

2 – Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

Depuis plusieurs années, l'Insee développe la collecte en ligne, proposée à la fois aux citoyens et aux entreprises. Ce mode de collecte permet de moins solliciter les répondants, de fiabiliser les données produites par des processus de contrôle mieux ciblés et de réduire les coûts.

La possibilité de répondre au recensement de la population par internet a été généralisée en 2015 sur tout le territoire. En 2025, 70,8 % des ménages ont répondu en ligne.

Dans le domaine des enquêtes auprès des entreprises, le dispositif Coltrane met à disposition des entreprises un portail qui rassemble toutes les enquêtes de l'Insee et certaines de services statistiques ministériels. Ce point d'accès unique rend plus aisée la réponse aux enquêtes, en offrant en outre aux répondants divers services (visibilité de toutes les enquêtes, gestion des contacts, ergonomie des questionnaires, preuve de dépôt des réponses). Les enquêtes auprès des entreprises vont migrer progressivement dans une nouvelle filière de collecte internet (Platine).

Depuis plusieurs années, l'Insee développe aussi un programme de modernisation de ses enquêtes auprès des ménages visant à proposer aux personnes interrogées différents modes de réponses (face à face, courrier, téléphone, internet). Désormais, l'Insee étudie l'éventuel passage en multimode de toute enquête, en refonte ou en conception, en fonction de critères de qualité statistique et d'efficience. Ces refontes sont étagées dans le temps en fonction des possibilités techniques, de complexité croissante liées au développement des outils de collecte et des gains attendus.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des enquêtes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de réponse par Internet au recensement de la population	%	64,5	68,5	69	70,8	cible atteinte	71,8
Pourcentage d'enquêtes auprès des entreprises (Insee ou SSM) utilisant le dispositif Coltrane	%	97	97	95	97	cible atteinte	95
Proportion d'enquêtes auprès des ménages proposées par internet, ou par téléphone avec plusieurs modes de réponse	%	64	62,3	80	80	cible atteinte	86

Commentaires techniques

Le 1^{er} sous-indicateur concerne le taux de réponse par Internet pour les résidences principales (RP). Il rapporte le nombre de RP collectées par internet au nombre total de résidences principales devant être recensées (nombre de RP collectées par internet + nombre de RP collectées papier + nombre de feuilles de logements non enquêtés). La cible porte sur le champ France entière y compris Mayotte.

Le 2^e sous-indicateur est le nombre cumulé d'enquêtes auprès des entreprises utilisant la plate-forme de collecte Coltrane rapporté au nombre d'enquêtes ayant un visa du CNIS dont la collecte a débuté en année N et qui pourraient faire l'objet d'une collecte via Coltrane.

Le 3^e sous-indicateur concerne l'ensemble des enquêtes auprès des ménages de métropole ou des DOM figurant au programme des enquêtes ménages de l'Insee une année donnée (y compris pilotes, hors tests). Le numérateur est le nombre total d'enquêtes auprès des ménages interrogés pour lesquelles un mode de réponse par internet ou par téléphone en multimode est proposé, et dont la collecte débute dans le courant de l'année N. Le dénominateur est le nombre d'enquêtes auprès des ménages dont la collecte débute dans le courant de l'année N.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de réponse au recensement par internet continue de croître, atteignant 70,8 % en 2025. Depuis 2022, la mise en place d'un protocole permettant de répondre sans rencontrer l'agent recenseur favorise l'augmentation des réponses en ligne. En 2024, l'adaptation du questionnaire pour faciliter la réponse sur smartphone a eu des effets très positifs. Cette dynamique est appelée à se poursuivre, à un rythme plus ralenti du fait du niveau déjà atteint.

Le pourcentage d'enquêtes dématérialisées auprès des entreprises (Insee ou SSM), en 2025, est stable par rapport aux deux années précédentes, s'établissant à 97 %. Seule l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Écmoss) fait exception, en recourant à la fonctionnalité de dépôt-retrait sans utiliser l'authentification Coltrane pour le dépôt de fichiers.

Le pourcentage de ménages interrogés à qui on propose depuis 2023 le mode de collecte en multimode, pour répondre à l'une des enquêtes pérennes ou à une enquête à périodicité plus espacée, est passé de 60 % en 2022 à 80 % en 2025, soit la cible.

OBJECTIF

3 – Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, l'Insee s'appuie sur les résultats de l'enquête Image qu'il réalise chaque année auprès des visiteurs de son site internet. Cette enquête, menée auprès d'un échantillon d'au moins 4 000 internautes, en totalité visiteurs externes du site, vise à analyser l'image de l'Insee, la crédibilité des indicateurs qu'il propose, la confiance dans les chiffres et les données produits et diffusés sur la situation économique et sociale de la France ainsi que les actions à mettre en œuvre pour améliorer le service rendu aux utilisateurs.

INDICATEUR

3.1 – Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr	%	89 %	89 %	> 88%	87	absence amélioration	> 88%

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Rapport entre le nombre de répondants « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la proposition « L'Insee est un organisme qui produit et diffuse des informations indispensables à l'analyse de la situation économique et sociale de la France » et le nombre total de répondants.

Sources des données : Résultat de l'enquête « Image » réalisée chaque année auprès d'au moins 4 000 visiteurs du site « insee.fr ».

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le résultat de l'enquête présente une légère érosion, s'établissant à 87 %, contre 89 % en 2024 et 2023. Ce niveau est toutefois à moduler par une amélioration de l'image de l'Insee auprès des moins de 25 ans, et il reste à proximité immédiate de la cible rehaussée à 88 % en 2022. Depuis 2018, il varie entre 86 % (en 2022) et 90 %. Plus précisément, en 2025, le taux atteint 92 % parmi les 18 à 25 ans, 93 % parmi les titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 et plus, mais 71 % seulement pour les répondants n'ayant pas le baccalauréat. L'écart atteint 12 points entre les deux extrêmes de l'échelle des professions et catégories sociales.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	120 040 047 121 172 193	8 809 243 10 530 340		20 000 000 20 554 751		148 849 290 152 257 284	149 880 545
06 – Action régionale	42 977 116 48 783 191	740 751 1 275 148				43 717 867 50 058 339	43 936 463
08 – Information économique, démographique et sociale	126 885 017 125 769 239	4 197 593 4 040 921	180 806	709 431		131 082 610 130 700 396	131 832 759
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	110 592 342 98 049 842	35 320 242 31 134 497	2 971 462	33 500	5 200	145 912 584 132 194 501	150 712 584
Total des AE prévues en LFI	400 494 522	49 067 829	0	20 000 000	0	469 562 351	476 362 351
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 215 541		+10 241 699 (hors titre 2)			+12 457 240	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-70 000		+3 831 070 (hors titre 2)			+3 761 070	
Total des AE ouvertes	402 640 063		83 140 598 (hors titre 2)			485 780 662	
Total des AE consommées	393 774 464	46 980 906	3 152 268	21 297 682	5 200	465 210 520	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	120 040 047 121 172 193	7 577 007 10 107 072		22 100 000 22 627 841		149 717 054 153 907 106	150 748 309
06 – Action régionale	42 977 116 48 783 191	775 664 1 367 309		10 000		43 752 780 50 160 499	43 971 376
08 – Information économique, démographique et sociale	126 885 017 125 769 239	4 395 427 4 585 217	258 910	859 431		131 280 444 131 472 795	132 030 593
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	110 592 342 98 049 842	37 101 762 29 306 514	3 243 514	26 000	5 200	147 694 104 130 631 069	152 494 104
Total des CP prévus en LFI	400 494 522	49 849 860	0	22 100 000	0	472 444 382	479 244 382
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 215 541		+9 873 714 (hors titre 2)			+12 089 255	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-70 000		+1 141 732 (hors titre 2)			+1 071 732	
Total des CP ouverts	402 640 063		82 965 306 (hors titre 2)			485 605 369	
Total des CP consommés	393 774 464	45 366 111	3 502 424	23 523 272	5 200	466 171 470	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	118 669 620 114 206 176	8 358 233 8 154 778	84 275	21 963 684 22 951 049	148 991 537	150 022 793 145 396 279
06 – Action régionale	42 486 472 44 628 168	634 025 1 386 018		3 000	43 120 497	43 339 096 46 017 186
08 – Information économique, démographique et sociale	125 436 444 122 602 745	5 152 702 3 105 974	360 940	511 303	130 589 146	131 339 291 126 580 963
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	109 334 045 105 264 816	53 725 084 36 919 736	6 038 502	7 740	163 059 129	167 859 129 148 230 794
Total des AE prévues en LFI	395 926 581	67 870 044	0	21 963 684	485 760 309	492 560 309
Total des AE consommées	386 701 906	49 566 506	6 483 718	23 473 092		466 225 222

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	118 669 620 114 206 176	9 358 234 10 310 657	84 275	21 863 684 20 794 589	149 891 538	150 922 794 145 395 697
06 – Action régionale	42 486 472 44 628 168	634 025 1 467 686		13 000	43 120 497	43 339 096 46 108 854
08 – Information économique, démographique et sociale	125 436 444 122 602 745	5 752 702 5 041 674	281 846	111 303	131 189 146	131 939 291 128 037 569
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	109 334 045 105 264 816	39 936 697 29 041 728	5 473 026	7 750	149 270 742	154 070 742 139 787 320
Total des CP prévus en LFI	395 926 581	55 681 658	0	21 863 684	473 471 923	480 271 923
Total des CP consommés	386 701 906	45 861 745	5 839 147	20 926 642		459 329 440

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	386 701 906	400 494 522	393 774 464	386 701 906	400 494 522	393 774 464
Rémunérations d'activité	245 287 142	250 384 255	246 469 569	245 287 142	250 384 255	246 469 569
Cotisations et contributions sociales	138 090 199	146 900 982	143 629 960	138 090 199	146 900 982	143 629 960
Prestations sociales et allocations diverses	3 324 565	3 209 285	3 674 934	3 324 565	3 209 285	3 674 934

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	49 566 506	49 067 829	46 980 906	45 861 745	49 849 860	45 366 111
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	49 601 006	49 067 829	46 977 306	45 861 745	49 849 860	45 366 111
Subventions pour charges de service public	-34 500	0	3 600	0	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	6 483 718	0	3 152 268	5 839 147	0	3 502 424
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 928 183	0	2 367 602	2 401 277	0	2 491 249
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 555 535	0	784 666	3 437 871	0	1 011 175
Titre 6 – Dépenses d'intervention	23 473 092	20 000 000	21 297 682	20 926 642	22 100 000	23 523 272
Transferts aux collectivités territoriales	22 800 740	20 000 000	21 164 182	20 644 280	22 100 000	23 237 272
Transferts aux autres collectivités	672 352	0	133 500	282 362	0	286 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	5 200	0	0	5 200
Prêts et avances	0	0	5 200	0	0	5 200
Total hors FdC et AdP		469 562 351			472 444 382	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 145 541			+2 145 541	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+14 072 769			+11 015 446	
Total*	466 225 222	485 780 662	465 210 520	459 329 440	485 605 369	466 171 470

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	673 490	800 000	759 723	673 490	800 000	759 723
Autres natures de dépenses	8 910 116	6 000 000	7 934 531	8 910 116	6 000 000	7 934 531
Total	9 583 605	6 800 000	8 694 254	9 583 605	6 800 000	8 694 254

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		387 380		387 380				
02/2025		21 551		21 551				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2025		748 802		748 802				
04/2025		866 567		866 567				
05/2025		772 543		772 543				
06/2025		422 805		422 805				
07/2025		30 285		30 285				
08/2025		769 408		769 408				
09/2025		358 922		358 922				
10/2025		132 314		132 314				
11/2025		1 455 166		1 455 166				
12/2025		666 093		666 093				
01/2026		23 005		23 005				
Total		6 654 841		6 654 841				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		156 737		156 737				
04/2025		609 964		609 964				
07/2025	178 167		178 167					
08/2025	184 107		184 107					
09/2025	238 505		238 505					
10/2025	158 945	126 274	158 945	126 274				
12/2025		386 714		386 714				
Total	759 723	1 279 690	759 723	1 279 690				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2025		3 828 617						
Total		3 828 617						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/02/2025	1 455 818	2 307 168	1 455 818	1 939 183				
Total	1 455 818	2 307 168	1 455 818	1 939 183				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		1 796 721		2 326 360				
Total		1 796 721		2 326 360				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025		1 758 411		1 758 411	70 000		70 000	
03/12/2025		1 500 000		1 500 000				
Total		3 258 411		3 258 411	70 000		70 000	

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025						1 095 193		1 095 193
Total						1 095 193		1 095 193

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						3 957 486		3 347 846
Total						3 957 486		3 347 846

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 215 541	19 125 448	2 215 541	15 458 485	70 000	5 052 679	70 000	4 443 039

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	120 040 047 121 172 193	28 809 243 31 085 091	149 880 545 152 257 284	120 040 047 121 172 193	29 677 007 32 734 913	150 748 309 153 907 106
06 – Action régionale	42 977 116 48 783 191	740 751 1 275 148	43 936 463 50 058 339	42 977 116 48 783 191	775 664 1 377 309	43 971 376 50 160 499
08 – Information économique, démographique et sociale	126 885 017 125 769 239	4 197 593 4 931 157	131 832 759 130 700 396	126 885 017 125 769 239	4 395 427 5 703 557	132 030 593 131 472 795
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	110 592 342 98 049 842	35 320 242 34 144 659	150 712 584 132 194 501	110 592 342 98 049 842	37 101 762 32 581 228	152 494 104 130 631 069
Total des crédits prévus en LFI *	400 494 522	69 067 829	469 562 351	400 494 522	71 949 860	472 444 382
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 145 541	+14 072 769	+16 218 311	+2 145 541	+11 015 446	+13 160 987
Total des crédits ouverts	402 640 063	83 140 598	485 780 662	402 640 063	82 965 306	485 605 369
Total des crédits consommés	393 774 464	71 436 056	465 210 520	393 774 464	72 397 006	466 171 470
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 865 600	+11 704 542	+20 570 142	+8 865 600	+10 568 300	+19 433 899

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	401 700 930	70 748 386	472 449 316	401 700 930	71 630 417	473 331 347
Amendements	-1 206 408	-1 680 557	-2 886 965	-1 206 408	+319 443	-886 965
LFI	400 494 522	69 067 829	469 562 351	400 494 522	71 949 860	472 444 382

Le PLF 2025 prévoyait 470 M€ en AE et 472 M€ en CP (hors fonds de concours et attribution de produits). Plusieurs amendements ont été adoptés dans le cadre des crédits ouverts par la LFI :

- En PLF 2025, les crédits inscrits au titre des dépenses hors titre 2 s'élevaient à **70 748 386 € en AE** et **71 630 417 € en CP**. À la suite de l'adoption de plusieurs amendements dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances, ces montants ont été ajustés de **-1 680 557 € en AE** et **+319 443 € en CP**. Les crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) 2025 s'établissent ainsi à **69 067 829 € en AE** et **71 949 860 € en CP**.
- Les crédits prévus en PLF au titre des dépenses de personnel (titre 2) s'élevaient à **401 700 930 € en AE** et **en CP**. Un amendement a minoré ces crédits de **-1 206 408 € en AE** et **en CP**. Les crédits ouverts en LFI 2025 s'établissent donc à **400 494 522 € en AE** et **en CP**.

AMENDEMENTS PLF 2025

Amendements		Amendements AE T2 (Cas + Hors CAS)	Amendements AE HT2	Amendements CP T2 (Cas + Hors CAS)	Amendements CP HT2
II-5008	Levée de gage ECO (Insee)	0	12 300 000	0	14 300 000
II-3669	French Tech Tremplin	0	-1 000 000	0	-1 000 000
II-308	Financement des pôles de compétitivité	0	-9 000 000	0	-9 000 000
II-313	Label « Entreprise du patrimoine vivant »	0	-1 300 000	0	-1 300 000
II-820	Économie transversale MEFSIN	-1 206 408	0	-1 206 408	0
II-820	Économie transversale MEFSIN	0	-2 680 557	0	-2 680 557
TOTAL		-1 206 408	-1 680 557	-1 206 408	319 443

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

DÉCRET DE SERVICES VOTÉS

- Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025, 89 833 728 € en AE et 77 545 342 € en CP pour le hors titre 2 et 395 926 581 € en AE et CP pour le titre 2.

REPORTS DE CRÉDITS

- Arrêté du 5 février 2025 portant report d'autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) de 3 828 617 €;

- Arrêté du 19 février 2025 portant reports de fonds de concours de 2 307 168 € en AE et de 1 939 183 € en CP pour le Hors Titre 2 et 1 455 818 € en AE et en CP pour le Titre 2 ;

- Arrêté du 7 mars 2025 portant report de crédits généraux de 1 796 721 € en AE et de 2 326 360 € en CP pour le Hors Titre 2.

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

- Loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 portant annulation de 4,0 M€ en AE et 3,3 M€ en CP pour le Hors Titre 2.

TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CRÉDITS

- Décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 portant transfert de crédits pour le Hors Titre 2 et le Titre 2 :

- -6 250 € en AE et en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destinés au financement de l'agencement du stand de l'État au salon Vivatech ;
- -235 339 € en AE et en CP à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » destinés au financement de prestations d'hébergement informatique par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- -70 000 € en AE et en CP et -1 ETPT pour le Titre 2 à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement du renouvellement et transfert du service Proconnect;
- +2 100 000 € en AE et CP en provenance du programme 138 « Emploi outre-mer » à destination du programme 220, destinés au financement du recensement exhaustif de la population à Mayotte;
- -100 000 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », destinés au financement du transfert de la diffusion web du répertoire Sirene vers l'Annuaire des Entreprises.

- Décret n° 2025-632 du 11 juillet 2025 portant virement de crédits pour le Hors Titre 2 :

- -197 001 € en AE et en CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destinés au financement de prestations d'hébergement informatique dans le Centre serveur des Douanes à Osny ;
- -886 087 € en AE et en CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » destinés au financement de l'utilisation du logiciel SAS ;
- -12 105 € en AE et en CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo.

- Décret n° 2025-1158 du 3 décembre 2025 portant transfert de crédits pour le Hors Titre 2 :

- +1 500 000 € en AE et en CP en provenance du programme 161 « Sécurité civile » à destination du programme 220, destinés au financement du relogement des élèves du centre de formation de l'INSEE à Libourne.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

N° du fonds	Libellé	Crédits rattachés AE=CP
57-2-2-0246	Rémunération de certains services rendus par l'Insee	6 636 324
57-2-2-0710	Produits de cessions de biens immobiliers	18 517
2257-1-4-0249	Contribution de l'Union Européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee (HT2)	1 279 690
57-1-1-00561	Contribution de l'Union Européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee (T2)	759 723
57-1-2-0065	Participation du FIPHP	0
TOTAL		8 694 254

Le niveau des recettes perçues en 2025, pour 8 694 254 € au total, a diminué de 889 351 € en AE et en CP par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par le retard des versements des préfinancements (FDC) de l'Union européenne, dans le cadre des conventions européennes signées en 2025.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 002 473	3 798 731	5 801 204	2 002 473	3 957 242	5 959 715
Surgels	0	916 967	916 967	0	228 428	228 428
Dégels	-2 002 473	-4 715 698	-6 718 171	-2 002 473	-4 185 670	-6 188 143
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Les dotations en LFI du programme 220 pour l'année 2025 ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale à hauteur de 3,8 M€ en AE et de 4,0 M€ en CP pour le hors titre 2 et de 2,0 M€ en AE et CP pour le titre 2, d'un surgel de 916 967 € en AE et de 228 428 € en CP pour le hors titre 2, d'un dégel en gestion de 4,7 M€ en AE et 4,2 M€ en CP sur les crédits Hors Titre 2 et de 2,0 M€ en AE et CP pour le titre 2.

La loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025 s'est traduite par l'annulation de 4,0 M€ en AE et 3,3 M€ en CP pour le Hors Titre 2.

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a eu lieu en 2025.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1424 – Catégorie A+	0,00	345,37	360,00	0,00	338,62	-21,38
1425 – Catégorie A	0,00	1 572,19	1 309,00	-1,00	1 629,07	+321,07
1426 – Catégorie B	0,00	1 983,37	1 914,00	0,00	1 977,82	+63,82
1427 – Catégorie C	0,00	1 023,79	1 449,33	0,00	980,53	-468,80
Total	0,00	4 924,72	5 032,33	-1,00	4 926,04	-105,29

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1424 – Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	-6,75	-12,38	+5,63
1425 – Catégorie A	0,00	0,00	0,00	+57,88	+7,64	+50,24
1426 – Catégorie B	0,00	0,00	+0,04	-5,59	+105,83	-111,42
1427 – Catégorie C	0,00	0,00	-0,03	-43,23	+42,82	-86,05
Total	0,00	0,00	+0,01	+2,31	+143,91	-141,60

En LFI 2025, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 5 032,33 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Au terme de la gestion, la consommation du plafond d'emplois en 2025 s'établit à 4 926,04 ETPT, dont 6,9 % de catégorie A+, 33,1 % de catégorie A, 40,1 % de catégorie B et 19,9 % de catégorie C (incluant les enquêteurs qui représentant 65,4 % des emplois de cette catégorie).

Cette consommation d'emplois a fait l'objet de retraitements pour tenir compte des agents payés par acomptes qui représentent 17,7 ETPT.

Le taux de consommation par rapport à la LFI 2025 se situe à 97,9 %.

La correction technique correspond à des arrondis entre catégories d'emploi.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1424 – Catégorie A+	71,90	16,80	8,00	73,50	22,00	7,19	+1,60	0,00
1425 – Catégorie A	155,40	33,60	10,50	181,90	91,80	7,55	+26,50	+41,00
1426 – Catégorie B	281,10	85,70	4,80	225,10	116,00	8,70	-56,00	-15,00
1427 – Catégorie C	314,11	37,70	5,64	275,11	247,40	8,35	-39,00	-24,60
Total	822,51	173,80		755,61	477,20		-66,90	+1,40

L'exécution 2025 du schéma d'emplois a été de -66,9 ETP se décomposant comme suit : +1,6 A+, +26,5 A, -56,0 B et -39,0 C (dont +13,5 enquêteurs) pour un schéma d'emplois fixé à +1,40 ETP dans le projet annuel de performance 2025. L'écart est essentiellement lié au recrutement de 60 agents superviseurs pour une courte durée en décembre 2024 à la place de janvier 2025, afin de sécuriser la campagne de recensement de la population débutant le 16 janvier 2025.

Ainsi, le solde de -56 ETP sur la catégorie B s'explique par la fin des contrats de ces agents en mars 2025, comme lors de chaque campagne de recensement de la population. Sans cet événement exceptionnel, le solde de la catégorie B est de +4 ETP et le solde global est de -6,9 ETP.

SORTIES RÉALISÉES EN 2025

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	16,8	33,6	85,7	37,7	173,8
Autres départs définitifs	0,0	17,0	112,0	159,9	288,9
Autres départs	55,1	104,8	83,4	116,5	359,8
Total des sorties	71,9	155,4	281,1	314,1	822,5
dont contractuels	0,0	17,0	112,0	159,9	288,9

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2025

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	22,0	91,8	116,0	247,4	477,2
Autres entrées	51,5	90,1	109,1	27,7	278,4
Total des entrées	73,5	181,9	225,1	275,1	755,6
dont contractuels	0,0	29,8	77,0	231,1	337,9

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	1 158,33	1 104,35	0,00	0,00	0,00	+46,85	+43,00	+3,85
Services régionaux	3 712,00	3 643,37	0,00	0,00	+0,01	-64,16	+85,91	-150,07
Autres	162,00	178,32	0,00	0,00	0,00	+19,62	+15,00	+4,62
Total	5 032,33	4 926,04	0,00	0,00	+0,01	+2,31	+143,91	-141,60

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	-13,00	1 411,20
Services régionaux	-16,60	3 423,20
Autres	+31,00	205,00
Total	+1,40	5 039,40

La consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 4926,04 ETPT, soit une sous-consommation de 109,3 ETPT qui concerne aussi bien l'administration centrale que les services régionaux.

Les emplois en administration centrale recouvrent les agents en poste à la direction générale à Montrouge et au centre de formation de l'Insee à Libourne (CEFIL). La consommation d'emplois est de 1104,3 ETPT, soit -54,0 ETPT par rapport à la prévision associée au plafond d'emplois de la LFI 2025.

La consommation des emplois des services régionaux est de 3643,4 ETPT, soit -68,6 ETPT par rapport à la prévision associée au plafond d'emplois de la LFI 2025.

Les emplois figurant sur la ligne « Autres » correspondent aux élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (corps des administrateurs de l'INSEE, catégorie A+) et à l'ENSAI (corps des attachés statisticiens, catégorie A). Le nombre d'élèves fonctionnaires sur une année est de 205 pour les deux écoles. En 2025, Les effectifs d'élèves de l'ENSAI (attachés statisticiens) augmentent de 18 élèves (13 en deuxième année et 5 en troisième année).

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	1 536,00	1 534,71
06 – Action régionale	486,00	507,04
08 – Information économique, démographique et sociale	1 793,00	1 656,95
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	1 217,33	1 227,34
Total	5 032,33	4 926,04
Transferts en gestion		-1,00

L'action n° 01 (Infrastructures statistiques et missions régaliennes) comporte 1 534,7 ETPT qui correspondent à 31,2 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 06 (Action régionale) comporte 507,0 ETPT qui correspondent à 10,3 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 08 (Information économique, démographique et sociale) comporte 1 656,9 ETPT qui correspondent à 33,5 % de l'ensemble des ETPT du programme.

L'action n° 09 (Pilotage, soutien et formation initiale) comporte 1 227,3 ETPT qui correspondent à 24,9 % de l'ensemble des ETPT du programme. Il est à noter que le poids de cette action est surestimé, car certaines activités qui couvrent deux actions ou davantage lui sont imputées par défaut.

Les enquêteurs sont affectés aux seules actions 01 et 08 et représentent 13,0 % des ETPT du programme.

Un transfert de -1 ETPT a été réalisé en juillet 2025 dans le cadre de la gestion du service Proconnect vers le programme 129 (DINUM).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
20,00	0,50	0,19

Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025 est de 20, contre 25 apprentis pour l'année scolaire précédente. 8 de niveau 1 (bac+5), 10 de niveau 2 (bac+3), 2 de niveau 3 (bac+2).

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines		Effectifs gérés (effectifs physiques au 31 décembre 2025)
		6 379
Effectifs gérants (ETP au 31 décembre 2025)	207	3,2 %
administrant et gérant	122	1,9 %
organisant la formation	41	0,6 %
consacrés aux conditions de travail	15	0,2 %
consacrés au pilotage et à la politique de compétences	29	0,5 %

Le ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines comprend :

- au numérateur : le nombre de « gérants » consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion du personnel (unité de compte : ETP) dans les domaines suivants : gestion administrative, formation, suivi des conditions de travail et pilotage des ressources humaines ;
- au dénominateur : le nombre d'agents gérés (unité de compte : effectifs physiques). Le nombre d'agents gérés a été réestimé en tenant compte de l'ensemble des effectifs administrés par l'Insee en 2025.

A méthode constante, le ratio décroît de 0,1 point par rapport à 2024.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	245 287 142	250 384 255	246 469 569
Cotisations et contributions sociales	138 090 199	146 900 982	143 629 960
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	102 550 431	110 816 017	107 779 863
– Civils (y.c. ATI)	102 536 228	110 816 017	107 779 863
– Militaires	14 202		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	35 539 768	36 084 965	35 850 097
Prestations sociales et allocations diverses	3 324 565	3 209 285	3 674 934
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	386 701 906	400 494 522	393 774 464
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	284 151 475	289 678 505	285 994 601
FdC et AdP prévus en titre 2		800 000	

En 2025, la dépense de crédits de personnel hors CAS Pensions, augmente de 1,84 M€, soit +0,65 %. L'augmentation de la dépense de CAS Pensions, de 5,23 M€, s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de contribution employeur.

Le montant des allocations de retour à l'emploi s'est élevé à 1,1 M€, pour 97 bénéficiaires en décembre 2025.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	280,62
Exécution 2024 hors CAS Pensions	284,15
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	-0,02
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,50
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-1,85
– Mesures de restructuration	-0,08
– Autres dépenses de masse salariale	-1,56
Impact du schéma d'emplois	-0,85
EAP schéma d'emplois 2024	-0,88
Schéma d'emplois 2025	0,04
Mesures catégorielles	1,92
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,58
GVT positif	4,21
GVT négatif	-2,63
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	2,98
Indemnisation des jours de CET	1,27
Mesures de restructurations	0,05

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres rebasages	1,66
Autres variations des dépenses de personnel	-0,26
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,35
Autres variations	-0,61
Total	285,99

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme s'est élevée en 2025 à 285,99 M€, soit une exécution inférieure de 3,69 M€ à la prévision LFI qui était de 289,68 M€ (-1,3 %).

Les écarts principaux entre l'exécution et la LFI s'expliquent par :

- une surestimation du socle d'exécution 2024 retraité lors des travaux préparatoires de la LFI (-1,22 M€) ;
- une sous-estimation de l'impact du schéma d'emplois (+0,14 M€), résultant de l'évolution de la structure des emplois et de l'évolution des dates moyennes d'entrées/sorties ;
- une sous-estimation des mesures catégorielles (+0,75 M€) ;
- une sous-estimation de l'effet du GVT (+0,48 M€) :

Le GVT solde s'établit à +1,58 M€, soit 0,56 % de la masse salariale, contre une enveloppe de +1,10 M€ prévue en LFI. Le GVT négatif de -2,63 M€ représente l'économie due à l'écart de rémunération entre les agents sortants et entrants du programme. Les personnels ont par ailleurs connu une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif s'est élevée à +4,21 M€.

- une surestimation des dépenses regroupées sur la ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique » (-1,36 M€), résultant d'une surestimation de l'indemnisation des jours de CET (-0,28 M€) et d'une surestimation des dépenses diverses (restructuration, indemnités de départ volontaire et de rupture conventionnelle, rappels sur les exercices antérieurs) pour -1,08 M€ ;

- une surestimation des variations du poste « Autres variations des dépenses de personnel » (-2,48 M€). Les rétablissements de crédits sont identiques à l'année 2024, à 0,80 M€. Le montant de la prise en charge de la complémentaire santé est stable à 0,67 M€. Le montant du remboursement transport augmente légèrement de 0,04 M€. La dépense 2025 est de 1,30 M€ (+3,7 %).

La variation entre 2024 et 2025 de la dépense de l'indemnité dégressive (IDE), qui avait remplacé l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) en 2024, est de -9 414 €. Le montant total payé pour cette indemnité en 2025 a été de 18 649 €.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, n'a pas été mise en œuvre par le Gouvernement en 2025, comme en 2024.

L'indemnité de télétravail a coûté 0,80 M€ en 2025, contre 0,65 M€ en 2024, soit une augmentation de 23,2 %.

Les « autres rebasages » se rapportent aux dépenses de l'année antérieure, i.e. dépenses 2024 payées en 2025. Les « autres variations » (-0,61 M€) correspondent à la variation des rétablissements de crédits (-0,15 M€) et à la mesure d'économie Kasbarian relative à la baisse de l'indemnisation des CMO (-0,44 M€).

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1424 – Catégorie A+	118 542	120 448	111 917	107 015	109 157	101 719
1425 – Catégorie A	70 322	73 938	73 658	58 886	65 847	63 950
1426 – Catégorie B	45 421	47 669	51 540	37 275	42 120	44 690
1427 – Catégorie C	37 931	40 587	38 707	28 586	32 134	30 034

Pour la catégorie A+, le coût des sortants est inférieur au coût global. Ceci est la conséquence de la politique d'essaimage des corps de l'Insee vers les services statistiques ministériels, les entrées correspondant pour une partie

importante à des agents seniors alors que les sorties correspondent souvent à des agents en première partie de carrière.

Les coûts pour les agents des catégories A+ et A n'intègrent pas les élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (A+) et à l'ENSAI (A).

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 494 878	1 644 278
lissage du schéma d'emplois sur la période du contrat 2023-2025	44	toutes	tous	01-2025	12	152 300	152 300
révision de la circulaire d'emplois des enquêteurs	640	C	enquêteur	03-2025	10	747 000	896 400
repyramidage	5 037	toutes	tous	01-2025	12	595 578	595 578
Mesures indemnitaires						427 950	427 950
RIFSEEP A et A+ : harmonisation du taux de CIA	1 626	A+ et A	inspecteurs généraux, administrateur, attaché	01-2025	12	427 950	427 950
Total						1 922 828	2 072 228

Les mesures catégorielles s'élèvent en 2025 à 1,92 M€, hors CAS Pensions, contre 1,2 M€ prévus en PAP 2025.

Cette enveloppe a permis de financer, au titre des mesures statutaires :

- des mesures de repyramidage pour 0,60 M€ ;
- le lissage du schéma d'emplois sur la période du contrat 2023-2025 pour 0,15 M€ ;
- la révision de la circulaire d'emplois des enquêtrices et des enquêteurs pour 0,75 M€ en 2025.

et au titre des mesures indemnitaires :

- une harmonisation des taux de CIA entre les catégories A et A+ pour 0,43 M€.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		213 728		213 728
Mutuelles, associations		39 036		39 036
Total		252 764		252 764

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la partie du RAP consacrée au programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ».

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 83 140 598	CP ouverts en 2025 * (P1) 82 965 306
AE engagées en 2025 (E2) 71 436 056	CP consommés en 2025 (P2) 72 397 006
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 6 318 409	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 7 991 674
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 5 386 133	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 64 405 332

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 56 445 559					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) -106					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 56 445 453	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 7 991 674	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 48 453 779	
AE engagées en 2025 (E2) 71 436 056	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 64 405 332	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 7 030 724	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 55 484 502	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 8 718 415
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 46 766 087

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

En fin d'année 2025, le montant des restes à payer est de 55,5 M€ soit une diminution de 961 057 M€ par rapport au 31/12/2024. Ces restes à payer sont majoritairement imputables aux baux portés par l'Insee, ayant donné lieu à des autorisations d'engagement (AE) en 2025 et au cours des exercices antérieurs. Conformément à la nature pluriannuelle de ces engagements, leur apurement interviendra progressivement au travers de consommations de crédits de paiement (CP) sur les exercices à venir.

Justification par action

ACTION

01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	120 371 302 121 172 193	29 509 243 31 085 091	149 880 545 152 257 284	120 371 302 121 172 193	30 377 007 32 734 913	150 748 309 153 907 106

L'action n° 01 « Infrastructures statistiques et missions régaliennes » regroupe les activités à caractère régalien : comptes nationaux, indice des prix à la consommation, recensement de la population, registres des personnes physiques (état civil et fichier électoral), répertoire SIRENE des entreprises et des établissements. Elle comprend aussi la mise à disposition de l'information à tous les publics ainsi que les travaux relatifs aux normes et nomenclatures, la méthodologie, la coordination statistique et internationale. La comptabilité nationale permet d'établir les références macroéconomiques majeures nécessaires au pilotage économique et social, l'indice des prix à la consommation constituant l'une de ces références. La tenue des répertoires se fait en partenariat avec les mairies pour le répertoire national d'identification des personnes physiques et le fichier électoral et en collaboration avec les centres de formalités des entreprises et d'autres organismes publics pour le répertoire national des entreprises et des établissements. L'objectif du recensement est la production de résultats fiables et récents relatifs à la population légale de chaque commune et à ses caractéristiques socio-démographiques. Depuis 2004, cette opération est annualisée, avec une enquête exhaustive tous les cinq ans par rotation dans les communes de moins de 10 000 habitants et un sondage annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Pendant deux mois, près de 24 000 agents recenseurs, recrutés par les communes et assistés de près de 400 superviseurs de l'Insee assurent la phase de collecte. Les recensements des collectivités d'outre-mer sont quinquennaux. Tous les ans, les populations légales sont authentifiées par décret à la fin décembre. Les principaux résultats statistiques sont publiés en juillet de l'année suivante et les bases de données infra-communales sont diffusées quelques mois plus tard, gratuitement sur le site www.insee.fr.

L'exécution budgétaire de l'année 2025 a été marquée par :

- la mise en œuvre du recensement exhaustif de la population à Mayotte pour un coût de 2,1 M€ en dépenses de fonctionnement et de 1,5 M€ en dépenses d'intervention (dotation forfaitaire de recensement versée par anticipation aux communes mahoraises),
- la réalisation du recensement de la population en Nouvelle-Calédonie prévu initialement en 2024, pour un coût de 2,1 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	120 371 302	121 172 193	120 371 302	121 172 193
Rémunérations d'activité	75 261 499	76 037 832	75 261 499	76 037 832
Cotisations et contributions sociales	44 145 239	44 386 408	44 145 239	44 386 408

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	964 564	747 953	964 564	747 953
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 509 243	10 530 340	8 277 007	10 107 072
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 509 243	10 530 340	8 277 007	10 107 072
Titre 6 : Dépenses d'intervention	20 000 000	20 554 751	22 100 000	22 627 841
Transferts aux collectivités territoriales	20 000 000	20 454 751	22 100 000	22 527 841
Transferts aux autres collectivités		100 000		100 000
Total	149 880 545	152 257 284	150 748 309	153 907 106

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

Au titre de cette action, 1534,7 ETPT ont été consommés, répartis en :

- 98,3 ETPT d'agents de catégorie A+ ;
- 423,5 ETPT d'agents de catégorie A ;
- 707,2 ETPT d'agents de catégorie B ;
- 305,7 ETPT d'agents de catégorie C.

Au sein de la catégorie C, l'activité des enquêteurs de l'Insee prise en compte ici est celle des 140 ETPT enquêteurs qui réalisent la collecte de l'indice des prix à la consommation et les opérations d'enquêtes liées au recensement (recensement des communautés au sens de l'arrêté du 26 juin 2003, enquête de contrôle de la collecte du recensement, enquêtes de mises à jour du répertoire d'immeubles localisés).

Par rapport à l'exercice 2024 (1534,3 ETPT), les effectifs de l'action n° 01 sont stables (augmentation de 0,4 ETPT).

TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation figurant dans Chorus s'élève à 10,5 M€ en AE et à 10,1 M€ en CP.

CRÉDITS RELATIFS AU RECENSEMENT DE LA POPULATION (5,0 M€ en AE et 5,3 M€ en CP) :

Les dépenses relatives au recensement de la population comprennent :

- 1,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP pour la saisie, par lecture optique, des bulletins du recensement et les prestations d'impression ;
- 2,0 M€ en AE et 2,1 M€ en CP pour les frais de déplacement répartis en 1,1 M€ en AE et 1,2 M€ en CP de dépenses de location de véhicules et 0,9 M€ en AE et en CP d'indemnités de déplacement des superviseurs ;
- 1,4 M€ en AE et 1,5 M€ en CP pour des dépenses diverses (mobilier, fournitures, formation, téléphonie, communication).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INFORMATIQUE HORS RECENSEMENT (5,5 M€ en AE et 4,8 M€ en CP) :

Les dépenses concernant les autres activités relatives à cette action, telles que l'élaboration de l'indice des prix à la consommation, la gestion du fichier électoral, de celui de l'état-civil et du répertoire des entreprises et établissements (SIRENE) ou la diffusion de l'information statistique, se ventilent comme suit :

- 0,5 M€ en AE et CP pour l'affranchissement et les prestations d'impression ;
- 0,7 M€ en AE et en CP pour des frais de déplacement dont une partie est afférente aux déplacements des enquêteurs ;
- 4,0 M€ en AE et 3,5 M€ en CP de dépenses informatiques (saisie, achat de fichiers, entretiens de logiciels, téléphonie...) ;
- 0,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP de dépenses diverses (mobilier, fournitures, formation, communication).

TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION (20,6 M€ en AE et 22,6 M€ en CP)

Les transferts aux collectivités territoriales correspondent pour l'essentiel à la dotation forfaitaire versée aux communes pour le recensement de la population en métropole et dans les DOM, dont le versement de 1,5 M€ en AE et CP par anticipation aux communes mahoraises et le versement de la subvention pour le recensement de la population en Nouvelle-Calédonie prévu initialement en 2024, de 2,1 M€ en CP.

ACTION**06 – Action régionale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Action régionale	43 095 712 48 783 191	840 751 1 275 148	43 936 463 50 058 339	43 095 712 48 783 191	875 664 1 377 309	43 971 376 50 160 499

L'action n° 06 « Action régionale » comprend deux types d'activités, dont le bon exercice nécessite une proximité géographique avec les bénéficiaires que sont les décideurs régionaux et locaux dans les régions, départements et territoires :

- la production et les analyses d'informations locales ;
- les études et collaborations réalisées en partenariat avec les acteurs publics en région. Seuls les « acteurs publics en région » (APR) bénéficient d'un service spécifique auprès des directions régionales. L'action régionale en direction régionale comporte donc une part faible de fonction diffusion (principalement la production d'une « offre de base » : bilan économique et social, tableaux économiques régionaux, alimentation de sites Internet régionaux...) et une part importante de collaborations notamment (dans le cadre de conventions) avec les APR.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	43 095 712	48 783 191	43 095 712	48 783 191
Rémunérations d'activité	26 945 358	30 784 357	26 945 358	30 784 357
Cotisations et contributions sociales	15 805 017	17 740 212	15 805 017	17 740 212
Prestations sociales et allocations diverses	345 337	258 622	345 337	258 622
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	840 751	1 275 148	875 664	1 367 309
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	840 751	1 275 148	875 664	1 367 309
Titre 6 : Dépenses d'intervention				10 000
Transferts aux autres collectivités				10 000
Total	43 936 463	50 058 339	43 971 376	50 160 499

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

Au titre de cette action, 507,1 ETPT ont été consommés, répartis en :

- 28,4 ETPT d'agents de catégorie A+ ;
- 241,9 ETPT d'agents de catégorie A ;
- 212,3 ETPT d'agents de catégorie B ;
- 24,5 ETPT d'agents de catégorie C.

Par rapport à l'exercice 2024 (506,9 ETPT), les effectifs de l'action n° 06 sont stables (+0,2 ETPT).

TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de cette action s'élèvent à 1,3 M€ en AE et à 1,4 M€ en CP. Elles couvrent les frais d'études réalisées en partenariat avec les acteurs publics régionaux, la production de publications régionales, ainsi que la réalisation d'extensions d'enquêtes nationales correspondant à des extensions d'échantillon visant à satisfaire des besoins d'informations régionales. Les dépenses sont, pour l'essentiel, des dépenses d'impression, de frais de communication, de documentation et d'études pour 1,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP, et des frais de déplacement pour 0,1 M€ en AE et en CP.

TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses correspondent à des subventions versées à l'association pour le développement du festival international de géographie (ADFIG) dans le cadre du festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges et au centre européen de promotion de l'histoire dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire de Blois auxquels l'INSEE a participé afin d'aller au-devant de tous les publics.

ACTION

08 – Information économique, démographique et sociale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Information économique, démographique et sociale	127 235 166	4 597 593	131 832 759	127 235 166	4 795 427	132 030 593
	125 769 239	4 931 157	130 700 396	125 769 239	5 703 557	131 472 795

L'action n° 08 « Information économique, démographique et sociale » regroupe les activités concernant l'information économique, démographique et sociale à travers des enquêtes et études économiques relatives aux entreprises et aux ménages. Elle traite notamment :

- les statistiques conjoncturelles d'entreprises : production de données conjoncturelles (indice de chiffre d'affaires, de stocks, de prix à la production, à l'exportation ou à l'importation, indice de la production industrielle, indice du coût de la construction, données sur la démographie des entreprises) ;
- les statistiques structurelles d'entreprises : production de données structurelles sur les entreprises à partir de l'exploitation des données fiscales et des données des enquêtes annuelles auprès des entreprises ; - les études et synthèses économiques : en vue d'identifier et de mieux comprendre les évolutions à court, moyen et long terme de l'économie française, des études de synthèse sont publiées, notamment la note de conjoncture de l'Insee et le rapport sur les comptes de la Nation ;
- les études démographiques (hors recensement), de ressources et de conditions de vie : entrent dans ce champ les investigations démographiques, mobilisant notamment les données d'état-civil et les résultats spécifiques sur la population française, les enquêtes à périodicité de quatre à dix ans auprès des ménages sur des thèmes relatifs à des politiques publiques (éducation, logement, budget des familles, personnes sans domicile, dépendance, etc.)

ainsi que des enquêtes et études sur des aspects de la vie sociale (utilisation du temps, patrimoine, sécurité, isolement social par exemple) ;

- les études sur la formation, l'emploi et les revenus : l'Insee réalise des enquêtes et études dans le domaine de l'emploi permettant de suivre l'évolution du chômage et de l'emploi. La référence majeure est l'enquête emploi réalisée en continu auprès des ménages et répondant à des normes européennes et internationales. S'agissant des revenus, les travaux reposent essentiellement sur la mobilisation des sources administratives et en particulier la déclaration sociale nominative (DSN) ;
- les études sociales : en collaboration avec d'autres organismes d'études, l'Insee réalise des documents de synthèse sur les évolutions de la société française, la référence majeure sur ce point étant la publication annuelle « France, portrait social ».

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	127 235 166	125 769 239	127 235 166	125 769 239
Rémunérations d'activité	79 553 090	80 002 543	79 553 090	80 002 543
Cotisations et contributions sociales	46 662 508	45 058 390	46 662 508	45 058 390
Prestations sociales et allocations diverses	1 019 568	708 307	1 019 568	708 307
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 597 593	4 040 921	4 795 427	4 585 217
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 597 593	4 037 321	4 795 427	4 585 217
Subventions pour charges de service public		3 600		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		180 806		258 910
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		180 806		258 910
Titre 6 : Dépenses d'intervention		709 431		859 431
Transferts aux collectivités territoriales		709 431		709 431
Transferts aux autres collectivités				150 000
Total	131 832 759	130 700 396	132 030 593	131 472 795

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

Au titre de cette action, 1656,9 ETPT ont été consommés, répartis en :

- 112,6 ETPT d'agents de catégorie A+ ;
- 396,8 ETPT d'agents de catégorie A ;
- 541,0 ETPT d'agents de catégorie B ;
- 606,5 ETPT d'agents de catégorie C.

Au sein de la catégorie C, l'activité des enquêteurs de l'Insee a représenté 500 ETPT.

Par rapport à l'exercice 2024 (1652,2 ETPT), les effectifs de l'action n° 08 augmentent de 4,7 ETPT, soit +0,3 %.

TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses correspondent aux frais généraux liés à la réalisation des enquêtes auprès des entreprises pour la collecte des données structurelles et conjoncturelles, des enquêtes pérennes auprès des ménages, des enquêtes ponctuelles, à la production de données d'études dans les domaines de l'emploi, des revenus, des ressources et des conditions de vie des ménages et aux travaux menés avec Eurostat.

Les dépenses de fonctionnement de cette action, soit 4,0 M€ en AE et 4,6 M€ en CP comprennent essentiellement :

- 0,3 M€ en AE et CP pour les frais d'affranchissement ;
- 0,3 M€ en AE et en CP pour l'impression et la documentation ;
- 2,1 M€ en AE et en CP pour les frais de déplacement des enquêteurs (y compris la location de véhicules) ;
- 0,7 M€ en AE et 1, 2 M€ en CP pour les dépenses informatiques et études ;
- 0,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP pour les dépenses diverses, comprenant notamment des frais de communication et de formation.

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement correspondent au projet de réingénierie du système d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (ESANE).

TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention correspondent :

- au versement de la dotation forfaitaire de recensement aux communes participant à l'enquête Familles 2025, pour un montant de 0,7 M€ en AE et en CP en 2025 ;
- ainsi qu'au versement de 0,15 M€ en CP à la Paris School of Economics (École d'économie de Paris), dans le cadre d'une convention de partenariat relative à la chaire de recherche « Mesures de l'économie ».

ACTION

09 – Pilotage, soutien et formation initiale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	110 592 342 98 049 842	40 120 242 34 144 659	150 712 584 132 194 501	110 592 342 98 049 842	41 901 762 32 581 228	152 494 104 130 631 069

L'action n° 09 « Pilotage, soutien et formation initiale » recouvre le pilotage, l'organisation et la coordination des fonctions support de l'ensemble des services centraux et régionaux de l'Insee. Au-delà des moyens de la direction générale de l'Insee et des services qui lui sont directement rattachés, elle regroupe :

- les fonctions de l'inspection générale de l'Insee ainsi que l'ensemble des fonctions de nature transverse : direction dans les établissements régionaux, gestion des ressources humaines et financières, logistique, etc. ;
- les moyens engagés pour le support informatique, tout particulièrement les dépenses dites socle d'infrastructure et de maintenance des applications ;
- la formation continue des agents, notamment dispensée par le centre de formation de l'Insee à Libourne (CEFIL), et la formation des élèves fonctionnaires suivant leur scolarité initiale au sein d'une des deux écoles du groupe des écoles nationales d'économie et statistique : l'ENSAE et l'ENSAI. La formation de statisticiens-économistes pour l'administration et le secteur public est une mission de l'Insee. Elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information ;
- la communication générale de l'Institut.

L'exécution budgétaire de l'année 2025 a été marquée par :

- Le renouvellement des baux de l'établissement de Reims et de la résidence Pierre Bérégovoy où sont hébergés les élèves du centre de formation de l'INSEE à Libourne qui a mobilisé respectivement 1,4 M€ et 1,0 M€ en AE ;

- Le déménagement de la direction régionale PACA à Marseille qui a été retardé par des infiltrations liées aux intempéries de septembre 2025, entraînant une demande de report de CP sur 2026 (1,71 M€) ;
- Le relogement des élèves du CEFIL à Libourne dont l'acquisition de l'ex-internat du collège Atget, initialement prévue en 2025 et qui a été reportée à 2026, entraînant une demande de report de CP sur 2026 (2,7 M€).

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	110 592 342	98 049 842	110 592 342	98 049 842
Rémunérations d'activité	69 125 076	59 644 838	69 125 076	59 644 838
Cotisations et contributions sociales	40 581 031	36 444 951	40 581 031	36 444 951
Prestations sociales et allocations diverses	886 235	1 960 053	886 235	1 960 053
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 120 242	31 134 497	41 901 762	29 306 514
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 120 242	31 134 497	41 901 762	29 306 514
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 971 462		3 243 514
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		2 367 602		2 491 249
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		603 860		752 265
Titre 6 : Dépenses d'intervention		33 500		26 000
Transferts aux autres collectivités		33 500		26 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		5 200		5 200
Prêts et avances		5 200		5 200
Total	150 712 584	132 194 501	152 494 104	130 631 069

TITRE 2 : DÉPENSES DE PERSONNEL

Au titre de cette action, 1227,3 ETPT ont été consommés, répartis en :

- 105,0 ETPT d'agents de catégorie A+ ;
- 469,8 ETPT d'agents de catégorie A ;
- 517,3 ETPT d'agents de catégorie B ;
- 135,2 ETPT d'agents de catégorie C.

Par rapport à l'exercice 2024 (1231,3 ETPT), les effectifs de l'action n° 09 diminuent de 4 ETPT, soit -0,32 %.

TITRE 3 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement au titre de cette action s'élèvent à 31,1 M€ en AE et en 29,3 M€ en CP. Elles se répartissent en cinq grandes catégories :

1. les dépenses liées à l'occupation des locaux pour un montant de 12,8 M€ en AE et 12,7 M€ en CP, détaillées ainsi :

- 4,6 M€ en AE et 6,9 M€ en CP pour les loyers et les charges ;
- 1,4 M€ en AE et 1,2 M€ en CP pour du mobilier, des fournitures et de l'équipement ;
- 2,4 M€ en AE et 1,9 M€ en CP pour le nettoyage et le gardiennage des locaux ;
- 2,4 M€ en AE et 0,8 M€ en CP pour les dépenses de fluides ;
- 2,0 M€ en AE et 1,9 M€ en CP pour l'entretien immobilier.

2. les dépenses informatiques, à hauteur de 10,1 M€ en AE et 8,6 M€ en CP ventilées en :

- 3,4 M€ en AE et 3,6 M€ en CP pour l'achat de matériel et de prestations de maintenance et d'entretien des logiciels informatiques ;
- 6,1 M€ en AE et 4,2 M€ en CP pour des prestations d'études, d'assistance et de redevances et achats divers ;
- 0,6 M€ en AE et 0,8 M€ en CP pour l'entretien de logiciels.

3. les frais de déplacement et les dépenses de formation pour un montant de 4,5 M€ en AE et 3,5 M€ en CP :

- 1,9 M€ en AE et CP pour les frais de déplacement, dont 0,2 M€ pour les indemnités de changement de résidence et les congés bonifiés ;
- 1,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP pour l'achat, la location et l'entretien de matériel de transport ;
- 1,1 M€ en AE et CP pour la formation.

4. les dépenses diverses de fonctionnement courant à concurrence de 0,5 M€ en AE et en CP, couvrant des dépenses d'impression, de documentation et de communication, ainsi que les subventions aux restaurants administratifs.

5. la dernière catégorie correspond aux dépenses qui n'ont pas pu être ventilées sur les actions n° 01, n° 06 et n° 08, pour un montant de 3,2 M€ en AE et 4,0 M€ en CP :

- 1,4 M€ en AE et CP pour de l'affranchissement
- 0,5 M€ en AE et CP pour de la saisie, des achats de fichiers et de la traduction
- 0,5 M€ en AE et 1,4 M€ en CP pour de la téléphonie
- 0,8 M€ en AE et 0,7 M€ en CP pour des honoraires, indemnités, dommages et intérêts

TITRE 5 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 M€ en AE et à 3,2 M€ en CP. Elles correspondent à de l'achat de mobiliers et des travaux immobiliers (1,9 M€ en AE et 2,3 M€ en CP) et à des achats de licences informatiques (1,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP).

TITRE 6 : DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses correspondent à des subventions à l'association des stagiaires du centre de formation des contrôleurs de l'Insee et à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation des Journées de l'économie.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)					3 600	
Subventions pour charges de service public					3 600	
Total					3 600	
Total des subventions pour charges de service public					3 600	

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

PROGRAMME 305
Stratégies économiques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 305 : Stratégies économiques

La direction générale du Trésor (DG Trésor), dont les moyens sont portés par le programme 305 « Stratégies économiques » - à l'exclusion des dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale, portées par le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » - participe à la conception et à la mise en œuvre des politiques économique et financière de la Nation.

Placée sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, la DG Trésor est chargée de l'analyse économique et du conseil du Gouvernement dans l'élaboration et la conduite de la politique économique, commerciale et financière au plan national, européen et international. Elle a pour objectif de favoriser la croissance durable et équilibrée de l'économie française, le plein emploi et le redressement des finances publiques.

La direction assure également la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État via l'Agence France Trésor (AFT), des missions de tutelles (Agence française de développement, Business France, etc.) et de soutien aux pays à faibles revenus et la mise en œuvre la politique en matière d'économie sociale, solidaire et responsable (ESSR).

Le Trésor gère également une partie de la relation entre d'une part l'État et, d'autre part, la Banque de France, les instituts d'émission monétaire en outre-mer et, depuis 2023, la Banque postale, en portant la rémunération de ces organismes au titre des activités d'intérêt général qu'ils exercent.

La DG Trésor exerce en outre la tutelle ou le contrôle de plusieurs entités, notamment l'Agence française de développement (AFD), BPI Financement, BPI Assurance Export, Business France et Expertise France. Elle assure enfin la gestion des moyens et des personnels de l'Agence des participations de l'État (APE) et celle des moyens et des personnels en charge de l'ESSR au MEFSIEN.

En 2025, dans un contexte de bouleversements géopolitiques et économiques mondiaux, la DG Trésor a joué son rôle de conseil auprès du Gouvernement pour répondre aux défis économiques du moment et a poursuivi son action en faveur d'une régulation multilatérale efficace, notamment par son action au sein des instances financières internationales et par l'élaboration des positions françaises en matière économique et financière en vue des réunions et sommets des G7 et G20. Elle a par ailleurs été mobilisée pour tenir une trajectoire de déficit exigeante dans un contexte de finances publiques très contraint.

Afin d'éclairer les décisions politiques, le Trésor a maintenu la production d'analyses de fond et de recommandations de politiques publiques sur les grands enjeux structurels de l'économie française (énergie, logement, transports, transition écologique notamment).

Au niveau européen, la relance du partenariat franco-allemand a permis des avancées concrètes sur des dossiers financiers structurants (titrisation, mobilisation de l'épargne, création du label européen...). En liaison avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la DG Trésor a participé à la défense commerciale, à la défense de la souveraineté économique et à la protection du marché intérieur en s'appuyant notamment sur son réseau de services économiques à l'étranger.

Elle a enfin renforcé sa mobilisation en faveur de l'Ukraine, en faisant appel à l'ensemble de ses instruments financiers permettant d'apporter des réponses rapides, ciblées et concrètes aux besoins de l'Ukraine, de soutenir sa résilience économique et d'accompagner sa reconstruction. Via son service économique à Kyiv, elle a

accompagné 36 projets actifs, combinant Fasep, prêts du Trésor et Fonds Ukraine. Le Fonds Ukraine, dont les lauréats ont été annoncés en mars, a ainsi permis le financement de projets dans les secteurs de l'énergie, la santé, le déminage, les infrastructures et l'eau.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

INDICATEUR 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

INDICATEUR 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

OBJECTIF 2 : Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

INDICATEUR 2.1 : Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

INDICATEUR 2.2 : Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

OBJECTIF 3 : Assurer un traitement efficace du surendettement

INDICATEUR 3.1 : Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement

INDICATEUR 3.2 : Efficience du traitement des dossiers de surendettement

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

INDICATEUR

1.1 – Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	points	0,1	0,3		0.2	donnée non renseignée	
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	points	-0,3	-0,3		0.2	donnée non retenue	
Ecart de performance instituts de conjoncture / Gouvernement	points	-0,20	0,0	-0,20*	0	cible atteinte	-0,20*
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	-0,7	0,6		0.9	donnée non renseignée	
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	-1,3	0,7		0.9	donnée non retenue	

Commentaires techniques

Source des données :

DG Trésor et Insee.
Prévision de croissance et d'inflation du Gouvernement : rapport économique, social et financier annexé au PLF de l'année N (soit en octobre de l'année N-1).
Prévision de croissance et d'inflation des instituts de conjoncture : Consensus Forecasts (organisme privé chargé de collecter et publier des prévisions macroéconomiques réalisées par plus de 700 économistes pour une centaine de pays), septembre de l'année N-1.
Réalisé croissance et inflation : les chiffres inscrits en RAP N sont transmis par l'Insee en janvier N+1. Ils sont susceptibles d'être révisés, lors de la publication des comptes nationaux annuels provisoires (mai N+1), puis définitifs (mai N+3).

Mode de calcul :

Le tableau fait apparaître les écarts (en points de pourcentage) entre les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) et d'inflation effectuées par le Gouvernement d'une part, par les instituts de conjoncture d'autre part, et la réalisation constatée.

ANALYSE DES RESULTATS

Inflation

Dans le rapport économique social et financier (RESF) 2025 transmis au Parlement en octobre 2024, la prévision d'inflation pour 2025 était de +1,8 % au sens de l'indice des prix à la consommation (IPC). Le chiffre constaté par l'Insee pour l'année 2025 est de +0,9 % en moyenne annuelle.
L'écart entre la prévision du RESF 2025 et le réalisé est donc de +0,9 pt, reflétant une baisse de l'inflation plus rapide qu'anticipé, ce qui a surpris l'ensemble des prévisionnistes. La prévision du Consensus des économistes de

septembre 2024 était identique à celle du RESF 2025 (+1,8 %), impliquant un même écart de +0,9 pt au réalisé. La prévision d’inflation du Gouvernement a ainsi été aussi performante que celle du Consensus des économistes. Sur les cinq dernières années (2021-2025), l’écart de performance moyen entre le Gouvernement et les instituts de conjoncture s’élève à 0,1 pt, indiquant une prévision d’inflation du Gouvernement légèrement plus proche du réalisé que celle du Consensus.

Croissance du PIB

Dans le RESF 2025 d’octobre 2024, la prévision de croissance du PIB pour 2025 était de +1,1 %. La prévision du Consensus des économistes de septembre 2024 était également de +1,1 %. Le chiffre constaté par l’Insee pour l’année 2025 est de +0,9 % en moyenne annuelle, suite à la publication des résultats détaillés des comptes trimestriels du T4 2025.

En 2025, la croissance a été inférieure à la prévision du RESF 2025 (–0,2 pt), ce qui reflète en particulier une progression de la demande intérieure privée moindre qu’attendu. Il en est de même pour l’écart entre la croissance réalisée et la prévision du Consensus des économistes (–0,2 pt). L’écart de performance entre le Gouvernement et les instituts de conjoncture est donc nul.

Sur les cinq dernières années (2021-2025), l’écart de performance moyen entre le Gouvernement et les instituts de conjoncture s’élève à –0,2 pt, indiquant une prévision de croissance du Gouvernement légèrement moins proche du réalisé que celle du Consensus. L’écart de performance reste toutefois contenu et respecte la cible préétablie.

INDICATEUR

1.2 – Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Montant de recettes fiscales	Md€	322,9	325,7	Non déterminé	356,4	donnée non retenue	Non déterminé
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	-2,3% (par rapport à la prévision du PLFG 2023)	+0,7% (par rapport à la prévision du PLFG 2024)	Non déterminé	+0,9% (par rapport à la prévision du PLFG 2025)	donnée non renseignée	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données :

- prévision : DG Trésor, DB, DGFIP, DGDDI, dans le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour l’année N (prévisions révisées par rapport au PLF de l’année N) ;
- réalisé : direction générale des finances publiques (situation budgétaire et financière de l’État).

Périmètre :

Il s’agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général.

ANALYSE DES RESULTATS

L’exécution budgétaire telle que transmise dans la Situation budgétaire et financière de l’État par la DGFIP fait état de 356,4 Md€ de recettes fiscales nettes en 2025. La dernière prévision publique des recettes fiscales nettes, publiée lors du PLFG 2025, prévoyait 353,4 Md€ de recettes fiscales nettes. L’écart entre l’exécuté et la prévision s’élève donc à +0,9 %.

OBJECTIF

2 – Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

INDICATEUR

2.1 – Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France au FMI	%	98	99	100	100	cible atteinte	100

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Sources des données :

DG Trésor

Périmètre :

Demandes d'avis sur les rapports « Article IV » du FMI » et « *Economic and Development Review* » de l'OCDE.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de projets effectifs d'instructions réalisées par les services économiques en réponse à ces demandes et validés par les bureaux compétents en administration centrale sur l'année N-1.

Dénominateur : nombre de demandes d'avis adressées par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France sur l'année N-1.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de réponse pour 2025 est de 100 %, en hausse d'un point de pourcentage par rapport à 2024. Ce résultat confirme l'engagement des services économiques pour contribuer à l'analyse de la situation économique et financière mondiale.

INDICATEUR**2.2 – Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques	%	83	85	92	88	amélioration	93

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**Source des données : DG Trésor.

DG Trésor (questionnaire de satisfaction envoyés aux présidents des comités des conseillers du commerce extérieur de la France relevant de la circonscription du service économique sur le rôle des chefs de services économiques).

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de réponses très satisfaisantes ou satisfaisantes.

Dénominateur : nombre de questionnaires retournés.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de satisfaction en 2025, qui est de 88 %, est inférieur de -4 points à la cible fixée pour 2025 qui était de 92 %. La progression par rapport au taux de satisfaction réalisé en 2024 est de +3 points. Le résultat reflète une animation de la communauté d'affaires locale jugée par cette dernière très satisfaisante. Cet indicateur reste sur une dynamique de progression. Les services économiques poursuivront leur mobilisation pour faire progresser cet indicateur et notamment renforcer encore davantage la diffusion d'informations économiques et financières à la communauté d'affaires locale.

OBJECTIF**3 – Assurer un traitement efficace du surendettement****INDICATEUR****3.1 – Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure	mois	3,61	3,86	4,3	4.11	cible atteinte	4,3

Commentaires techniquesSource des données :

Banque de France (BdF).

Périmètre :

Temps de traitements des dossiers sur l'ensemble de la procédure, de leur dépôt jusqu'à la fin de l'instruction et la décision en découlant (irrecevabilité, clôture, plan conventionnel, procédure de rétablissement personnel, mesures imposées).

Mode de calcul :

Rapport entre, d'une part, la moyenne des stocks de dossiers en cours de traitement en fin de mois calculée sur les douze derniers mois et, d'autre part, la moyenne calculée sur les douze derniers mois du nombre de dossiers entièrement traités chaque mois.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le délai moyen de traitement des dossiers de surendettement s'établit à 4,11 mois, en légère hausse par rapport à 2024 (3,86 mois). Cette augmentation modérée était anticipée en raison de la hausse significative du nombre de dépôts de dossier observée depuis 2023, avec une augmentation de 9,8 % sur un an. En dépit de cette hausse, le délai de traitement reste en-deçà de la cible fixée pour 2025 (4,3 mois).

INDICATEUR

3.2 – Efficience du traitement des dossiers de surendettement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement	€	984	976 (provisoire)	993	989 (provisoire)	amélioration	889
Nombre moyen de dossiers traités par agents	Nombre/agent	239	240 (provisoire)	240	240 (provisoire)	cible atteinte	251

Commentaires techniques

Source des données :

BdF. Les données définitives seront disponibles au plus tôt fin avril 2026.

Périmètre :

- coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : activité du surendettement au sens de la comptabilité analytique de la BdF ;
- nombre moyen de dossiers traités par agent : dossiers ayant fait l'objet d'une décision marquant la fin de la procédure de traitement par la commission au cours des douze derniers mois.

Mode de calcul :

- coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : rapport entre le coût complet de l'activité de traitement des dossiers de surendettement et le nombre de dossiers traités ;
- nombre moyen de dossiers traités par agent : rapport entre le nombre total de dossiers traités et le nombre d'équivalents annuels temps plein affectés au traitement des dossiers de surendettement.

ANALYSE DES RESULTATS

Coûts complets du traitement d'un dossier de surendettement

Les chiffres afférents aux coûts complets du traitement d'un dossier de surendettement seront disponibles courant du printemps. En l'absence de cette donnée, le montant reporté (989 €) correspond à l'estimation réalisée dans le cadre de l'élaboration du contrat de performance 2025-2027, sur la base des hypothèses alors disponibles en matière de volumétrie d'activité et de productivité attendue.

Le coût complet réel constaté en 2024 s'est finalement établi à 929 € par dossier, contre une réalisation provisoire initialement évaluée à 976 €. Cet écart favorable résulte principalement de gains de productivité ponctuels, non soutenables dans le temps à législation et systèmes d'information inchangés, qui ont permis d'absorber une partie de l'accroissement de l'activité.

Pour 2025, le nombre réel de dossiers traités (142 000) est supérieur aux hypothèses retenues dans la trajectoire du contrat de performance (137 000). Si cette hausse serait susceptible d'entraîner mécaniquement une hausse du coût complet, la mise en place de mesures de contrôle allégé et de validation automatique des mesures imposées en 2025 permettent d'envisager une atténuation du coût unitaire et, en conséquence, une atteinte de la cible de 993 €.

Nombre moyen de dossiers traités par agents

Les chiffres afférents à la productivité seront disponibles courant du printemps. En l'absence de cette donnée, le montant reporté (240) correspond à l'estimation qui avait été retenue au titre du contrat de performance 2025-2027 pour l'année 2025. La productivité est attendue en hausse par rapport à 2024, l'environnement de l'activité ayant été modifié avec la mise en place de mesures de contrôle allégé.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	80 026 919 79 168 346	209 666 049 270 010 585		270 150 000 271 374 898	559 842 968 620 553 830	561 342 968
02 – Développement international de l'économie française	68 707 550 64 099 384	5 600 000 5 392 538	401 903		74 307 550 69 893 825	74 307 550
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		282 265		18 615 412 16 392 108	18 615 412 16 674 374	18 615 412
Total des AE prévues en LFI	148 734 469	215 266 049	0	288 765 412	652 765 930	654 265 930
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 741 496 (hors titre 2)			+5 741 496	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-5 933	+60 074 260 (hors titre 2)			+60 068 327	
Total des AE ouvertes	148 728 536	569 847 217 (hors titre 2)			718 575 753	
Total des AE consommées	143 267 731	275 685 389	401 903	287 767 007	707 122 029	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	80 026 919 79 168 346	248 585 509 273 775 147		270 710 000 272 082 738	599 322 428 625 026 232	600 822 428
02 – Développement international de l'économie française	68 707 550 64 099 384	5 600 000 4 677 582	183 822		74 307 550 68 960 788	74 307 550
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		239 981		19 808 254 19 326 907	19 808 254 19 566 888	19 808 254
Total des CP prévus en LFI	148 734 469	254 185 509	0	290 518 254	693 438 232	694 938 232
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 715 100 (hors titre 2)			+5 715 100	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-5 933	+25 389 130 (hors titre 2)			+25 383 197	
Total des CP ouverts	148 728 536	575 807 993 (hors titre 2)			724 536 529	
Total des CP consommés	143 267 731	278 692 710	183 822	291 409 645	713 553 908	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	81 609 414 78 471 236	512 800 000 231 735 932	-5 052	16 220 000 289 925 668	610 629 414	612 129 414 600 127 784
02 – Développement international de l'économie française	68 663 959 62 580 752	5 220 000 5 781 246			73 883 959	73 883 959 68 361 997
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		324 333		19 220 000 17 253 964	19 220 000	19 220 000 17 578 297
Total des AE prévues en LFI	150 273 373	518 020 000	0	35 440 000	703 733 373	705 233 373
Total des AE consommées	141 051 988	237 841 511	-5 052	307 179 632		686 068 078

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	81 609 414 78 471 236	513 903 000 234 910 718		6 800 000 290 350 133	602 312 414	603 812 414 603 732 088
02 – Développement international de l'économie française	68 663 959 62 580 752	5 220 000 5 521 612	34 200		73 883 959	73 883 959 68 136 564
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		305 360		22 380 000 19 811 040	22 380 000	22 380 000 20 116 400
Total des CP prévus en LFI	150 273 373	519 123 000	0	29 180 000	698 576 373	700 076 373
Total des CP consommés	141 051 988	240 737 691	34 200	310 161 174		691 985 052

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	141 051 988	148 734 469	143 267 731	141 051 988	148 734 469	143 267 731
Rémunérations d'activité	106 133 120	112 194 473	107 342 871	106 133 120	112 194 473	107 342 871
Cotisations et contributions sociales	33 840 712	35 253 123	34 676 762	33 840 712	35 253 123	34 676 762
Prestations sociales et allocations diverses	1 078 156	1 286 873	1 248 098	1 078 156	1 286 873	1 248 098
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	237 841 511	215 266 049	275 685 389	240 737 691	254 185 509	278 692 710
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	237 841 511	215 266 049	275 685 389	240 737 691	254 185 509	278 692 710

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 5 – Dépenses d'investissement	-5 052	0	401 903	34 200	0	183 822
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	0	401 903	34 200	0	183 822
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-5 052	0	0	0	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	307 179 632	288 765 412	287 767 007	310 161 174	290 518 254	291 409 645
Transferts aux entreprises	287 733 045	287 615 412	269 324 955	287 760 555	288 808 254	269 259 162
Transferts aux collectivités territoriales	50 000	0	4 000	50 000	0	4 000
Transferts aux autres collectivités	19 396 587	1 150 000	18 438 051	22 350 618	1 710 000	22 146 483
Total hors FdC et AdP		652 765 930			693 438 232	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-5 933			-5 933	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+65 815 756			+31 104 230	
Total*	686 068 078	718 575 753	707 122 029	691 985 052	724 536 529	713 553 908

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 481 382	1 500 000	4 469 168	1 481 382	1 500 000	4 469 168
Total	1 481 382	1 500 000	4 469 168	1 481 382	1 500 000	4 469 168

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		13 900		13 900				
02/2025		45 000		45 000				
03/2025		15 000		15 000				
04/2025		2 287 890		2 287 890				
05/2025		16 500		16 500				
08/2025		628 750		628 750				
09/2025		391 200		391 200				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2025		583 187		583 187				
11/2025		159 400		159 400				
12/2025		328 341		328 341				
Total		4 469 168		4 469 168				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/02/2025		1 272 328		1 245 932				
Total		1 272 328		1 245 932				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		1 303 580		4 356 781				
Total		1 303 580		4 356 781				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025					99 690		99 690	
03/12/2025						193 188		193 188
Total					99 690	193 188	99 690	193 188

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025	93 757	4 737	93 757	4 737				
Total	93 757	4 737	93 757	4 737				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025		58 959 131		21 220 800				
Total		58 959 131		21 220 800				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	93 757	66 008 944	93 757	31 297 418	99 690	193 188	99 690	193 188

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
230411	Provision pour risque d'intervention du fonds de garantie des dépôts et de résolution Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies GF</i>	60	nc	2
530102	Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1969 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1020 et 1039</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		60		2

La provision pour risque d'intervention du fonds de garantie des dépôts et de résolution s'élèvera en 2025 à 2 M€.

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLEMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	80 026 919 79 168 346	479 816 049 541 385 484	561 342 968 620 553 830	80 026 919 79 168 346	519 295 509 545 857 885	600 822 428 625 026 232
02 – Développement international de l'économie française	68 707 550 64 099 384	5 600 000 5 794 441	74 307 550 69 893 825	68 707 550 64 099 384	5 600 000 4 861 404	74 307 550 68 960 788
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		18 615 412 16 674 374	18 615 412 16 674 374		19 808 254 19 566 888	19 808 254 19 566 888
Total des crédits prévus en LFI *	148 734 469	504 031 461	652 765 930	148 734 469	544 703 763	693 438 232
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-5 933	+65 815 756	+65 809 823	-5 933	+31 104 230	+31 098 297
Total des crédits ouverts	148 728 536	569 847 217	718 575 753	148 728 536	575 807 993	724 536 529
Total des crédits consommés	143 267 731	563 854 298	707 122 029	143 267 731	570 286 177	713 553 908
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 460 805	+5 992 919	+11 453 724	+5 460 805	+5 521 816	+10 982 621

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	149 262 543	553 519 000	702 781 543	149 262 543	556 657 000	705 919 543
Amendements	-528 074	-49 487 539	-50 015 613	-528 074	-11 953 237	-12 481 311
LFI	148 734 469	504 031 461	652 765 930	148 734 469	544 703 763	693 438 232

Les amendements ayant modifié les crédits du programme 305 entre le PLF 2025 et la LFI 2025 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Amendements	Hors titre 2 AE	Hors titre 2 CP	Dont Titre 2 (AE=CP)
Sénat N° 849	10 000 000 €	10 000 000 €	
Sénat N° 2187	-5 014 210 €	-5 014 210 €	
Sénat N° 820	-2 533 768 €	-2 533 768 €	-528 074 €
Sénat N° 28	-37 534 302 €		
Sénat N° 310	-13 933 333 €	-13 933 333 €	
AN N° 3670	-1 000 000 €	-1 000 000 €	
Total	-50 015 613 €	-12 481 311 €	-528 074

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'est à signaler en 2025.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Mouvement	Référence	Programme sortant	Programme entrant	T2 (AE=CP)	HT2 (AE)	HT2 (CP)	Justification
Arrêté de reports	7/03/2025		305		1 303 580 €	4 356 780 €	L'arrêté du 7 mars 2025 concerne les reports de crédits de 2024 sur 2025
DT	9/07/2025	305	129	99 690 €			Ce transfert est destiné au financement d'un emploi non pourvu par voie de mise à disposition au sein du secrétariat général des affaires européennes
DV	11/07/2025	218	305	93 757 €	4 737 €	4 737 €	Ce virement est destiné au financement de l'envoi d'un Expert National Détaché (END) par la Direction du Budget à Bruxelles
DT	3/12/2025	305	101		193 188 €	193 188 €	Ce transfert est destiné au financement de l'indemnisation des victimes d'attentats avant 1985
LFFG	8/12/2025		305		59 959 131 €	21 220 800 €	Cette ouverture de crédits permet de couvrir la rémunération contractuelle de la Banque de France et la régularisation de sa rémunération 2024.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les montants rattachés en 2025 au fonds de concours n° 1-2-00508 ouvert pour l'Autorité des normes comptables (ANC) sur le programme 305 se sont élevés à 1,88 M€. Les montants des crédits reportés de 2024 sur 2025 par arrêté du 19 février 2025 ont été de 1,27 M€ en AE et 1,25 M€ en CP. Les dépenses imputées durant l'année 2025 sur ce fonds de concours se sont élevées à 1,56 M€ en AE et 1,6 M€ en CP.

Les montants rattachés en 2025 au fonds de concours n° 1-2-00125 ouvert pour financer le secrétariat et les actions de communication du label Investissement Socialement Responsable (ISR) sur le programme 305 se sont élevés à 2,59 M€. Les dépenses imputées durant l'année 2025 sur ce fonds de concours se sont élevées à 2,25 M€ en AE et 1,01 M€ en CP.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	743 673	27 721 730	28 465 403	743 673	29 958 707	30 702 380
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	-743 673	-27 721 730	-28 465 403	-743 673	-29 958 707	-30 702 380

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Les crédits ouverts en LFI ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale à hauteur de 28,5 M€ en AE et 30,7 M€ en CP, dont 27,7 M€ en AE et 30 M€ en CP pour les crédits HT2 et 0,74 M€ (en AE et CP) pour les crédits T2.

La réserve HT2 a fait l'objet d'un dégel partiel à hauteur de 25,2 M€ en AE et de 19,14 M€ en CP au mois de mai.

Une levée totale de la réserve de précaution a été opérée pour les crédits HT2 et les crédits T2 en novembre.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1424 – Catégorie A+	0,00	487,32	532,50	0,00	484,75	-47,75
1425 – Catégorie A	0,00	381,59	413,00	-1,00	389,32	-22,68
1426 – Catégorie B	0,00	121,68	96,00	0,00	115,84	+19,84
1427 – Catégorie C	0,00	297,35	236,00	0,00	286,64	+50,64
Total	0,00	1 287,94	1 277,50	-1,00	1 276,55	+0,05

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1424 – Catégorie A+	0,00	0,00	+5,48	-8,05	+0,73	-8,78
1425 – Catégorie A	0,00	0,00	+1,75	+6,98	+5,42	+1,56
1426 – Catégorie B	0,00	0,00	-3,59	-2,25	-0,54	-1,71
1427 – Catégorie C	0,00	0,00	-3,00	-7,71	-1,44	-6,27
Total	0,00	0,00	+0,64	-11,03	+4,17	-15,20

En LFI 2025, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 1277,5 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 1276,55 ETPT, dont 38 % de catégorie A+, 30,5 % de catégorie A, 9,1 % de catégorie B et 22,5 % de catégorie C. A périmètre identique, la structure d'emplois est stable entre 2024 et 2025.

Par ailleurs, des corrections techniques sont appliquées à hauteur de 0,6 ETPT qui correspondent principalement au retraitement des mouvements de personnels intervenus en gestion 2025.

Le taux de consommation du plafond par rapport à la LFI 2025 se situe à 99,93 %.

La consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois baisse entre 2024 et 2025. Cette évolution est liée principalement au respect du schéma d'emplois fixé à hauteur de -17 ETP en LFI 2025 pour la DG Trésor.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1424 – Catégorie A+	131,20	5,00	7,34	112,00	37,00	7,31	-19,20	+14,00
1425 – Catégorie A	87,40	4,00	7,71	101,70	37,00	8,27	+14,30	+6,00
1426 – Catégorie B	19,50	5,00	5,01	22,70	8,00	7,04	+3,20	-11,00
1427 – Catégorie C	94,50	7,00	6,77	79,00	77,00	6,50	-15,50	-19,00
Total	332,60	21,00		315,40	159,00		-17,20	-10,00

Le nombre de mouvements s'est élevé en 2025 à 332,6 sorties (pour 309 prévues en PLF 2025) et 315,4 entrées (pour 299 prévues), soit un schéma d'emplois réalisé à hauteur de 17,2 ETP.

Le nombre des départs à la retraite constatés (-21 ETP) est inférieur à la prévision du PLF 2025 (-28 ETP). Les autres sorties comportent 137 départs au titre des démissions d'agents contractuels ou de fins de contrat non suivies d'un renouvellement, et 174,6 départs au titre de la mobilité.

Les primo-recrutements (159 ETP pour 177 prévus en PLF) ont essentiellement concerné des agents de catégorie C (77 ETP, dont 18 agents de droit local, 51 volontaires internationaux en administration et 8 contrats saisonniers), des agents de catégorie A+ (37 ETP qui concernent des agents contractuels), et des agents de catégorie A (37 ETP dont 14 recrutements concernent des agents contractuels réseau et 4 sont des sorties d'école).

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	769,50	774,00	0,00	0,00	+0,64	-9,78	+3,57	-13,35
Services régionaux	8,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	495,00	490,55	0,00	0,00	0,00	-1,24	+0,60	-1,84
Autres	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 277,50	1 276,55	0,00	0,00	+0,64	-11,02	+4,17	-15,19

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	-10,00	778,46
Services régionaux	0,00	5,90
Services à l'étranger	0,00	480,30
Autres	0,00	6,00
Total	-10,00	1 270,66

La ligne « autres » recouvre les effectifs de la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), sise à Paris.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	769,50	773,00
02 – Développement international de l'économie française	508,00	503,55
Total	1 277,50	1 276,55
Transferts en gestion		-1,00

En 2025, la consommation d'emplois s'est élevée à 1 276,6 ETPT, dont : 773 ETPT pour l'action 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » (soit 61 % de l'ensemble de la consommation d'ETPT du programme) ; 503,6 ETPT pour l'action 2 « Développement international de l'économie française » (soit 39 %).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
36,00	0,46	0,00

Sur l'année 2024/2025, 36 apprentis étaient présents pour une dépense de masse salariale de 461 479,06 €. Les principales filières d'emplois sont l'informatique, les ressources humaines et l'économie.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires/effectifs gérés		Effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois
(ETP ou effectifs physiques)		514
Effectifs gérants	13,8	2,7 %
administrant et gérant	7,8	1,5 %
organisant la formation	1	0,2 %
consacrés aux conditions de travail	0	0,0 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	5	1,0 %

Pour mémoire, le ratio gérants-gérés du programme 305 ne recouvre que les effectifs des réseaux régional et international de la partie « Réseau » de la DG Trésor. Les agents d'administration centrale sont inclus dans le ratio du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ».

Outre les agents de corps directionnel (attachés économiques ; décret n° 97-511 du 21 mai 1997), les personnels en charge de la gestion du réseau international et régional de la DG Trésor assure la gestion ou apporte un soutien à la gestion des ressources humaines de proximité (temps de travail, sécurité au travail, congés, formation, ...) pour :

- les agents du corps directionnel affectés à l'administration centrale du Trésor et dans les autres administrations, en disponibilité et en congés parental ;
- les agents du corps des administrateurs de l'État affectés dans le réseau ;
- des agents contractuels régis par le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
- des volontaires internationaux en administration (VIA) et les agents de droit local (ADL), affectés dans les réseaux régional et international de la DG Trésor, y compris pour ceux de l'EPIC Business France.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Gérés (agents en détachements entrant, en MAD sortante, PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc ...)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
361	153	9	101
58 %	25 %	1 %	16 %

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	106 133 120	112 194 473	107 342 871
Cotisations et contributions sociales	33 840 712	35 253 123	34 676 762
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	20 802 296	21 935 143	21 304 590
– Civils (y.c. ATI)	20 469 754	21 635 896	21 042 126

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
– Militaires	332 541	299 247	262 464
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	13 038 416	13 317 980	13 372 173
Prestations sociales et allocations diverses	1 078 156	1 286 873	1 248 098
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	141 051 988	148 734 469	143 267 731
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	120 249 692	126 799 326	121 963 141
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2025, la consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est supérieure (+1,42 %) à celle de 2024.

La consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est inférieure au montant prévu en LFI, en raison notamment d'une exécution en 2024 inférieure à celle retenue pour la construction du PLF 2025, ainsi que d'une baisse non prévisible en PLF de l'indemnité de résidence à l'étranger (+1,6 M€ contre 2,5 M€ inscrits en PLF).

Le montant des prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) imputé sur le programme 305 en 2025 s'est élevé à 594 053 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	118,87
Exécution 2024 hors CAS Pensions	120,25
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,38
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,47
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,92
Impact du schéma d'emplois	-1,02
EAP schéma d'emplois 2024	0,22
Schéma d'emplois 2025	-1,25
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,20
GVT positif	1,54
GVT négatif	-1,34
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,10
Indemnisation des jours de CET	0,36
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,74

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Autres variations des dépenses de personnel	2,82
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,18
Autres variations	2,64
Total	121,96

L'exécution 2025 des crédits du titre 2 hors CAS « Pensions » s'est élevée à 121,9 M€, soit -4,83 M€ par rapport à la LFI (126,8 M€). Cette sous-exécution s'explique principalement :

- pour -3,3 M€, une exécution 2024 (120,2 M€) inférieure à la prévision d'exécution 2024 (123,55 M€) utilisée lors de la construction du PLF 2025 ;
- pour -1,66 M€, un impact négatif du schéma d'emplois (-1,02 M€) alors que celui-ci était anticipé comme positif lors de la construction du PLF 2025 (+0,6 M€) ;
- pour -0,22 M€, un impact positif moins important des mesures catégorielles (0 M€) que celui anticipé lors de la construction du PLF 2024 (+0,22 M€) ;
- pour 0,49 M€, un GVT solde qui devient positif (+0,2 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2025 (-0,3 M€) ;
- pour -0,21 M€, un solde « Rebasage-Débasage » (-0,28 M€) supérieur à celui anticipé lors de la construction du PLF 2025 (-0,07 M€) ;
- pour 0,06 M€, des autres variations de dépenses de personnel (+2,82 M€) moins importantes que lors du PLF 202 (+2,76 M€), lié principalement à la variation de l'IRE.

La ligne « Autres » (0,9 M€) de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement des rappels sur exercice antérieur (0,5 M€), des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL, agents contractuels (0,4 M€).

La ligne « Autres » (+0,7 M€) de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement des rappels sur exercice antérieur (+0,6 M€) et des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL et aux agents contractuels (+0,14 M€).

La ligne « Autres » (+2,6 M€) de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend principalement la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) (+1,6 M€), ainsi que divers ajustements (0,3 M€ variation des taux de change pour la rémunération des ADL, 0,4 M€ au titre d'acomptes versés fin 2024 et régularisés en 2025).

Le coût du GVT positif s'élève à +1,54 M€, soit +1,26 % de la masse salariale.

Le coût du GVT négatif (effet de noria) s'élève à -1,34 M€, soit -1,1 % de la masse salariale.

Le coût du GVT solde est d'environ 0,2 M€, soit 0,16 % de la masse salariale.

L'écart sur le GVT négatif par rapport à la prévision en PLF 2025 provient de l'actualisation des coûts entrants et sortants.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, n'a pas été versée en 2025.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1424 – Catégorie A+	116 422	125 023	120 438	104 183	109 562	106 863
1425 – Catégorie A	93 400	98 882	104 265	84 743	89 275	96 995
1426 – Catégorie B	51 309	57 240	58 555	44 667	49 841	51 715
1427 – Catégorie C	36 698	54 052	37 787	34 564	48 362	36 325

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux actualisés à l'issue de la gestion 2025. Ces coûts s'entendent cotisations patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATEGORIELLES

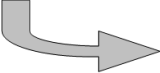
Aucune mesure catégorielle n'a été réalisée en 2025.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 569 847 217	CP ouverts en 2025 * (P1) 575 807 993
AE engagées en 2025 (E2) 563 854 298	CP consommés en 2025 (P2) 570 286 177
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 10 621 372
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 5 992 919	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 559 664 805

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 29 849 726					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 29 849 726	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 10 621 372	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 19 228 354	
AE engagées en 2025 (E2) 563 854 298	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 559 664 805	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 4 189 493	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 23 417 847	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 11 047 189
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 12 370 658

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP nécessaires à compter de 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 correspond notamment :

- pour 10,62 M€ à des engagements au titre de l'ESSR dont :

- 7,3 M€ pour des contrats à impact qui doivent faire l'objet de paiements échelonnés jusqu'en 2028 ;
- 2,6 M€ pour les dispositifs locaux d'accompagnement DLA payés au niveau local et apurés en 2026
- 0,57 M€ pour les pôles territoriaux de coopération économique PTCE

- pour 5,99 M€ à divers engagements de l'agence des participations de l'État APE qui n'ont pas été entièrement couverts par des paiements en 2025 ;

- pour 2,35 M€ pour les engagements de l'administration centrale (y compris AFT, CIRI) concernant des marchés en cours (commissaires aux comptes, mises à disposition non encore remboursées, commandes de fin de gestion payées dès le début 2026, diverses factures parvenues en fin d'année 2025, etc.) ainsi que des engagements relatifs au dossier d'examen du renouvellement de la concession du Stade de France (qui expire en 2025) ;

- pour 1,28 M€ à des organismes de recherche et d'études en économie dont :

- 0,6 M€ liés à la participation de l'État aux frais d'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris-La Défense, qui a donné lieu à un engagement en 2019 (7 M€) et n'a été couverte à fin 2021 qu'à hauteur de 4,73 M€ (2,5 M€ en 2019, 0,5 M€ en 2020 et 0,575 M€ en 2021, en 2022, en 2023, en 2024 et en 2025), le reste des paiements devant s'étaler jusqu'en 2027 ;
- 0,1 M€ au financement du projet de développement du modèle open source ThreeME (Modèle macroéconomique multisectoriel pour l'évaluation des politiques énergétiques et environnementales) de la Fondation nationale sciences politiques ;
- 0,1 M€ liés à la reconduction de l'accord de consortium du CEPR Paris signé le 28 juillet 2021 pour un montant de 300 000 € pour la période 2024-2026. 100 000 € ont été versés en 2024 et en 2025 ;

-pour 1,8 M€ liés principalement à des dépenses informatiques.

- pour 1,34 M€ aux fonds de concours : 1,24 M€ pour le fonds de concours lié au label ISR créé en 2025 et 0,1 M€ pour l'ANC.

Justification par action

ACTION

01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	80 026 919 79 168 346	481 316 049 541 385 484	561 342 968 620 553 830	80 026 919 79 168 346	520 795 509 545 857 885	600 822 428 625 026 232

L'action 01 mise en œuvre par la direction générale du Trésor (DG Trésor), poursuit quatre finalités principales :

- l'élaboration des prévisions économiques et le conseil sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel ;
- la régulation du financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers ;
- les négociations commerciales financières et commerciales bilatérales et multilatérales et l'aide au développement ;
- le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	80 026 919	79 168 346	80 026 919	79 168 346
Rémunérations d'activité	54 033 219	53 191 745	54 033 219	53 191 745
Cotisations et contributions sociales	24 858 722	24 858 388	24 858 722	24 858 388
Prestations sociales et allocations diverses	1 134 978	1 118 214	1 134 978	1 118 214
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	209 666 049	270 010 585	248 585 509	273 775 147
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	209 666 049	270 010 585	248 585 509	273 775 147
Titre 6 : Dépenses d'intervention	271 650 000	271 374 898	272 210 000	272 082 738
Transferts aux entreprises	269 000 000	269 000 000	269 000 000	269 007 000
Transferts aux autres collectivités	2 650 000	2 374 898	3 210 000	3 075 738
Total	561 342 968	620 553 830	600 822 428	625 026 232

Titre 3 - Dépenses de fonctionnement (270 M€ en AE et 273,78 M€ en CP)

L'écart entre les prévisions LFI et les consommations constatées s'explique principalement par une rémunération de la Banque de France plus élevée.

Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État (233,99 M€ en AE et en CP)

Aux termes de l'article L.141-7 du code monétaire et financier, l'État rémunère la Banque de France pour les prestations qu'elle effectue pour son compte, sur la base de la couverture des coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Les neuf prestations rendues par la Banque à l'État et couvertes par un contrat de performance concernent le secrétariat des commissions pour le traitement du surendettement, la tenue du compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques neuves, l'appui de la Banque de France à la gouvernance de la zone franc, la gestion des accords de consolidation des dettes des États étrangers, l'organisation des séances d'adjudications de valeurs du Trésor, la procédure de droit au compte, le comité consultatif du secteur financier et la production de données et d'analyses sur les prêts garantis par l'État.

Le montant finalement versé à la banque de France en 2025 se décompose comme suit :

- +222,5 M€ au titre de la rémunération 2025 prévue au contrat pluriannuel pour l'année, dont une partie ouverte en LFFG ;
- +9,1 M€ au titre de la régularisation de la rémunération définitive 2024 (ouverts en LFFG) ;
- +2,43 M€ ouverts en LFFG au titre du solde débiteur du « bilan commerçant » lié, dans le cadre de la prestation de tenue de compte, à la comptabilisation des règlements par carte bancaire reçus au titre de l'encaissement des recettes publiques.

Le coût réel des neuf prestations assurées par la Banque de France pour le compte de l'État ne sera définitivement connu pour 2025 qu'en avril-mai 2026 car il est obtenu par la comptabilité analytique de la Banque de France.

La dotation budgétaire versée à la Banque de France en rémunération des prestations qu'elle accomplit pour le compte de l'État s'est inscrite en baisse de 272,7 M€ en 2015 à 202,3 M€ en 2024 (-26 %), alors même que le champ des activités refacturées s'est élargi (droit au compte, CCSF, analyse des PGE).

Cette évolution a reposé à la fois sur la forte diminution des dépôts de dossiers de surendettement entre 2015 et 2022 (-42 %), et sur des gains de productivité liés à la modernisation des outils, à la dématérialisation des procédures, aux réformes législatives et aux plans Ambitions 2020 et Construire Ensemble 2025.

À partir de 2023, la dégradation de la conjoncture économique a entraîné un retournement de tendance, avec une reprise marquée des dépôts de dossiers de surendettement : 121 500 dossiers en 2023 (+7 % par rapport à 2022), puis 135 000 en 2024 (+11 % par rapport à 2023). Cette hausse de l'activité s'est traduite par un écart entre la dotation initialement versée -basée sur une hypothèse de 115 000 dossiers déposés- et le coût réel des prestations assurées par la Banque de France, conduisant au versement complémentaire de 9,1 M€ en décembre 2025 au titre de l'exercice 2024, correspondant à la différence entre la rémunération versée en 2024 (202,3 M€) et le coût constaté des prestations (211,4 M€).

Dans ce contexte, un nouveau contrat pluriannuel a été conclu entre la Banque de France et l'État pour la période 2025-2027. Sur la base des informations disponibles lors de l'élaboration de ce contrat, une hypothèse de 130 000 dossiers déposés et 137 000 dossiers traités a été prise pour 2025.

Rémunérations des prestations réalisées par les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (26,6 M€ en AE et en CP)

Les contrats de performance signés en 2022 avec ces instituts prévoient que les prestations qu'ils fournissent à l'État dans le cadre des articles L. 721-7 (pour l'IEDOM) et L. 721-5 et suivants (pour l'IEOM) du code monétaire et financier sont rémunérées par l'État à leur coût complet.

Pour l'IEDOM, ces activités concernent la mise en circulation des monnaies métalliques, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers et la participation à la gestion du fichier central des chèques (FCC) dans les départements d'outre-mer et du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, et le service bancaire de caisse rendu par les agences aux accrédités domiens du Trésor.

Dans les collectivités du Pacifique, les prestations fournies par l'IEOM pour le compte de l'État, sont les suivantes : l'émission monétaire et l'entretien de la circulation fiduciaire ; la mise en œuvre de la politique monétaire et la définition des instruments nécessaires à sa mise en œuvre ; la contribution à la stabilité financière de la zone et à la gestion du FICOM ; la tenue des comptes de l'État ; l'établissement de la balance des paiements ; la participation à l'inclusion bancaire grâce à l'observatoire des tarifs bancaires, l'exercice du droit aux fichiers réglementaires (dont le FCC) et, dans les îles Wallis et Futuna, la tenue du secrétariat de surendettement.

En 2025, la consommation de 26,6 M€ en AE et en CP est conforme à la LFI, et se répartit comme suit : 3,76 M€ au profit de l'IEDOM, principalement pour le traitement du surendettement, et 22,84 M€ au profit de l'IEOM.

Prestations intellectuelles réalisées pour le compte de l'APE (6,11 M€ en AE -4,8 M€ après REJB* de 1,32 M€ - et 7,46 M€ en CP)

Ces prestations d'études sont réalisées au titre des contrats financiers, juridiques et comptables. Le recours à ces prestations s'appréciant au cas par cas selon l'activité de l'APE, leur volume ne peut être évalué avec précision *a priori*, ce qui explique les éventuels écarts entre les crédits inscrits en LFI (7,47 M€ en AE et en CP) et les dépenses exécutées.

Pour 2025, le niveau de consommation en crédits de paiement en CP est équivalent au niveau de crédits de paiement votés en LFI 2025.

Concernant les autorisations d'engagement, leur niveau de consommation est inférieur de 1,36 M€ au regard des crédits votés en loi de finances. Or, les écarts quels qu'ils soient ne reflètent pas une stricte équivalence entre les conseils juridiques et financiers prévisionnels sur la base desquels a été construit le PLF et les conseils réellement engagés en gestion : ainsi il peut ne pas avoir été donné suite à certains contrats si les opérations auxquelles ils se rattachaient ont été mises en attente ou abandonnées tandis que le financement d'autres contrats relatifs à des opérations à instruire a parfois été ajusté à la hausse ou à la baisse par rapport aux prévisions initiales.

**Retrait d'engagement juridique basculé*

Prestations intellectuelles réalisées pour le compte du CIRI et des CODEFI (0,37 M€ en AE et 0,49 M€ en CP)

L'exercice 2025 s'est caractérisé par une consommation (0,37 M€ en AE et 0,49 M€ en CP) proche de l'estimation initiale (0,4 M€ en AE et en CP). Le dépassement en CP s'explique par le décalage de certaines dépenses engagées en 2024.

Moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (0,62 M€ en AE et 0,68 M€ en CP)

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence France Trésor (AFT) ont été consommés pour un montant de 0,62 M€ en AE et de 0,68 M€ en CP. Ils ont été essentiellement consacrés aux audits, aux abonnements de l'Agence aux réseaux d'information financière et aux banques de données sur les investisseurs (licences Bloomberg), aux frais de communication et de traduction (bulletins mensuels et rapport d'activité) ainsi qu'aux dépenses liées à la maintenance du site Internet.

Dépenses diverses de la DG Trésor (3,03 M€ en AE -2,22 M€ après REJB* de 0,81 M€ - et 3,53 M€ en CP)

Ces dépenses recouvrent les remboursements de mises à disposition d'agents de la Banque de France au sein de la direction (0,96 M€ en AE et en CP), le financement de systèmes d'information ou licences (par exemple : PROPILOT pour le suivi du plan national de relance et de résilience (PNRR), accès à des bases de données, des outils de prévisions ...), le paiement des honoraires des commissaires aux comptes chargés de contrôler et certifier les opérations réalisées par BPI Assurance Export, les commissions versées à BPI France pour les FDES, la prise en charge des stagiaires, les abonnements et les formations.

Par ailleurs, un transfert de crédits sortant à hauteur de 193 k€ vers le programme 101 « Accès au droit et à la justice » du ministère de la Justice a été opéré afin de financer l'indemnisation des victimes d'attentats avant 1985

**Retrait d'engagement juridique basculé*

Autorité des normes comptables (0,01 M€ en AE et 0,06 M€ en CP)

Ces dépenses, financées via un fonds de concours, correspondent à diverses dépenses de fonctionnement et à plusieurs versements de l'ANC relatifs à des conventions pluriannuelles d'études ou de recherches.

Label « Investissement Socialement Responsable ISR (2,25 M€ en AE et 1,01 M€ en CP)

Ce fonds de concours est alimenté par les contributions des sociétés labellisées pour financer le secrétariat et les actions de communication de ce label d'État. Les dépenses en 2025 se sont élevées à 2,25 M€ en AE et 1,01 M€ en CP.

Titre 6 - Dépenses d'intervention (271,37 M€ en AE et 272,08 M€ en CP)

Prestations réalisées pour le compte de l'État par la Banque postale (269 M€ en AE et 269 M€ en CP)

Les articles L518-25, L221-2, R221-3 et R221-5 du code monétaire et financier confient à La Banque Postale (LBP) une mission de service public d'intérêt économique général d'accessibilité bancaire (MAB). Cette mission consiste à offrir gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, un livret A ayant des caractéristiques spécifiques permettant de l'utiliser comme un quasi-compte courant. La mission vise un objectif d'insertion bancaire et sociale en permettant à certaines populations, dont les besoins spécifiques en termes de moyens de paiement et d'utilisation du compte ne sont pas couverts par les autres dispositifs, d'avoir accès à un support bancaire simple dont le mode de fonctionnement est adapté à leurs besoins (domiciliations de certains revenus et de certains prélèvements, montant minimum des opérations individuelles de retraits et de dépôts fixé à 1,50 € contre 10 € dans les autres établissements, absence de carte de paiement, etc.).

Au 31 décembre 2025, le nombre de clients de LBP bénéficiaires de la mission d'accessibilité bancaire était de 1 081 521, soit 8,3 % des 13,1 millions de Livrets A que comptait La Banque Postale à cette date[1].

Au titre de ces obligations spécifiques, LBP perçoit une compensation financière, qui a été autorisée par la Commission européenne par sa décision du 26 juillet 2021 pour la période 2021-2026 et fixée par l'arrêté du 9 août 2021. La compensation de cette mission suit une trajectoire dégressive – de l'ordre de -5 % par an – afin de répondre à l'exigence d'incitation à l'efficacité concernant les aides d'État (décision Almunia de la Commission européenne du 20 décembre 2011).

Ainsi, après 303 M€ en 2023 et 287 M€ en 2024, LBP a perçu une rémunération de 269 M€ en 2025, conformément au montant prévu par cette trajectoire et inscrit en LFI 2025.

[1] Et environ 1,7 % des 58 millions de Livrets A détenus en France à cette date

Contributions de l'État à des organismes d'études et de recherche en matière économique (0,8 M€ en AE et 1,5 M€ en CP).

Ce total a principalement concerné la participation 2025 du Trésor :

- à l'association Bruegel, pour un montant de 0,22 M€ en AE et CP ;
- à l'Institut Louis Bachelier (ILB), pour un montant de 0,3 M€ en AE et en CP ;
- à l'association Europe-Finances-Régulation pour un montant de 0,1 M€ en AE et CP ;
- à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), pour un montant de 0,08 M€ en CP, afin de financer le projet de développement de son modèle open source ThreeME (Modèle macroéconomique multisectoriel pour l'évaluation des politiques énergétiques et environnementales) ;
- au Centre for Economic Policy Research (CEPR), dans le cadre du consortium du CPER Paris signé le 28 juillet 2021, pour un montant de 0,1 M€ en CP ;
- à l'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris (0,58 M€ en CP) : 7 M€ d'AE ayant été engagés en une seule fois en 2019 à ce titre, seuls des CP, pour un montant de 0,575 M€, ont été consacrés en 2025 à la participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris.

Participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris (0 € en AE et 0,58 M€ en CP)

7 M€ d'AE ayant été engagés en une seule fois en 2019 à ce titre, seuls des CP, pour un montant de 0,575 M€, ont été consacrés en 2025 à la participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris.

Dépenses diverses de la DG Trésor (28,3 k€ en AE et 44,3 k€ en CP)

Ces dépenses correspondent au versement de la contribution du Trésor au Forum mondial du G20 (Global Forum on Steel Excess Capacity – GFSEC pour un montant de 18 300 € en AE/CP) et au Centre d'Observation de la Gestion Déléguée (10 000 € en AE/CP), ainsi qu'au CEPII dans le cadre d'une convention de recherche à hauteur de 16 000 € en CP.

Autorité des normes comptables (1,55 M€ en AE et 1,54 M€ en CP)

Les dépenses de l'ANC, financées par voie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires de sociétés françaises, correspondent principalement à des versements à deux entités :

- International Financial Reporting Standards (IFRS Foundation) au titre de la cotisation annuelle de la France, pour un montant de 1 M€ en AE et CP ;
- European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) au titre de la cotisation annuelle de la France, pour un montant de 0,53 M€ en AE et en CP.

ACTION

02 – Développement international de l'économie française

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Développement international de l'économie française	68 707 550 64 099 384	5 600 000 5 794 441	74 307 550 69 893 825	68 707 550 64 099 384	5 600 000 4 861 404	74 307 550 68 960 788

Constitué de 33 circonscriptions depuis le 4 novembre 2024 placées sous l'autorité des chefs des services économiques régionaux en charge de coordonner et d'animer l'activité des services économiques des ambassades de leur zone de compétence, ce réseau a pour missions :

- l'analyse et la veille économique et financière de l'environnement économique international ;

- le conseil et la prévision pour l'information du Gouvernement, les prises de position internationales, la préparation des entretiens ou déplacements du Président de la République ou des membres du Gouvernement ;
- les études comparatives internationales, pour la conduite des politiques publiques ;
- le soutien aux entreprises françaises, notamment par la surveillance des conditions d'accès au marché et l'appui aux grands contrats.

Ces services peuvent également être sollicités, en tant que de besoin, par les autres ministères et administrations ayant vocation à connaître de questions à caractère économique. Les services économiques exercent leur mission d'appui aux entreprises dans le respect des dispositions du décret relatif aux attributions de Business France (BF), opérateur rattaché au programme 134 « Développement des entreprises et régulations », qu'ils peuvent représenter dans les pays où BF ne dispose pas de bureau, pour l'accomplissement de ses missions à l'étranger.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	68 707 550	64 099 384	68 707 550	64 099 384
Rémunérations d'activité	58 161 254	54 151 126	58 161 254	54 151 126
Cotisations et contributions sociales	10 394 401	9 818 374	10 394 401	9 818 374
Prestations sociales et allocations diverses	151 895	129 884	151 895	129 884
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 600 000	5 392 538	5 600 000	4 677 582
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 600 000	5 392 538	5 600 000	4 677 582
Titre 5 : Dépenses d'investissement		401 903		183 822
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		401 903		183 822
Total	74 307 550	69 893 825	74 307 550	68 960 788

Titre 3 - Dépenses de fonctionnement (5,39 M€ en AE et 4,68 M€ en CP)

Depuis 2019, toutes les dépenses d'immobilier et d'investissement et la plus grande partie des dépenses de fonctionnement courant du réseau international de la DG Trésor, effectuées à l'étranger, sont portées par le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Des dépenses de fonctionnement, dont une partie des dépenses informatiques nécessaires au bon fonctionnement du système d'information unifié de la direction, demeurent portées par les crédits du programme 305. Elles se sont élevées en 2025 à 5,39 M€ en AE et 4,68 M€ en CP, dont 16 % payées depuis l'étranger et 84 % payées depuis Paris pour le compte du réseau.

Ces dépenses se répartissent en :

- dépenses informatiques (2,26 M€ en AE et 1,59 M€ en CP) ;
- frais de changement de résidence (1,58 M€ en AE et CP) ;
- dépenses de fonctionnement courant (1,55 M€ en AE et 1,50 M€ en CP).

Titre 5 - Dépenses d'investissement (0,40 M€ en AE et 0,18 M€ en CP)

Les dépenses d'investissement de 0,40 M€ en AE et de 0,18 M€ en CP correspondent à l'acquisition de gros matériels informatiques destinés la mise en place d'un outil directionnel d'intelligence artificielle et à assurer la sécurité active

du système d'information unifié de la direction, en particulier pour protéger les applications directionnelles présentes sur internet.

ACTION

04 – Économie sociale, solidaire et responsable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		18 615 412 16 674 374	18 615 412 16 674 374		19 808 254 19 566 888	19 808 254 19 566 888

L'action 04 porte les crédits mobilisés par l'État sur les quatre axes suivants :

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de soutien au développement des entreprises de l'économie sociale, solidaire et responsable (ESSR) ;
- apporter un appui au dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants nationaux de l'ESSR ;
- assurer le suivi et la régulation de la finance solidaire, des pratiques d'investissements à impact social (IIS) en France, ainsi que le soutien au développement de ces pratiques ;
- assurer le suivi des aspects européens et internationaux de l'ESSR et de l'IIS et représenter la France au sein des instances concernées (Union européenne, OCDE, Organisation internationale du travail, etc.).

Les crédits sont répartis en trois sous-actions :

- **une sous-action 1** pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les territoires, en France et à l'international et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) ;
- **une sous-action 2** pour les crédits dédiés au dispositif local d'accompagnement (DLA) ;
- **une sous-action 3** pour financer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		282 265		239 981
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		282 265		239 981
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 615 412	16 392 108	19 808 254	19 326 907
Transferts aux entreprises	18 615 412	324 955	19 808 254	252 162
Transferts aux collectivités territoriales		4 000		4 000
Transferts aux autres collectivités		16 063 153		19 070 745
Total	18 615 412	16 674 374	19 808 254	19 566 888

Sous-action 1. Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) (3,7 M€ en AE et 7 M€ en CP)

Dépenses de fonctionnement (140 k€ en AE et 139 k€ en CP)

L'enveloppe a été principalement dédiée à la dématérialisation, via un prestataire, de la procédure de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) (119 k€ en AE et 117 k€ en CP), dont l'instruction est assurée par les préfetures de région.

Des dépenses exceptionnelles ont été réalisées pour les consultations nationales menées dans le cadre de la stratégie nationale (21 k€ en AE et CP). Ces dépenses exceptionnelles recouvrent les frais de bouche et d'organisation de ces consultations dans les 15 régions.

Dépenses d'intervention dans le cadre du développement de l'ESSR et du soutien à l'IIS (3,5 M€ en AE et 6,9 M€ en CP)

1/ Soutien aux structures nationales de l'ESS (hors DLA) (2,22 M€ en AE et CP)

Des financements sont alloués, sous forme de subventions, aux têtes de réseaux et organismes fédérateurs de l'ESSR, ainsi qu'aux organismes de recherche (1,04 M€ en AE et CP pour 12 représentants des 5 familles de l'ESS : ESS France – 550 k€, Impact France – 80 k€, RTES – 25 k€, AVISE – 110 k€, UDES – 40 k€, L'Esper – 25 k€, Le Labo de l'ESS – 35 k€ et Les Canaux – 20 k€ pour tout l'écosystème ; Coop FR – 40 k€ et CG Scop – 40 k€ pour les coopératives ; CFF – 40 k€ pour les fondations ; et LMA – 40 k€ pour les associations) dans le cadre de leurs activités, prévues par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. L'État soutient leurs actions de promotion de l'ESSR, de structuration des acteurs et d'initiatives d'accompagnement des entreprises dans leur développement économique.

D'autres subventions sont allouées aux associations agissant dans le champ de l'impact social (380 k€ en AE et CP) comme FAIR (100 k€) et France Active (280 k€).

L'action 4 ESSR du BOP 305 finance aussi l'activité de 8 centres de ressources du DLA (795 k€ en AE et CP), en complément de subventions apportées par la Caisse des dépôts.

2/ Soutien aux structures territoriales de l'ESS (1,3 M€ en AE et CP)

L'action 4 participe au financement des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) par le biais de conventions garantissant l'exécution des missions qui leur ont été confiées par la loi du 31 juillet 2014 : favoriser les échanges entre acteurs, représenter et défendre les intérêts des organisations de son champ et soutenir l'émergence et la pérennisation d'initiatives d'utilité sociale.

3/ Soutien à l'IIS (3,3 M€ en CP)

Le BOP ESSR finance aussi les contrats à impact (CI), nouvelle modalité de financement public-privé, destinée à favoriser l'émergence de projets sociaux eux-mêmes innovants. 3,3 M€ en CP ont été consommés pour les CI en 2025. Les décaissements de CP correspondent aux paiements au vu des résultats (conformément à l'échéancier prévu au sein des contrats) des CI passés avec Médecins du monde pour l'accompagnement de personnes sans-abris en situation de handicap psychique (1,08 M€), Mozaik RH pour l'insertion professionnelle d'étudiants boursiers ou issus de quartiers prioritaires de la ville (934 k€) et Wake-up Café pour l'insertion professionnelle de détenus ou anciens détenus (688 k€). Le décaissement du CI Comme les Autres pour l'accompagnement de personnes porteuses d'un handicap moteur à la suite d'un accident (555 k€) n'ayant pas eu lieu en 2025, il sera reporté en 2026.

4/ Développement européen et international (42 k€ en AE et en CP)

L'action 4 a financé les dépenses obligatoires de représentation de la France auprès des institutions internationales à hauteur de 42 k€ en AE et CP au titre de la contribution française à l'OCDE portant sur le programme LEED - développement économique et création locale d'emplois - dont 37 k€ versés en contribution anticipée pour 2026).

Sous- action 2. Dispositif local d'accompagnement (DLA) (11,8 M€ en AE et CP)

Principal dispositif d'accompagnement de l'ESSR, le DLA accompagne à travers un réseau d'opérateurs régionaux et départementaux environ 6 000 structures de l'ESS chaque année. Cet accompagnement, à destination principalement des associations, se traduit par des missions d'ingénierie sur leurs projets stratégiques, leur

organisation interne, leurs compétences internes, leur modèle économique, leurs projets de regroupements et de partenariats.

Le financement global du DLA comprend une partie dite « de financement socle » assuré par l'État et la Caisse des Dépôts, ainsi que des financements complémentaires provenant des collectivités territoriales – ainsi que de leurs groupements – et du Fonds social européen (FSE).

Le montant du financement socle de l'État en 2025 était de 11,8 en AE et CP dont 2,8 M€ en Contrats de Plan État-Région (CPER) pour la mise en œuvre de projets structurants. Le montant des autres contributions financières (collectivités et FSE) pour 2025 n'est pas encore établi compte tenu des clôtures comptables et du rythme de décaissement des fonds européens.

S'agissant du circuit de financement de la contribution État, l'intégralité de ces crédits du BOP 305 est déléguée aux services déconcentrés de l'État (DREETS), y compris en Outre-mer, services qui sont chargés de passer des conventions de subvention avec une structure au niveau régional et au niveau des départements. Une structure chargée de fournir les prestations d'accompagnement dans le cadre du DLA peut couvrir plusieurs départements ou régions à la fois.

Sous-action 3. Pour financer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) (1,2 M€ en AE et 0,78 M€ en CP)

Dépenses de fonctionnement (141 k€ en AE et 101 k€ en CP)

Ces dépenses de fonctionnement comprennent le financement d'un marché à 3 lots d'accompagnement des PTCE pour la recherche et développement, la structuration de modèle économique et la levée de fonds public-privé.

Dépenses d'intervention (1,02 M€ en AE et 0,68 M€ en CP)

Les PTCE sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'ESSR qui s'associent à des entreprises de l'économie classique, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.

Ils s'inspirent des pôles de compétitivité créés par l'État et permettent non seulement la mise en place d'un cadre légal et financier pour le déploiement de projets économiques innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire, mais aussi de recréer des filières, des emplois non délocalisables et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement.

Courant 2021, un bouquet de services (BDS) a été créé à l'attention des PTCE existants et émergents, afin d'organiser un transfert de compétences entre les PTCE existants et les nouvelles structures créées à travers des actions d'accompagnement délivrées par des structures de l'ESSR financées par l'État. Environ un quart de la mise en œuvre est notamment assurée par les CRESS.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent « PTCE émergents » a parallèlement été lancé dans le but de sélectionner les structures éligibles à ce bouquet de services (209 bénéficiaires en 2025). Depuis 2022, un AMI complémentaire (« phase 2 ») permet chaque année de soutenir l'émergence de nouveaux lauréats PTCE parmi les structures éligibles à l'AMI permanent. Depuis 2021, le nombre de PTCE est ainsi passé de 56 à 200 sur le territoire national dont 176 soutenus par l'État.

Ces deux axes ont été poursuivis en 2025 :

- Le bouquet de services a été pérennisé via le conventionnement avec 3 acteurs (le Coorace pour l'animation de la communauté PTCE – 200 k€, l'AVISE pour le transfert de savoir-faire – 28 k€ et l'Institut Godin pour l'accompagnement de projets – 20 k€ (248 K € en AE et CP) ; le lancement du marché visé supra (dépense de fonctionnement) ; 2 AMI filières économie circulaire et alimentation durable de 30 k€ chacun (60 k€ en AE et CP)
- Une phase 2 de l'AMI permanent a permis de sélectionner 8 structures émergentes déjà lauréates de la phase 1 et installées en quartiers prioritaires de la ville : 500 k€ en AE.

Le paiement des crédits restants aura lieu en 2026.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
Universités et assimilés (P150)	39 600	23 985				
Transferts	39 600	23 985				
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)		91 000			177 275	184 800
Transferts		91 000			177 275	184 800
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	5 000	5 000			5 000	5 000
Transferts	5 000	5 000			5 000	5 000
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
Total	52 600	127 985			182 275	189 800
Total des transferts	52 600	127 985			182 275	189 800

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

PROGRAMME 367

**Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur
le compte d'affectation spéciale « Participations
financières de l'État »**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alexis ZAJDENWEBER

Commissaire aux participations de l'Etat

Responsable du programme n° 367 : Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'Etat »

Le contexte économique et de marché, marqué par la crise sanitaire de la Covid-19, a engendré en 2021 une impasse budgétaire sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'Etat » (CAS PFE). Compte tenu du contexte économique, le CAS PFE a ainsi pu être amené à réaliser des opérations pour un niveau de dépenses supérieur à la normale sans qu'il ne soit pertinent, compte tenu des niveaux de valorisation, de réaliser des cessions pour couvrir les nouveaux besoins d'intervention identifiés par l'Agence des participations de l'Etat (APE).

Dans ces conditions, la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a créé le programme 367 en vue de doter le CAS PFE en recettes en fonction des besoins d'intervention identifiés dans un premier temps en 2021, puis de nouveau en 2022 et 2023 au titre d'opérations nouvelles et/ou récurrentes sans que celles-ci puissent être rattachées par nature au programme 358, et sans que les recettes devant être rattachées au compte au cours de l'exercice ou que le solde comptable du compte puissent être en mesure de les financer.

En 2023, il n'a été procédé à aucune ouverture de crédits supplémentaires sur le programme 367 à l'occasion de la loi de finances initiale, le programme ayant été financé par le report de 2 000 M€ disponibles au 31 décembre 2022, le projet de loi de règlement pour 2022 prévoyant l'annulation du reliquat de crédits disponibles pour un montant de 2 069 M€.

Or, en 2023, le financement des opérations en recettes sur le CAS PFE n'a pas nécessité d'abondement de la part du programme 367 et est intervenu à partir de deux sources distinctes :

1er socle : Le report de solde 2022 sur 2023 du CAS PFE à hauteur de 6 746,55 M€ dédié en grande partie au financement de l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) EDF et des opérations typées COVID :

L'OPAS EDF, initiée en 2022, s'étant prolongée tout au long du 1^{er} semestre 2023, son financement à hauteur de 5 200,80 M€ a été assuré, non à partir des recettes 2023, mais à partir du report de solde 2022 sur 2023, ce dernier ayant eu vocation à sécuriser la poursuite et la finalisation de cette opération majeure. C'est ainsi qu'au titre du report de solde de 6 746,55 M€, 5 200,80 M€ ont été réservés au financement de l'OPAS EDF, 235 M€ représentant par ailleurs la part réservée au financement des opérations typées COVID en 2023 et pour les années à venir.

Ainsi, à l'issue du financement en 2023 (i) de l'OPAS d'EDF (5 200,80 M€), (ii) des opérations typées COVID (37,80 M€), le report de solde de 2022 sur 2023 s'élevait à un niveau intermédiaire de 1 507,95 M€.

2nd socle : Le report de solde restant et les recettes encaissées en 2023 pouvant assurer le financement des opérations hors OPAS EDF et hors COVID :

Les opérations du CAS PFE hors OPAS EDF et hors COVID, représentant un montant total de 10 335,51 M€, ont pu bénéficier, pour leur financement, exclusivement des recettes perçues en 2023, ces dernières s'élevant à 13 215,32 M€, dont 3 500 M€ au titre de la reprise de dotation en numéraire initialement consentie à l'EPIC Bpifrance au titre du Fonds pour l'innovation et l'industrie (FII) en 2018.

A l'issue du financement de ces opérations hors OPAS EDF et hors COVID, il en a résulté un solde comptable intermédiaire de 2 879,81 M€ au titre des recettes 2023, qui, ajouté au solde restant 2022 sur 2023 de 1 507,95 M€, a permis au CAS PFE de dégager un solde comptable global au 31 décembre 2023 de 4 387,76 M€.

Dans ces conditions, et en l'absence de toute nouvelle opération d'ampleur au cours de la gestion 2023 (dont une en particulier initialement attendue mais reportée en raison de conditions économiques et d'une conjoncture dans laquelle évoluait la société peu favorable à une intervention de l'État), il n'a pas été nécessaire de recourir à un abondement supplémentaire du CAS PFE à partir des crédits du programme 367 disponibles en 2023 (soit 2 000 M€).

En 2024, les recettes effectivement encaissées durant l'exercice 2024 (8 026 949 603,19 €) additionnées aux reports 2023 sur la gestion 2024 (4 387 760 647,42 €) soit un montant total de recettes de 12 414 710 250,61 €, ont permis de couvrir les dépenses effectivement réalisées à hauteur de 9 501 290 126,94 €. Il n'a donc pas été nécessaire de recourir à un abondement du CAS PFE à partir des disponibilités du Programme 367.

A l'issue d'une annulation de crédits à hauteur de 161 M€ en loi de finances de fin de gestion pour 2024, le report de crédits sur la gestion 2025 au titre du programme 367 s'est élevé à 1 839 M€.

Une situation identique à 2024 s'est produite en 2025, le niveau de dépenses, soit 3 398,83 M€, ne justifiant pas de ressources complémentaires à celles disponibles (soit 4 091,81 M€). Aucun abondement du CAS PFE via le Programme 367 n'est donc intervenu.

En revanche, le Programme 367 a fait l'objet de deux annulations de crédits, d'une part par Décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits, d'autre part par la Loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025, pour un montant global de 645 847 346 €.

Le niveau de crédits du Programme 367 reporté sur la gestion 2026 s'est ainsi élevé à 1 193 152 654 €.

Historique budgétaire du programme 367 :

	AE=CP	
Crédits ouverts en LFI 2021	2 000 000 000	
<i>Abondement du CAS PFE en 2021</i>	<i>-1 000 000 000</i>	
Crédits reportés de 2021 sur 2022	1 000 000 000	
Crédits ouverts en LFI 2022	748 000 000	
Crédits disponibles en 2022	1 748 000 000	
<i>Abondement du CAS PFE le 25 mars 2022 (augmentation de capital d'EDF)</i>	<i>-1 748 000 000</i>	
Report croisé du programme 358 (arrêté du 25 mars 2022)	1 046 000 000	
LFR du 16 août 2022	12 732 000 000	
SOLDE au 20 septembre 2022	13 778 000 000	
<i>Abondement du CAS PFE le 26 octobre 2022 (offre publique d'achat simplifiée sur EDF)</i>	<i>-9 709 107 712</i>	
SOLDE au 31 décembre 2022	4 068 892 288	
En 2023 : Report de 2022 sur 2023 sur le Programme 367 (Arrêté du 10 Mars 2023 portant report de crédits) après annulation de crédits à hauteur de 2 069 M€	2 000 000 000	
Annulation de crédits par le projet de loi de règlement pour 2022	<i>-2 068 892 288</i>	
Solde au 31 décembre 2023 reporté par arrêté du 12 mars 2024 portant report de crédits	2 000 000 000	
Annulation de crédits à hauteur de 161 M€- (Loi N° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024	-161 000 000	

Solde au 31 décembre 2024 reporté sur 2025 par arrêté du 7 mars 2025 portant report de crédits	1 839 000 000	
Décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits	-513 460 704	
Loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025	-132 386 642	
SOLDE au 31/12/2025 sur le P. 367	1 193 152 654	

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 193 152 654	
Total des AE ouvertes	1 193 152 654	
Total des AE consommées	0	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	0 0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 193 152 654	
Total des CP ouverts	1 193 152 654	
Total des CP consommés	0	

2024 / Présentation par action et titre des crédits votés (LFI) et des crédits consommés

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	0 0	0 0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Total hors FdC et AdP		0			0	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 193 152 654			+1 193 152 654	
Total*	0	1 193 152 654	0	0	1 193 152 654	0

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		1 839 000 000		1 839 000 000				
Total		1 839 000 000		1 839 000 000				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						513 460 704		513 460 704
Total						513 460 704		513 460 704

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						132 386 642		132 386 642
Total						132 386 642		132 386 642

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 839 000 000		1 839 000 000		645 847 346		645 847 346

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 193 152 654	+1 193 152 654		+1 193 152 654	+1 193 152 654
Total des crédits ouverts	0	1 193 152 654	1 193 152 654	0	1 193 152 654	1 193 152 654
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 193 152 654	+1 193 152 654		+1 193 152 654	+1 193 152 654

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

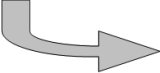
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	0	0	0	0	0
Surgels	0	1 300 000 000	1 300 000 000	0	1 300 000 000	1 300 000 000
Dégels	0	-632 386 642	-632 386 642	0	-632 386 642	-632 386 642
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	667 613 358	667 613 358	0	667 613 358	667 613 358

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 1 193 152 654	CP ouverts en 2025 * (P1) 1 193 152 654
AE engagées en 2025 (E2) 0	CP consommés en 2025 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 1 193 152 654	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 0									
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0									
									
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 0	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 0					
AE engagées en 2025 (E2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 0					
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 0					
									
								Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 0	
								Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 0	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2024			0 0			0 0

Comme indiqué au bilan stratégique, aucune dépense n’est intervenue sur le programme 367 au cours de la gestion 2025.